



Label Grand Site de France DOSSIER DE CANDIDATURE

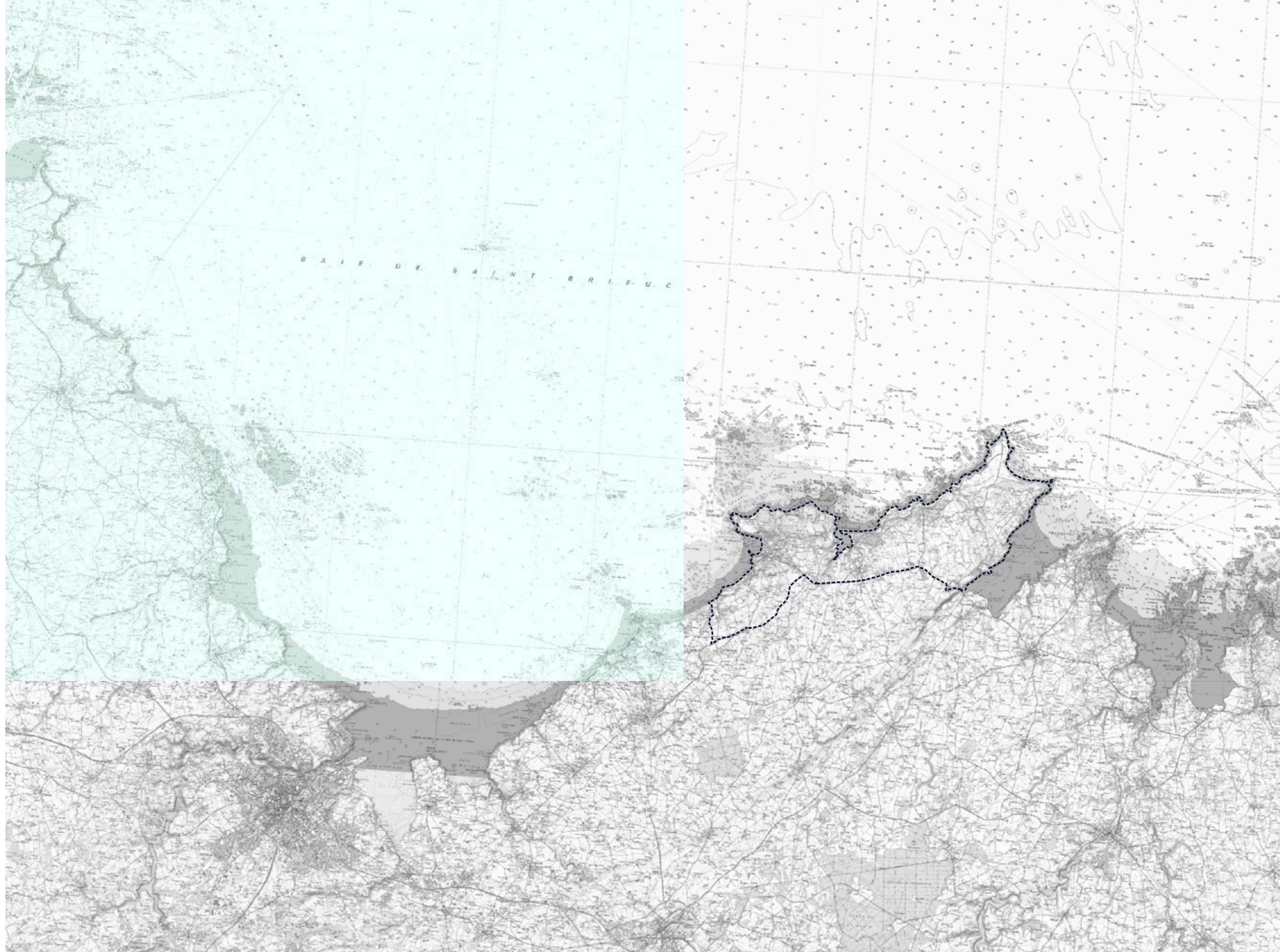
Syndicat mixte Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel

Année 2019



Label Grand Site de France
DOSSIER DE CANDIDATURE
Année 2019
Syndicat mixte Grand Site
Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Responsable de l'édition : Y.Morin,
Président du Grand Site
Rédaction : C.Lelièvre, Directrice du
Grand Site
Mise en page : A.Chevalier, Chargée de
mission au Grand Site
Photographies : Syndicat mixte du
Grand Site ; Offices de Tourisme ;
Comité Régional du Tourisme
Impression : Roudenn Grafik



SOMMAIRE

- 6 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
- 8 LOCALISATION DU TERRITOIRE

10 I - PRÉSENTATION DU GRAND SITE CAP ERQUY-CAP FRÉHEL

- 1 - LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER**
- 12 Les paysages et le patrimoine du Grand Site : fondements et éléments remarquables.
- 20 L'identité culturelle du Grand Site.
- 22 La protection du Grand Site.

- 2 - L'ÉMERGENCE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET GRAND SITE**
- 28 Une démarche partenariale engagée depuis 30 ans, en faveur de la préservation du patrimoine paysager, naturel et culturel.
- 31 Les principales étapes du projet de territoire, jusqu'à l'Opération Grand Site.

- 3 - LES ENJEUX DU GRAND SITE**
- 40 La cohérence du périmètre de l'Opération Grand Site.
- 42 Le récapitulatif des enjeux.
- 44 L'esprit des lieux et les valeurs patrimoniales du Grand Site.

50 II- LE PROJET DE TERRITOIRE, VERS LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE

- 1 - L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILANS OPÉRATIONNELS**
- 58 Contenu et bilan de l'Axe 1 de l'OGS : La qualité des paysages.
- 78 Contenu et bilan de l'Axe 2 de l'OGS : la promesse Grand Site.
- 96 Contenu et bilan de l'Axe 3 de l'OGS : l'économie du territoire.

- 2 - L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL**
- 108 L'appropriation locale autour du projet GS et sa transmission aux habitants.
- 118 Le Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, site d'exception régional et emblème départemental.
- 122 De nouveaux projets émergents, dont la cohérence est à rechercher avec le Grand Site.

- 3 - LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE, DES ACTEURS VOLONTAIRES ET DÉTERMINÉS**
- 126 La coordination du projet de territoire par le Syndicat mixte du Grand Site.
- 132 Des acteurs opérationnels fédérés.
- 134 Le portage des actions de terrain précisé au fur et à mesure de l'OGS.

138 III - LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

1 - LE PROJET À 6 ANS

- 140 La force des paysages, comme pièce maîtresse du futur Grand Site de France.
- 144 Le périmètre OGS actuel comme périmètre du futur Grand Site de France.
- 146 La gouvernance actuelle comme cadre d'ensemble du futur Grand Site de France.
- 148 Un lien à conforter entre le territoire, ses habitants et le futur Grand Site de France.
- 150 La transmission de « l'esprit des lieux », comme axe principal de l'accueil du public dans le futur Grand Site de France.
- 152 Les mobilités, pour mieux parcourir dans le respect des lieux le futur Grand Site de France.

2 - LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- 154 L'Observatoire photographique du paysage.
- 156 Les suivis Habitats/faune/flore.
- 158 Les indicateurs socio-économiques.
- 160 Le suivi global de la mise en œuvre du « Projet à six ans » du futur GSF..

- 162 CONCLUSION GÉNÉRALE
- 165 ANNEXE

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

En cette fin 2018, cela fait maintenant plusieurs dizaines d'années que le territoire des caps œuvre en faveur de la biodiversité et des paysages ; 25 années que le Syndicat mixte du Grand Site a été créé, et fédère les actions environnementales ; et plus d'une décennie que cet établissement public s'est engagé, comme précurseur, dans la constitution du Réseau des Grands Sites de France... Un long chemin parcouru, dont mon prédécesseur à la tête du Grand Site, Philippe MESLAY, avait pressenti qu'il était nécessaire de lui donner un nouveau souffle, davantage de cohérence, pour mieux préserver encore et valoriser les caps, d'où le lancement officiel de l'Opération Grand Site fin 2012.

En 2013, une nouvelle aventure attendait donc le territoire et ses acteurs, coordonnée par le Syndicat mixte des caps, renommé alors « Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel ». Cette OGS nous a permis de définir et partager ensemble les enjeux actuels des quatre communes concernées, mais également ceux de demain, autant en matière d'écologie et de paysage, que sociaux ou économiques. Fort de ce diagnostic, et dans la concertation locale, élus et acteurs au sens large ont précisé leur plan d'actions, en adéquation avec les attentes de l'Etat, partenaire et co-porteur au quotidien. Dans ce plan, les valeurs du Grand Site comme fondement, trois axes forts ont été dégagés : la protection des paysages patrimoniaux de toute nature ; l'accueil du public, qui doit répondre à la « promesse du Grand Site » ; et les retombées économiques locales, dont on a souhaité qu'elles profitent au maximum aux habitants.

Depuis début 2016, date de la validation du plan d'actions OGS en Commission supérieure des sites et des paysages, sa mise en œuvre se poursuit, de manière très partenariale, avec de multiples maîtres d'ouvrages, et selon la mise en musique d'ensemble du Syndicat mixte, accompagné de l'Etat. Dans le présent dossier de candidature, l'engagement du territoire et les opérations concrètes qui ont pu être réalisées ou qui sont en cours seront très largement décrites... Fédérés, fiers des travaux engagés, volontaires et mobilisés pour continuer à préserver et valoriser les paysages du Grand Site, « les Caps » ont également posé, à travers l'élaboration de cette candidature, ce qui était souhaité pour les six années à venir.

Dans ce contexte, appuyé des acteurs locaux, des partenaires institutionnels, et des structures membres de notre établissement public (Communes, Intercommunalités, Département...), soutenu par le Préfet des Côtes d'Armor et la DREAL Bretagne, le Syndicat mixte que j'ai l'honneur de présider depuis mi-2015 se sent aujourd'hui prêt à candidater au label « Grand Site de France », qui je l'espère, confortera les réalisations d'hier et nos projets de demain.

« La Promesse Grand Site » et l'émergence d'une entité territoriale cohérente, dans le traitement de son patrimoine et l'orientation de ses projets, me semble à portée de mains ; la labellisation nationale nous encouragerait durablement en ce sens, plaçant le paysage et l'environnement au centre de nos préoccupations territoriales. Définitivement résolu et tourné vers l'avenir, je souhaite encourager le développement de « nos caps », en favorisant l'émergence de projets nouveaux, en adéquation avec l'esprit de notre Grand Site et en préservant son patrimoine identitaire.

Le Président
du Grand Site
Cap Erquy-Cap Fréhel
(Syndicat mixte),
Yannick MORIN.



LOCALISATION DU TERRITOIRE

« Carte d'identité du Grand Site
Cap Erquy - Cap Fréhel »



Région

Bretagne

Département

Côtes d'Armor

Intercommunalité

Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer
Dinan agglomération

Communes

Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon
(concernées partiellement par l'OGS)

Population

7 689 (recensement INSEE 2014)

Superficie du périmètre OGS

(concerté et validé en CSSP en 2016)

5 170 ha

Sites classés

698 ha terrestres (+ DPM)



- Sites classés
- Communes OGS
- Périmètre OGS

N
1:180000

1. PRÉSENTATION DU GRAND SITE CAP ERQUY-CAP FRÉHEL

Le Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, comme tous les Grand Sites de France, se caractérise par un patrimoine et des paysages remarquables, pour partie classés dans les années 1960 et 1970 au titre de la « Loi de 1930 sur les sites et les monuments naturels ».

De fait, les acteurs de ce territoire conscients dès cette époque de la fragilité de ces richesses, engagent une démarche partenariale de protection et de valorisation du patrimoine, avec notamment la création du Syndicat mixte des Caps Erquy-Fréhel en 1992.

Si les enjeux relatifs à la préservation du patrimoine et particulièrement les paysages ont été rapidement cernés sur les deux caps, avec de grandes opérations d'aménagement mises en place au 20ème siècle pour la gestion de la fréquentation, ils ont été précisés depuis, à l'échelle du Grand Site, dans le cadre de « l'Opération Grand Site » lancée en 2012.



1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

LES PAYSAGES DU GRAND SITE : FONDEMENTS ET ÉLÉMENTS REMARQUABLES

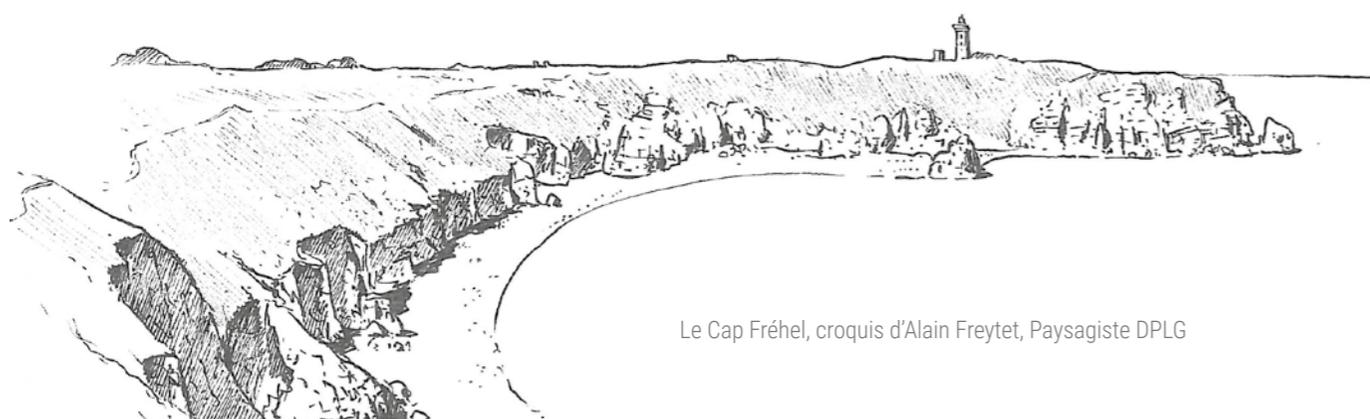
Le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel est l'un des sites les plus emblématiques de Bretagne, par la richesse de son patrimoine paysager, naturel et culturel. Les paysages qui le caractérisent sont de différents types (naturels littoraux, bâtis, agricoles...) et sont issus d'une géologie/géomorphologie très spécifique.

Le grès rose, constitutif de la frange littorale d'Erquy à Fréhel, interrompu par des filons de dolérite, et représentant une particularité du golfe normano-breton, concourt fortement à la singularité des paysages des deux caps. Egalement, le particularisme de la Baie de la Fresnaye, à cheval sur deux régions géologiques séparées par « un accident tectonique » (au nord-ouest, un ensemble où l'on retrouve amphibolite, gneiss, diorite, et grès rouge ; et à l'est, des roches métamorphiques et volcaniques, schistes, micaschistes...), participe à l'identité locale.

Les deux caps, comme deux promontoires, culminent donc jusqu'à 70m, avec leurs spécificités géologiques ; et le trait de côte, entre Erquy et Plévenon, prend des formes variées : baies, pointes, grèves, estuaires, anses, plages, îlots... Du fait de ces caractéristiques et de la diversité paysagère, le Grand Site, et particulièrement le Cap Fréhel, de longue date, a été l'objet d'intérêt et de visites en tout genre : des artistes peintres ou poètes aux sociétés savantes, dont la perception des paysages a évolué au cours du temps, mais dont les fondements sont restés inchangés, soufflant l'esprit des lieux (la terre sauvage, l'horizon infini, l'appel des sens via les couleurs de la lande notamment, jusqu'au caractère grandiose des falaises ou de certain patrimoine bâti...).



Grès rose



Le Cap Fréhel, croquis d'Alain Freytet, Paysagiste DPLG



Falaise



Anse sableuse



Lande



Dune



Bocage

Les paysages du Grand Site, et son patrimoine naturel, sont donc remarquables : une alternance de pointes rocheuses, aux points de vue vertigineux ; une multitude d'anses sableuses, aux eaux turquoise, caractéristiques de la Côte d'Emeraude et de ses abords ; des spécificités géologiques visibles comme le grès rose ; de nombreux boisements facilitant l'intégration des zones urbanisées ou des zones agricoles bocagères préservées du remembrement... Mais également des écosystèmes reconnus au niveau national et européen : une immensité de landes littorales à bruyères et ajoncs ; un marais estuarien préservé ; des massifs dunaires variés, représentant la palette entière des formes possibles de dunes ; une flore et une faune remarquable, notamment ornithologique.

La Flore et la Faune du Grand Site

52 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site Natura 2000 Cap Erquy-Cap Fréhel (cette diversité étant due aux différentiels de salinité/pH/humidité, et aux spécificités géologiques/dénivelés). D'importants enjeux naturalistes sont liés aux landes humides et aux dunes particulièrement. Un habitat est considéré comme endémique au Cap Fréhel, du fait de la particularité des filons de dolérite : les prairies à *Brachypode* et *Peucedan officinal*. Plus de mille espèces végétales ont été identifiées sur le territoire, dont certaines avec divers statuts de protection : l'Oseille des rochers, l'Ophrys araignée, le Droséra, la Grassette du Portugal...

Concernant la faune : le Grand Site abrite la seule population française de Grand dauphin sédentaire (près de 400 individus), 15 espèces de Chauve-souris dont 7 d'enjeu prioritaire européen (notamment le Grand et le Petit rhinolophe), des populations d'Azurée des mouillères d'un enjeu stratégique pour le grand Ouest, et quantité de passereaux des landes (particulièrement la Fauvette pitchou et l'Engoulevent d'Europe, également visés au niveau européen).



Chauve-souris



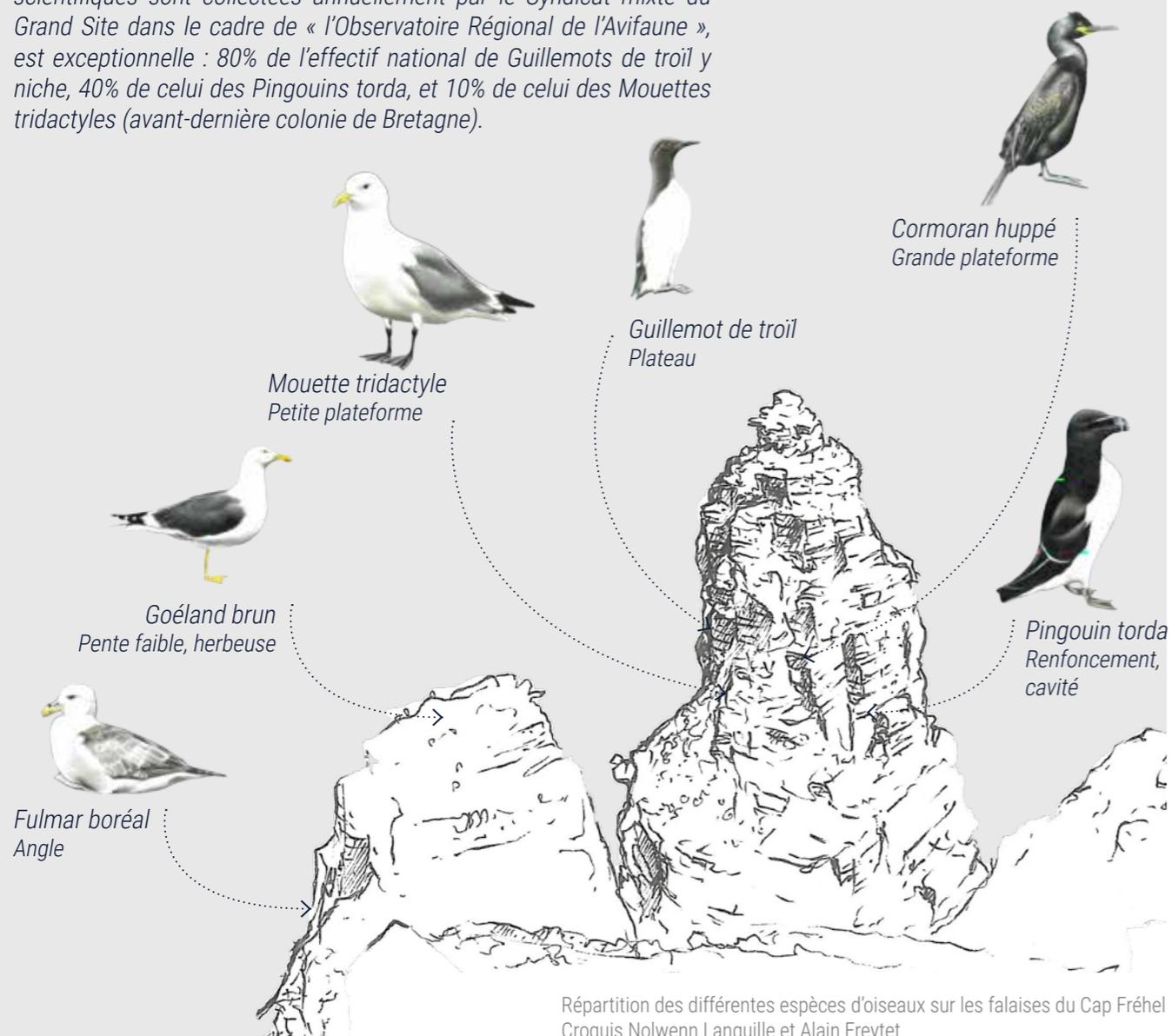
Guillemot de troil



Azurée des mouillères

1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

Enfin, la réserve ornithologique du Cap Fréhel, où près de 10 000 données scientifiques sont collectées annuellement par le Syndicat mixte du Grand Site dans le cadre de « l'Observatoire Régional de l'Avifaune », est exceptionnelle : 80% de l'effectif national de Guillemots de troil y niche, 40% de celui des Pingouins torda, et 10% de celui des Mouettes tridactyles (avant-dernière colonie de Bretagne).



Le patrimoine bâti du Grand Site présente également une forte identité. En effet, le territoire des caps présente des ouvrages anciens remarquables : plusieurs monuments historiques (le Fort La Latte et les phares du Cap Fréhel) ; des ouvrages d'art tels que ceux de l'architecte Harel de la Noë, jalonnant l'ancien tracé du « petit train des Côtes du Nord » ; un patrimoine historique issu des Templiers et de la seconde guerre mondiale ; ou bien encore, une architecture ancienne, reflétant la géologie locale, et préservée dans les bourgs, avec la spécificité marquante de la station balnéaire de Sables-D'or-les-Pins, dominée à la fois par le néo-régionalisme breton du début du 20ème siècle et l'architecture balnéaire d'inspiration anglo-normande.



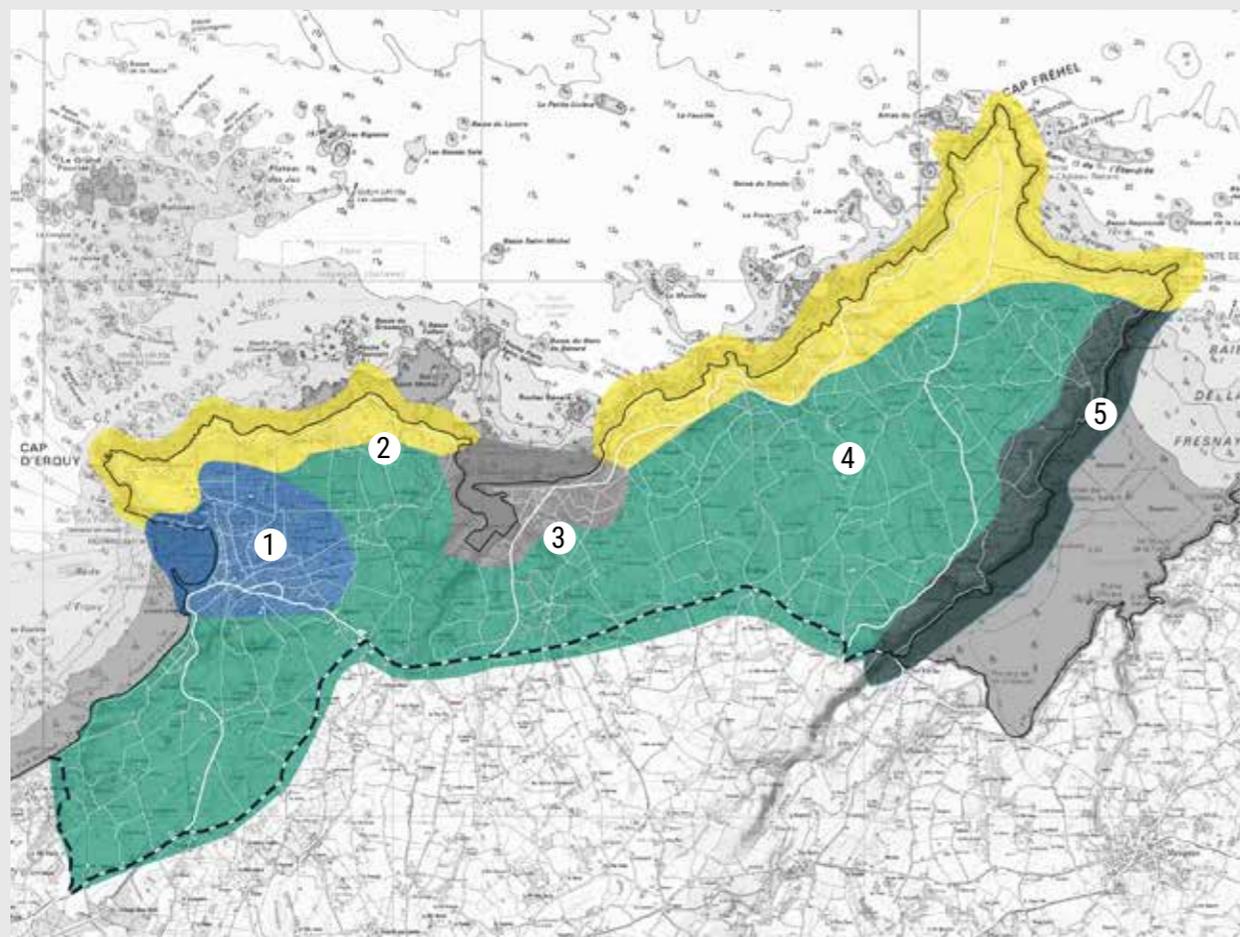
1. Phares du Cap Fréhel
2. Viaduc de Caroual
3. Fort La Latte
4. Bourg de Plévenon



1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

Les entités paysagères du Grand Site

Les entités paysagères du Grand Site (issues du diagnostic paysager – Inex 2018 – réalisé dans le cadre de l'élaboration du guide pratique architectural urbain et paysager, prévu dans l'OGS)



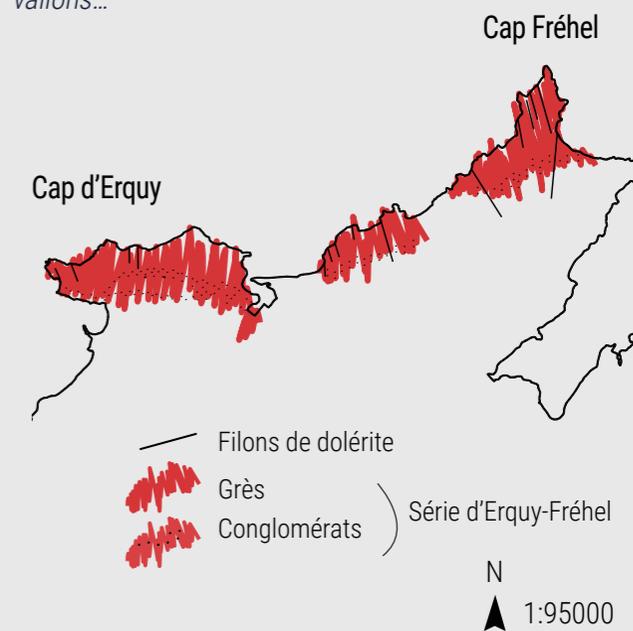
Représentation des entités paysagères

N
▲ 1:110000



Le grès, comme marqueur paysager

Si le Grand paysage des caps est constitué de plusieurs entités paysagères, aux caractéristiques propres, il s'est également construit sur un même ensemble géologique, qui représente une particularité du golfe normano-breton. Le grès de la série d'Erquy-Fréhel, interrompus par des filons de dolérite, concoure en effet fortement à la construction des paysages, en modelant les reliefs, en teintant de rose les affleurements rocheux, et en influant la végétation qui y pousse. Les caps, éléments symboliques des communes côtières, constituent les franges d'un univers maritime et d'un univers continental plus ou moins en résonance. Entre ces deux promontoires, le trait de côte, relié par les chemins de randonnée (GR et véloroute-voies vertes), prend des formes très variées : baie, pointe, grève, roche, estuaire, anse, plage, îlot, vallons...



1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

Caractérisation de chacune des entités paysagères :



1 L'anse d'Erquy

Anse naturelle qui se découpe entre la pointe de la Houssaye et le Cap d'Erquy, elle est composée d'une cuvette au niveau du centre-ville (ancienne zone marécageuse) et de coteaux formant un amphithéâtre ouvert vers la mer. Le tissu urbain est hétérogène : une urbanisation traditionnelle (village de Tu-es-Roc sur le coteau nord, centre-bourg), une urbanisation pavillonnaire en périphérie et un secteur balnéaire en front de mer.



2 La côte rocheuse d'Erquy à Plévenon

Il s'agit du paysage littoral emblématique du Grand Site, le paysage le plus recherché par les visiteurs. Le littoral, très découpé, est caractérisé par une succession de reliefs, entre dunes, landes côtières, plages et falaises. Le haut des falaises, composé de landes littorales, forme un paysage ouvert particulièrement sensible aux co-visibilités. Les pins, qui connaissent une dynamique de développement importante sur certaines de ces portions, marquent profondément le paysage. La gestion écologique des landes remplace aujourd'hui les pratiques agricoles abandonnées d'hier qui permettaient de maintenir le milieu ouvert.



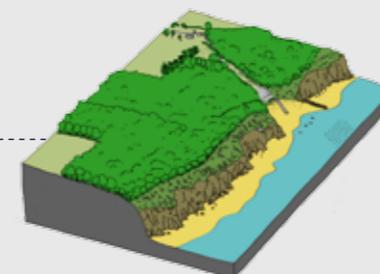
3 L'estuaire de l'Islet

Composé d'un marais salé bordé par des versants boisés qui s'ouvrent sur la mer, l'estuaire de l'Islet offre un paysage mouvant qui évolue aux grés des marées et des saisons. A l'Est, les versants boisés et la station balnéaire de Sables-d'Or-les-Pins font face, à l'Ouest, aux versants agricoles d'Erquy qui s'élèvent vers les falaises des Hôpitaux. Au Nord, la flèche sableuse de Sables-d'Or-les-Pins vient refermer cet estuaire, tandis qu'au Sud, il se resserre et vient se fondre dans la ripisylve. Reconnu comme un milieu naturel à l'importance écologique fondamentale, l'estuaire fait l'objet de mesure de gestion en faveur de sa préservation.



4 Les campagnes habitées

Cette vaste entité recoupe des situations paysagères très variées. De façon générale, il s'agit d'un plateau agricole composé de prairies et de parcelles cultivées, ponctué par les centre-bourgs et les nombreux hameaux. Des zones bocagères ont été préservées du remembrement (Plévenon, Fréhel), tandis que d'autres en témoignent par la présence de vastes zones ouvertes (Plurien, Erquy). La RD786 marque la limite Sud de cette entité, au-delà de laquelle le territoire agricole est beaucoup moins soumis à la dynamique d'urbanisation.



5 Versant Ouest de la baie de la Fresnaye

Cette entité apparaît comme une large frange entre le plateau agricole et le domaine maritime constitué d'une vasière et de bancs de sable étendus. Le versant, abrupt, est caractérisé par une végétation très hétérogène et entaillé par de profonds vallons. Les hameaux anciens, en limite d'entité, sont essentiellement localisés en amont de ces vallons, et la route sur digue entre Port à la Duc et Port-Nieux souligne la limite Est de l'entité constituée par l'estran. Les accès au littoral sont rares et confidentiels. Interfaces avec le monde maritime, Port-Nieux et Port St-Géran sont les vecteurs de découverte du monde professionnel lié à la baie, où sept conchyliculteurs exercent leur activité principale.

1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

L'IDENTITÉ CULTURELLE DU GRAND SITE

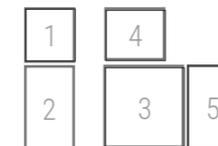
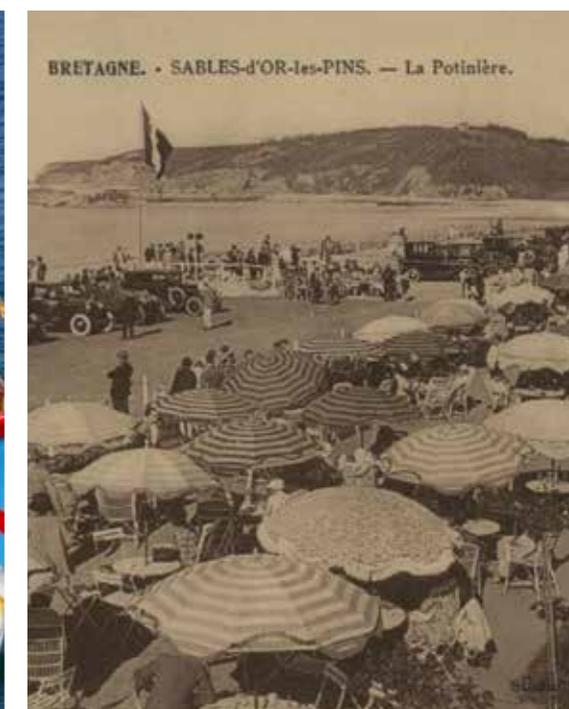
Les activités sur les caps se croisent et s'entremêlent, de manière dépendante ou interdépendante ; elles ont évolué au cours du temps, entre activités liées à la terre, activités liées à la mer, et activités liées à « l'accueil »... Hommes et femmes ont marqué le territoire de leurs empreintes, ont façonné et façonnent encore les paysages et participent à l'identité immatérielle du Grand Site.

Terres d'agriculture et de pêche, du Moyen-Age jusqu'au début du 20ème siècle, la quasi-totalité du territoire est « exploitée ».

Les landes d'Erquy et Fréhel, et le marais de l'Islet, font partie intégrante du système agraire traditionnel. Le pacage des animaux, l'étrépage, et la récolte de la bruyère et de l'ajonc y étaient largement pratiqués. Périodiquement, l'écobuage régénérât la lande ; le jonc, la marne et le goémon d'échouage permettaient d'amender les terres. Les moulins à eau et à vent se sont également développés, stimulés par le commerce du grain et le travail de la toile.

Le remembrement, au siècle dernier, a bouleversé les pratiques de culture et d'élevage. Si l'identité maritime prédomine sur la Commune d'Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon maintiennent une activité agricole importante, s'organisant autour de l'élevage et de la culture des céréales. Sur le plateau, le paysage se compose de vastes parcelles tandis que les petites parcelles entourées de bocage occupent les fonds de vallées.

L'activité maritime imprègne également l'identité culturelle locale. La petite pêche se pratique de longue date le long des côtes, et la pêche hauturière en haute mer. La grande pêche, à Terre Neuve et en Islande, s'observe entre le 16ème et le milieu du 20ème siècle. Le commerce et les industries maritimes se développent ; le cabotage connaît son apogée, avant de décliner avec les voies ferrées et les bateaux à vapeur. Les pratiques et les techniques de pêche évoluent, et la pêche à la coquille St-Jacques, si caractéristique aujourd'hui de la Baie de St-Brieuc, fait son apparition. Des infrastructures portuaires voient le jour et jalonnent au fil du temps le Grand Site ; la criée d'Erquy est aujourd'hui l'une des plus importantes en France, en termes de tonnage pêché. La conchyliculture a fait petit à petit son apparition, jusqu'à marquer aujourd'hui les entrées littorales du Grand Site et notamment la Baie de la Fresnaye.



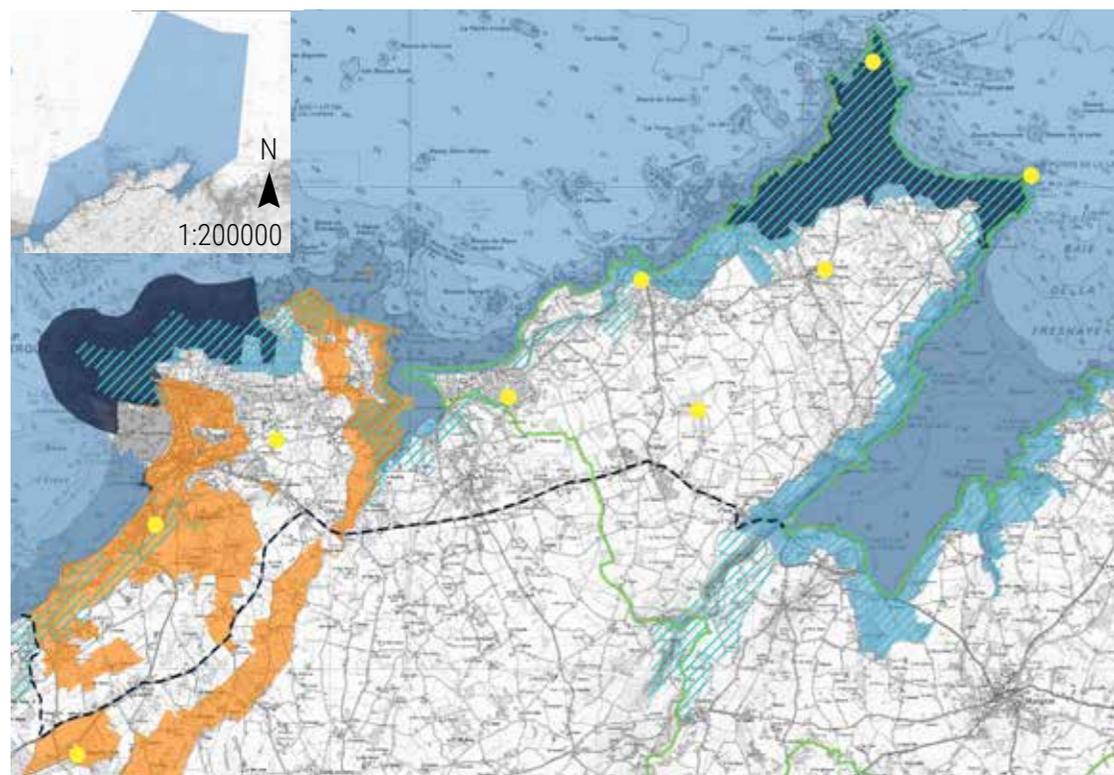
1. Elevage de chèvres au Cap Fréhel
2. Conchyliculture en Baie de la Fresnaye
3. Pêche à la coquille St-Jacques en Baie de St-Brieuc
4. Exploitation des carrières de Fréhel
5. Tourisme balnéaire au 20ème siècle

Au 19ème siècle, s'ouvrent également les carrières d'Erquy, de Fréhel et de Plévenon, pour l'exploitation industrielle du grès rose. Selon la période de l'année, les travailleurs y sont souvent carrier et marin, habitant dans les « villages carriers » dont on retrouve encore trace dans les paysages bâtis du Grand Site. Au 20ème, le « pavé de l'ouest » détient un certain monopole, mais l'exploitation du grès rose déclinera ensuite. La carrière du Routin, à Fréhel, est la plus importante, avec une autorisation d'exploiter jusqu'en 2022 pour 500 000 t/an.

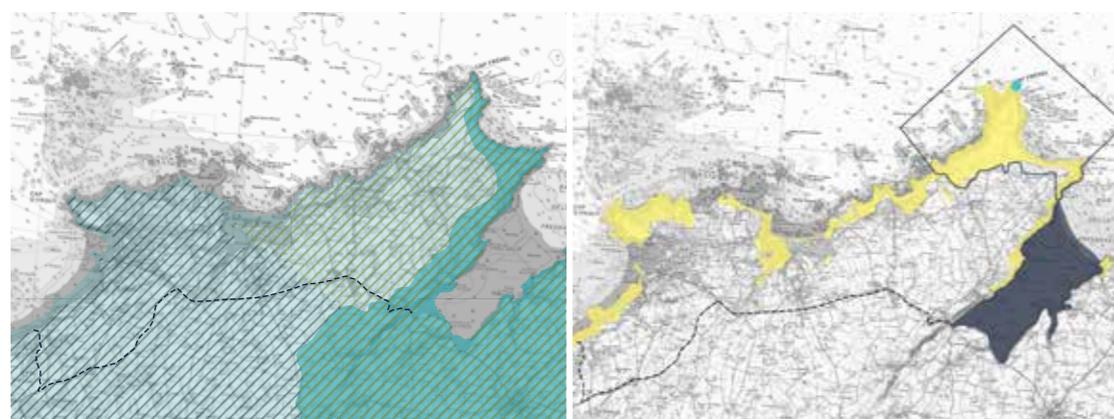
Enfin, le Grand Site, entre terre et mer, est aussi un territoire d'accueil. Avec l'émergence de la villégiature et des stations littorales, aux 19ème et 20ème siècles, les visiteurs s'essaieront au tourisme balnéaire (bains de mer, plaisance...), renforcé par le développement du petit train des Côtes du Nord. Actuellement, le secteur du tertiaire représente plus de 65% des emplois sur le Grand Site, avec plus de 30 000 lits touristiques proposés.

1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

LA PROTECTION DU GRAND SITE



- Sites classés
- Natura 2000
- Projet PNR
- Monuments historiques (classés et inscrits)
- Espaces remarquables
- AVAP
- Limites OGS



- SAGE Baie de St-Brieuc
- SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye
- Bassin Versant Flora Islet
- BV Baie de la Fresnaye
- ZNIEFF1
- ZNIEFF2
- ZICO
- Réserve associative
- Limites OGS

Statuts et protections sur le territoire du Grand Site

N
▲ 1:95000

Du fait de son patrimoine naturel et paysager remarquable, le Grand Site fait l'objet de protections réglementaires diverses, pour une partie de son périmètre. Un certain nombre d'inventaires ou de projets environnementaux autres y sont également menés, participant à la connaissance patrimoniale et à la préservation des caps.

Différentes protections en faveur du patrimoine naturel et paysager s'imbriquent sur le périmètre de l'Opération Grand Site.

En premier lieu, les landes du Cap Fréhel et le Cap d'Erquy sont classés depuis 1967 et 1978, au titre de la Loi de 1930, représentant près de 700 ha terrestres, auxquels s'ajoute une petite partie de Domaine public maritime. En second lieu, la frange littorale du périmètre OGS est comprise dans le site Natura 2000 N°11 « Cap d'Erquy-Cap Fréhel », pour lequel le Syndicat mixte Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel est opérateur et a élaboré un Document d'objectifs, engagé en 2000. Ce site Natura 2000 a fait l'objet d'une extension à la Baie de la Fresnaye en 2008. Si le Syndicat mixte a été désigné opérateur sur la partie terrestre de cette baie fin 2013, l'animation de la partie maritime reste aujourd'hui en suspens. La cartographie des habitats d'intérêt communautaire est en cours d'actualisation et le DOCOB devrait être révisé à compter de 2019-2020.

Par ailleurs, les quatre Communes de l'OGS sont couvertes par des Plans Locaux d'Urbanisme, qui seront refondus, à terme, dans des PLU intercommunaux (PLUi), reposant les contours des espaces remarquables au titre de la Loi Paysage et de la Loi Littoral, les zones N ou non constructibles, ou les Espaces Boisés Classés, et intégrant les trames vertes et bleues du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, approuvé en 2015 en Bretagne. Le Grand Site est aussi concerné par deux Schémas de Cohérence Territoriale, adoptés en 2013 et 2014. Enfin, en termes d'urbanisme, la Commune d'Erquy a souhaité développer en 2016 une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, reflétant pleinement les valeurs et l'identité du Grand Site.

Plusieurs sites inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques composent aussi la valeur patrimoniale du Grand Site, avec notamment les phares du Cap Fréhel et le Fort la Latte, ou bien encore le Château de Bienassis, le Viaduc de Caroual ou la Chapelle St-Sébastien...

La complémentarité Natura 2000/OGS

Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 (telles que la gestion des landes des deux caps, la gestion forestière du massif dunaire de Fréhel, ou la lutte contre les espèces invasives) font partie intégrante de l'OGS. Pour ces deux dispositifs complémentaires, les objectifs sont communs « restaurer, protéger et gérer durablement le patrimoine naturel et/ou paysager ». Une grande part du périmètre OGS est constituée d'espaces naturels littoraux visés par la Directive Habitats, et dont la gestion, décrite dans le DOCOB, bénéficie de « Contrats Natura 2000 ». Si des « plans de gestion » opérationnels ont été élaborés pour certains sites (Cap d'Erquy, Dunes du Vieux bourg), ou vont être prochainement engagés (Cap Fréhel), un Schéma d'ensemble des espaces naturels a été imaginé dans le cadre de l'OGS pour couvrir l'ensemble du périmètre, et sera intégré dans la refonte 2019 du DOCOB Natura 2000.

1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

LA PROTECTION DU GRAND SITE

Enfin, un projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude est en cours de réflexion, qui englobe dans son périmètre d'étude les communes de Fréhel et de Plévenon (les Communes d'Erquy et de Plurien, pour plus de cohérence avec l'OGS, pourraient également intégrer à moyen terme le statut de « villes portes » ou de « communes associées »).

En complément de ces protections réglementaires, divers projets et inventaires scientifiques concourent à la connaissance du Grand Site et à sa préservation.

La réserve associative du Cap Fréhel (la Fauconnière et îlot de l'Amas du cap), gérée par Bretagne vivante, présente un intérêt ornithologique remarquable (voir page 14) et constitue l'un des sites phares suivis dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Avifaune.

Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (de type I et II) et une Zone d'importance Communautaire pour les Oiseaux ont été inventoriées sur le Grand Site.

Enfin, deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), avec leur Règlements approuvés en 2014, sont déclinés de manière opérationnelle via des programmes « bassins versants », et sont intégrés aux plans gouvernementaux de lutte contre la prolifération des algues vertes en Baie de St-Brieuc et en Baie de la Fresnaye.

Enfin, la maîtrise foncière représente un autre atout du Grand Site en termes de protection patrimoniale.

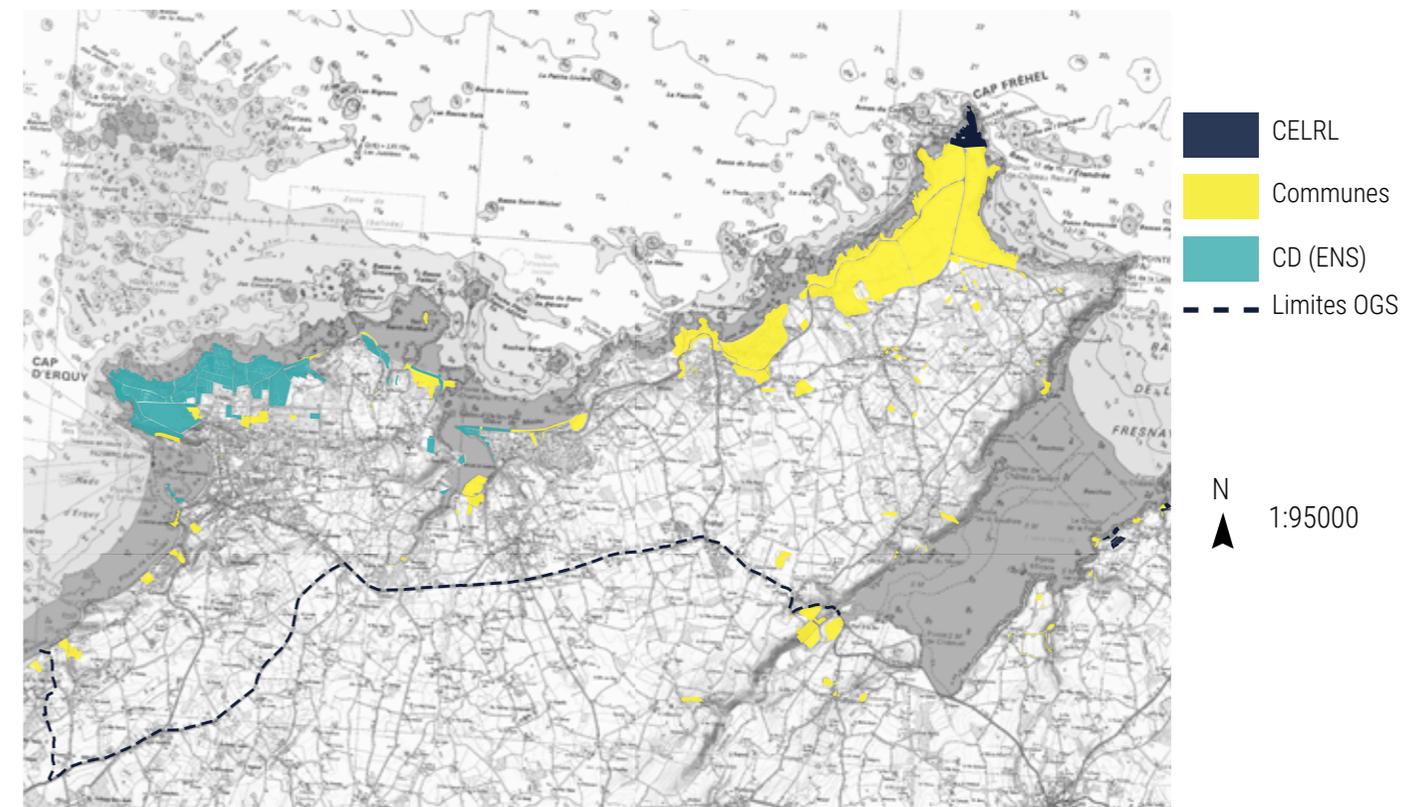
Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a acquis près de 200 ha sur le Grand Site, au titre de sa politique Espaces naturels sensibles. Pour le Cap d'Erquy, la pointe de la Houssaye et St-Michel (180 ha), et la flèche dunaire de Sables-d'Or-les Pins (7 ha), il y a de longue date des actions en faveur des milieux remarquables et a récemment élaboré des plans de gestion.

De manière concomitante, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres a acquis la pointe du Cap Fréhel, à partir de 2015, et a défini précisément le plan d'aménagement du site.

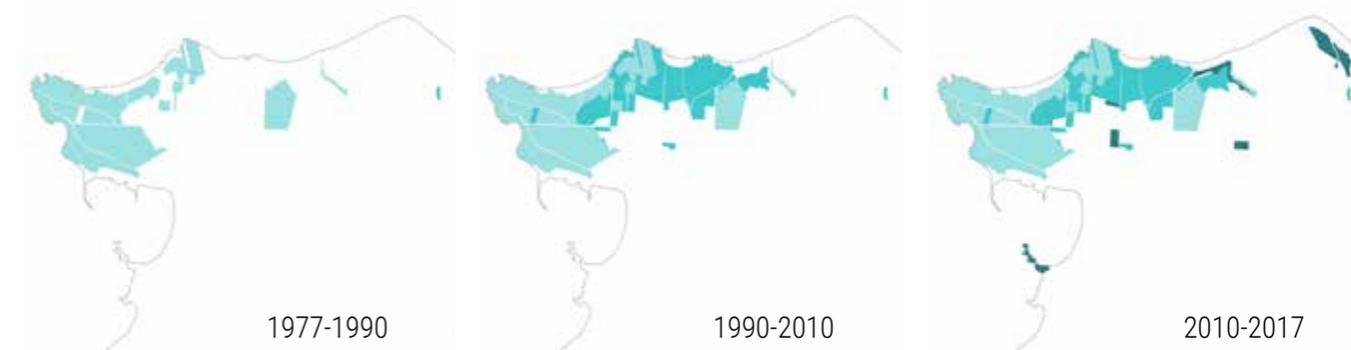
Le reste des espaces remarquables du Grand Site, concentrés sur la frange littorale et composant le périmètre Natura 2000, appartiennent en très grande majorité aux quatre Communes de l'OGS, qui mènent également des opérations de gestion des espaces naturels, inscrites dans le DOCOB.

Le projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude

Le périmètre d'étude de ce projet de PNR couvre 76 communes, dont Fréhel et Plévenon. Le projet de charte est en cours de finalisation. Il comporte trois axes de travail : les patrimoines, les activités économiques et touristiques et la solidarité et l'ouverture du territoire. Ces axes sont déclinés en 13 orientations et 32 mesures, s'appuyant sur les actions déjà menées par divers partenaires tels que le Syndicat mixte Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel. L'enquête publique, la consultation des collectivités et l'avis des instances nationales sont projetés pour 2020. A ce jour, l'OGS et le projet de PNR ont été bâtis en concordance ; si, à termes, les 2 périmètres se juxtaposaient, un conventionnement lierait les structures porteuses, afin d'optimiser les actions menées et la valorisation du territoire.



Les maîtrises foncières sur les espaces remarquables de la frange littorale



Progression des acquisitions par le Département, dans le secteur d'Erquy au titre des ENS

1.1 LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DU GRAND SITE : LA FORCE D'UN TERRITOIRE SINGULIER

Le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel, par son patrimoine naturel, paysager et culturel singulier, représente l'un des points phare de la Bretagne. Ses atouts majeurs : la richesse naturelle de sa bande littorale, maîtrisée d'un point de vue foncier ; la forte identité de son bâti, avec des ouvrages remarquables et la typicité de ses bourgs anciens ; le lien terre-mer grâce auquel perdurent des activités économiques et/ou traditionnelles ancestrales.

Ces paysages remarquables font l'objet de projets environnementaux divers et d'inventaires scientifiques, qui alimentent ou confortent les strates de protections réglementaires. L'ensemble est imbriqué et mené aujourd'hui en cohérence du fait de l'Opération Grand Site, où se fédèrent et s'associent les acteurs publics concernés.

Pour davantage de compléments sur les spécificités du Grand Site :
Se référer aux documents constitutifs de « l'Opération Grand Site », validés en Commission Supérieure des Sites et des Paysages en février 2016, et accessibles sur le site Internet :
www.grandsite-capserquyfrehel.com.



12 L'ÉMERGENCE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET GRAND SITE

Les fondamentaux d'un projet Grand Site

Un territoire souhaitant s'inscrire dans une démarche « Grand Site de France » doit être en partie classé (Loi 1930), pourvu d'un patrimoine remarquable (paysager, naturel, culturel), de grande notoriété et de fait très fréquenté donc possiblement dégradé, et déjà engagé dans une démarche durable partenariale. Pour engager une Opération Grand Site, le territoire doit ensuite en faire la demande au Ministère en charge de l'écologie, en posant ses enjeux et perspectives après concertation locale.

Le territoire des Caps répond à ces critères : il bénéficie d'un riche patrimoine, classé sur près de 700 ha et selon un périmètre cohérent ; il est visité par 1,7 millions de personnes/an et pour répondre aux dégradations occasionnées par le public, a engagé de longue date des travaux divers multi-partenariaux. Fin 2012, le Syndicat mixte des Caps rédigeait une « note d'intention » aux services de l'Etat, détaillant les actions réalisées et projetées, et indiquait le souhait, à l'issue d'une année de concertation, de l'ensemble des acteurs de s'engager dans une OGS.

Les motifs de classement du Cap Fréhel prennent en considération son caractère pittoresque. Il est cité à l'époque dans le dossier de classement comme « devant désormais faire la fierté du département » : classé officiellement pour la qualité de ses landes littorales, jugées très représentatives des landes costarmoricaines ; sa richesse biologique, étudiée par de nombreux scientifiques depuis les années 50, ayant permis d'en faire un milieu « témoin et de référence » ; la réserve ornithologique ; des préoccupations qui suscitent la préservation des landes du cap. Le Cap d'Erquy est cité dans le dossier de classement comme « l'une des pièces maîtresses de la remarquable côte de falaise de grès rose... la plus belle et la plus intéressante de Bretagne ». Il est classé officiellement pour la beauté du Cap et son caractère esthétique (« l'un des paysages bretons les plus remarquables ») ; son intérêt scientifique (géologique et géomorphologique, du fait du grès rose) et biologique (une plus grande diversité de biotopes et de biocénoses qu'au Cap Fréhel ; des habitats originaux tels que les vallons humides, placages de sable et marnes calcaires ; plusieurs associations de landes, dont certaines ont un caractère primitif) ; les vestiges archéologiques et historiques ; des menaces d'altération du fait du développement anarchique d'activités en liaison avec le tourisme...

1	2
	3

1. Alternance de pointes rocheuses et immensité des landes littorales, Erquy, Léon Hamonet 1953
2. Cap d'Erquy
3. Cap Fréhel

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ENGAGÉE DEPUIS 30 ANS, EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Le patrimoine naturel, paysager et culturel du Grand Site est connu de longue date, et a été représenté par de nombreux peintres et poètes, au cours des différentes époques, et notamment Léon Hamonet, le plus illustre d'entre eux.

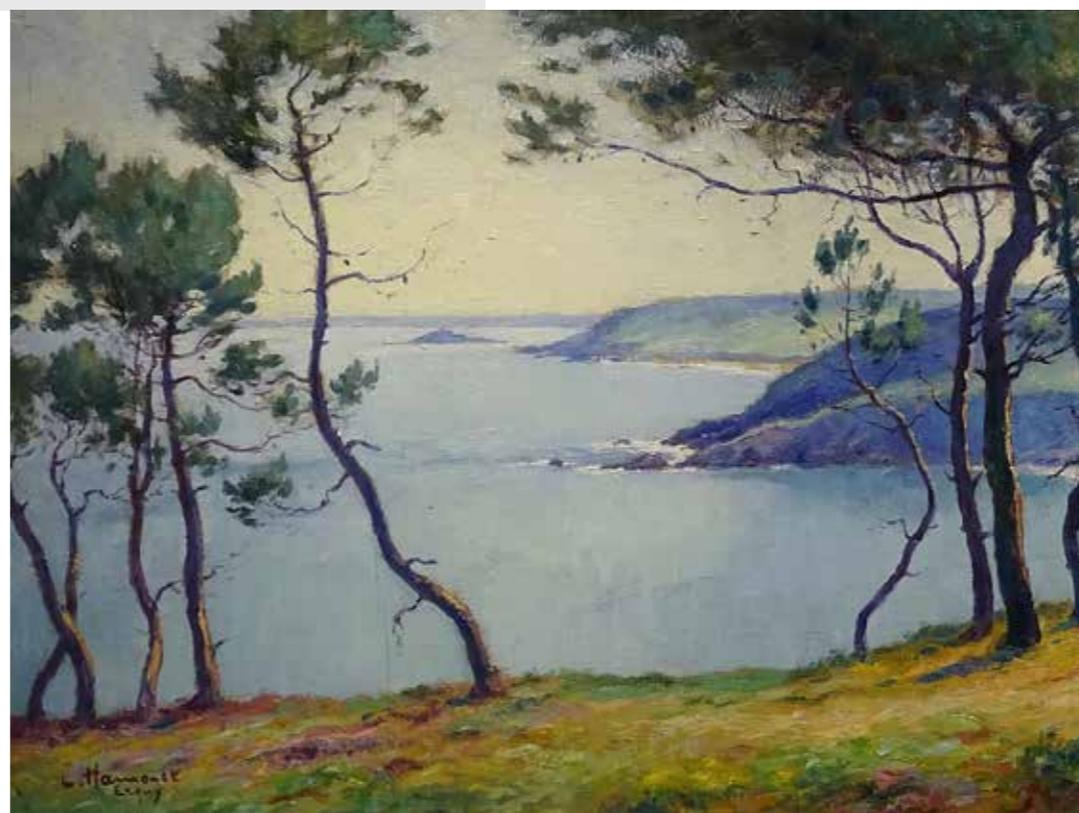
Ses spécificités paysagères, en partie dues à la géologie du Grand Site (particulièrement le grès rose et les filons de dolérite des falaises littorales – voir paragraphe 1.1), ont également été reconnues par leur classement au titre de la « Loi du 2 mai 1930 ».

Ainsi, le Grand Site compte aujourd'hui deux sites classés principaux, représentant 698 ha terrestres (auxquels s'ajoute une partie de Domaine Public Maritime) :

. les Landes du Cap Fréhel et les abords du Fort La Latte, classés le 01/07/1967 (495 ha terrestres).

. et le Cap d'Erquy et ses abords, classés le 16/10/1978 (201 ha terrestres, auxquels s'ajoute une partie de Domaine Public Maritime).

Un 3ème site classé, plus petit, la Falaise de la Roche Jaune, entre Ker-Armel et le Goulet, a également été classé le 16/10/1978 (2 ha terrestres).



12 L'ÉMERGENCE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET GRAND SITE

Dès les années 1980, pour préserver ces sites classés, le territoire et les acteurs du Grand Site se sont dotés d'outils partenariaux à l'échelle des deux caps et ont engagé des grands travaux d'aménagement.

Le territoire des deux caps Erquy-Fréhel est l'un des plus emblématiques de Bretagne. Très fréquenté (plus de 1.7 millions de visiteurs par an), il a connu par le passé des pratiques de loisirs variées qui ont pu porter atteinte à ses richesses patrimoniales. Vite conscients des problématiques des deux sites classés, les acteurs locaux ont engagé **diverses opérations pour la réhabilitation, la gestion et/ou la valorisation du territoire** entre 1980 et 2010.

De manière non exhaustive : sur le Cap d'Erquy, Le Département et la Commune ont été précurseurs. Dès les années 80, le Conseil général acquiert le cap, dans le cadre de sa politique départementale « Espaces naturels sensibles », pour stopper l'urbanisation littorale et maîtriser les flux de fréquentation touristique. D'années en années, avec la Commune d'Erquy, il définit et met en œuvre un plan d'aménagement global alliant préservation de la nature et tourisme durable.

Pour le Cap Fréhel, les premiers travaux portés par la Commune de Fréhel (à cette époque composée des Communes actuelles de Fréhel et de Plévenon), débuteront en 1997, avec la réorganisation des sentiers, qui s'appuiera sur une importante étude de fréquentation, tant qualitative que quantitative, et la restauration de la lande littorale.

La volonté d'agir de manière partenariale sur les deux caps, au-delà des frontières communales, s'est aussi traduite par la création d'une association en 1989 dite « d'animation des caps », à laquelle succéda le « **Syndicat des caps d'Erquy et Fréhel** » en 1992.

Cet établissement public, qui rassemblait les Communes d'Erquy, de Fréhel et le Département (rejoints par Plurien et Plévenon, puis la Communauté de communes Côte de Penthièvre), avait pour mission la mise en valeur des caps soit : la protection et la gestion du patrimoine, l'étude et le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces, l'accueil du public et le développement d'activités à caractère pédagogique.

En 2017, ce Syndicat mixte est renommé « Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel » et ses missions d'animation et de valorisation du patrimoine sont confortées autour de trois volets : l'éducation au patrimoine, l'animation du dispositif Natura 2000 et la coordination de l'Opération Grand Site. Sa gouvernance a également évolué pour intégrer, avec le Département, les deux intercommunalités, Lamballe Terre et Mer et Dinan agglomération. Depuis les années 80, cet établissement public a donc porté de nombreuses actions en faveur des paysages des deux caps, ou appuyé les différentes collectivités qui en menaient. Il symbolise, par sa constitution et son périmètre d'intervention, le travail collaboratif des acteurs locaux et leur souhait d'avancer en cohérence.



Coupage presse, Création Syndicat mixte, Décembre 1991

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE, JUSQU'À L'OPÉRATION GRAND SITE

Conscients de la valeur patrimoniale des deux caps et de leur fragilité, les acteurs publics du Grand Site se sont engagés à leur préservation environnementale depuis plusieurs décennies, dans le respect des lieux.

Comme évoqué ci-dessus, face aux menaces guettant les deux sites classés principaux dans les années 1980 et 1990, jusque-là préservés, **des opérations d'ampleur ont été lancées sur les deux caps, révélant la prise de conscience du territoire face à ses richesses naturelles et paysagères.**

Sur le Cap d'Erquy, le Département engage une importante campagne d'acquisition dès les années 80 (soit plus de 170 ha aujourd'hui) et commande dans les années 90 une étude paysagère globale pour la réorganisation du site. Ses objectifs : limiter l'urbanisation littorale, en lien avec la progression du tourisme à Erquy et ses environs ; maintenir le caractère naturel du site, et optimiser sa gestion ; réfléchir à son fonctionnement, dans la philosophie des « Espaces naturels sensibles » (préserver la biodiversité, tout en envisageant l'accueil du public de manière maîtrisée).

En association étroite avec la Commune d'Erquy, un plan de requalification du Cap d'Erquy et de ses abords est

précisé au fur et à mesure des années. Fortement concerté avec les habitants d'Erquy et les usagers du site, ce plan d'aménagement a depuis été mis en place par étapes.

Ainsi, les mobilités douces ont dans un premier temps été accentuées, avec la création de parcours multiples, et notamment la liaison pédestre port-cap qui était une attente forte des habitants liés à l'OGS. Des outils d'interprétation ont été conçus, et notamment « le sentier des lacs bleus », pour valoriser le grès rose et l'activité ancestrale et traditionnelle des carriers ; des visites encadrées ont été mises en place et sont régulièrement proposées au public, pour favoriser la compréhension du patrimoine.

Dans un second temps, le stationnement sauvage a été maîtrisé, l'accès au site modifié et les parkings reculés en dehors du site classé, impliquant des travaux de voiries importants et une refonte totale de la signalétique.

Enfin, les plans de gestion des espaces naturels et forestiers ont été élaborés, en particulier pour répondre à la problématique d'enrésinement des milieux, et des opérations de gestion diverses, comme le pâturage, sont régulièrement menées par le Département.

Dans les années qui viennent, Commune et Département s'attacheront à la gestion du site des Hôpitaux, qui jouxte le site classé, et fait partie du site Natura 2000.



12 L'ÉMERGENCE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET GRAND SITE

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE, JUSQU'À L'OPÉRATION GRAND SITE

Travaux de requalification du Cap d'Erquy. Données Conseil départemental 22



Travaux de requalification du Cap d'Erquy. Données Conseil départemental 22



12 L'ÉMERGENCE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET GRAND SITE

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE, JUSQU'À L'OPÉRATION GRAND SITE

Au Cap Fréhel, alors que les véhicules à moteur pouvaient circuler quasiment librement sur le plateau sommital il y a un demi-siècle, la Commune (Fréhel au commencement, puis Plévenon lors de la scission administrative des deux entités en 2004), voyant la fréquentation se développer de manière anarchique, a souhaité lancer dans les années 90 un certain nombre de travaux. Coordinée par le Syndicat mixte des caps, une étude de fréquentation a alors été réalisée, pour qualifier le comportement des visiteurs, identifier les points d'intérêt et aboutir à un premier plan d'aménagement de la pointe. L'ensemble des sentiers furent alors réorganisés, des portions entières de la servitude littorale remodelées, et les flux de circulation canalisés ; des techniques de restauration active de la lande ont été mises en place, sur les secteurs les plus dégradés par le piétinement.

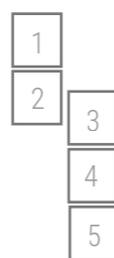
Parallèlement, dans le cadre du dispositif Natura 2000 et par le biais de « Contrats Natura 2000 », une dynamique communale de gestion des espaces naturels a pu être enclenchée : fauchages avec exportation sur landes ; mise en défens des milieux dunaires...

Enfin, plus récemment, animé par la dynamique des mobilités douces sur Erquy, le Département a réalisé la création d'une véloroute littorale reliant les deux caps, enrayant définitivement les stationnements sauvages en bordure de route départementale, à proximité du Cap Fréhel.

Au-delà des actions menées sur les deux sites classés principaux dans les années 1980 et 1990, évoquées ci-dessus, le territoire a su développer d'autres projets d'ampleur ces dernières décennies, reflétant significativement son engagement pour la protection et/ou la revalorisation du patrimoine. De manière non exhaustive :

. Concernant le patrimoine bâti : la réhabilitation de la station balnéaire de Sables-d'Or-les-Pins, par la Commune de Fréhel, avec la mise en valeur de ses typicités architecturales ; ou bien encore la mise en place d'une Aire de mise en Valeur Architecturale et du Patrimoine, par la Commune d'Erquy ; la restauration de plusieurs ouvrages d'art de l'architecte Harel de La Noë (1, sur carte ci-contre), par le Département, caractéristiques des Côtes d'Armor et de ses anciennes voies ferroviaires, etc.

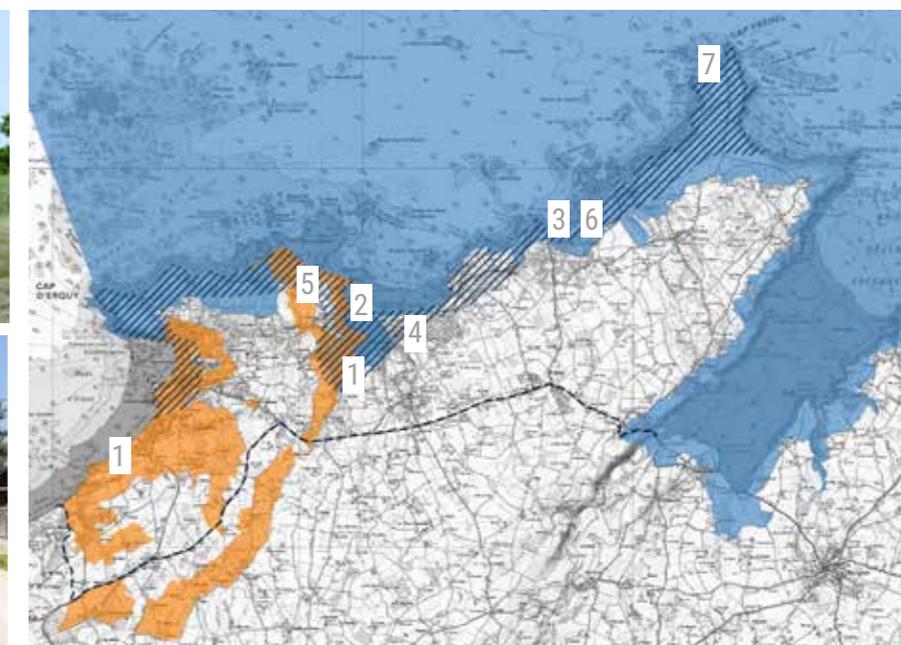
. Concernant le patrimoine naturel et paysager : l'élaboration et l'animation du Document d'objectifs Natura 2000, par le Syndicat mixte des



1. Cap Fréhel, 1999, Avant restauration de la lande
2. Cap Fréhel, 2009, Après restauration de la lande
3. Ouvrage Harel de la Noë, Pont des Marais
4. Aménagements de Sables-d'Or-les-Pins
5. Animation nature du Syndicat mixte

caps ; la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion, hors sites classés, par diverses Collectivités locales (flèche dunaire de Sables-d'Or-les pins (2), massif dunaire du Vieux bourg (3)...); l'aménagement de la Vallée de Diane, piloté par la Commune de Plurien (4), en lien avec Fréhel ; la conduite des programmes de reconquête de la qualité de l'eau par les intercommunalités, en faveur des évolutions de pratiques et des paysages agricoles ; le recul des zones campées littorales municipales, à Erquy (5) et Fréhel notamment (6), etc.

. Concernant l'accueil du public et sa compréhension de l'esprit des lieux : l'ouverture au public des différents Monuments historiques du Grand Site, et notamment le phare du Cap Fréhel par la Commune de Plévenon (7) ; l'organisation d'animations patrimoniales thématiques, par le Syndicat mixte des caps, selon plusieurs entrées : histoire, nature, économie locale (découverte de l'activité agricole, visite de la criée...); la structuration en réseau de l'ensemble des structures d'éducation au patrimoine du territoire, etc.



- Natura 2000
 - Animations patrimoniales
 - AVAP
 - Limites OGS
- N
▲ 1:95000

Localisation des projets d'aménagement menés ces dernières décennies

12 L'ÉMERGENCE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET GRAND SITE

L'ensemble de ces projets et/ou démarches n'a jamais constitué en tant que tel une Opération Grand Site, mais s'en rapprochait fortement, tant sur leurs fondements paysagers que sur les objectifs recherchés. C'est pourquoi, réunis au sein du Syndicat mixte des Caps Erquy-Fréhel, les acteurs locaux ont souhaité dans les années 2000 s'inscrire dans la philosophie « Grand Site ».

L'adhésion, en tant que précurseur et « membre fondateur » au Réseau des Grands Sites de France, a constitué une première étape pour le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel. Le Syndicat mixte des caps a toujours été relativement actif au sein de ce Réseau, jusqu'à accueillir ses Rencontres annuelles en 2014. Le dernier Président du Syndicat mixte et l'actuel ont souhaité s'y engager et concourir à la définition des orientations stratégiques encore davantage ces dernières années, en intégrant le Bureau du RGSF.

En 2012, après avoir mené de nombreuses opérations en faveur du patrimoine et des paysages, le territoire des caps s'est interrogé sur l'intérêt et l'opportunité de lancer officiellement une « Opération Grand Site ».

Aussi, durant une année, le Syndicat mixte des caps a organisé la concertation locale et collecté le positionnement de ses principaux partenaires. Le Département, l'intercommunalité de l'époque, les Communes d'Erquy, de Plurien et de Plévenon, soutenus du Préfet des Côtes d'Armor et la DREAL Bretagne, ont ainsi accepté d'engager l'OGS et ont formulé une « note d'intention » au Ministère de l'Ecologie, qui détaillait leur engagement, les travaux déjà réalisés, et posaient les prémices du plan d'actions futur.

Début 2013, le Ministère actait la demande et donnait une réponse favorable à la « note d'intention » : L'Opération Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel était lancée, coordonnée par le Syndicat mixte, rebaptisé « Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel ».

En 2013 et 2014, un état des lieux-diagnostic s'engageait,

posant explicitement les enjeux des deux sites classés et de leur environnement proche ; précisant le périmètre de l'OGS ; et définissant de manière partagée les valeurs du Grand Site, qui caractériseront les fondements du futur plan d'actions.

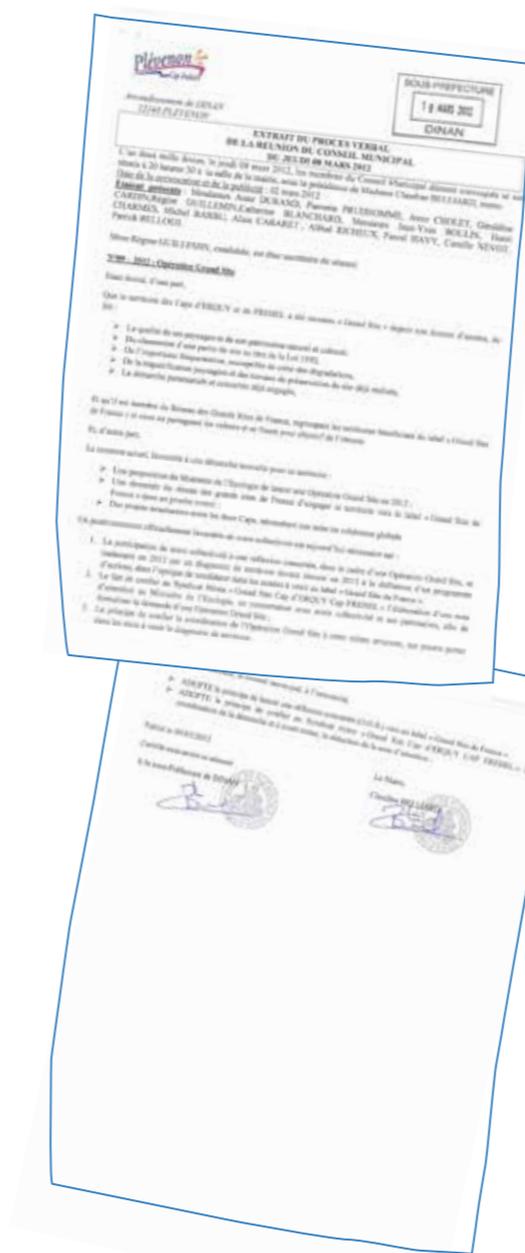
En 2015, le territoire précisait son plan d'actions, sur le périmètre OGS, qui devait répondre aux enjeux du Grand Site : la préservation et la valorisation de son patrimoine, ses paysages, et ses milieux naturels (fragilisés, particulièrement sur la frange littorale, par le passage de 1.7 millions de visiteurs sur les deux sites classés) ; et la conciliation avec l'accueil du public, à améliorer, dans l'esprit des lieux, en favorisant les retombées locales.

Ainsi, trois axes de travail et 22 fiches actions ont été définis et priorisés, présentés en Comité consultatif OGS et actés en Comité de pilotage en septembre 2015 ; validés en Commission départementale des sites et des paysages en octobre, et en Commission supérieure en février 2016, après passage et avis de l'Inspecteur général des sites en janvier.

Depuis 2016, la mise en œuvre du plan d'actions a pu débuter (voir partie 2), coordonnée par le Syndicat mixte « Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel », appuyant les différents maîtres d'ouvrages et s'assurant de la cohérence territoriale des opérations projetées. Pour ce faire, une convention de partenariats pluriannuelle OGS, cadrant le portage des actions, leur phasage et leur financement a été discutée en 2017 et validée en 2018.

1	2
3	4
5	6
7	8

1. Rencontres du Réseau des Grands Sites de France, 2014, Erquy
2. Réunion publique, concertation lancement OGS, 2012
3. Lancement officiel OGS, 2013 (de g à d Maire Erquy ; Président GS ; Maire Plévenon ; Conseiller départemental ; Maire Plurien ; Directrice)
4. Comité consultatif OGS, 2014
5. Comité de pilotage OGS, 2013
6. Comité de pilotage OGS, 2017
7. Visite Inspecteur général, validation OGS, 2016
8. Commission Supérieure des Sites et des Paysages, validation OGS, 2016



Délibération lancement OGS, Commune de Plévenon, 2012



1.2 L'ÉMERGENCE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET GRAND SITE

Récapitulatif des étapes clés pour les Caps

1992	Création du Syndicat des Caps
Entre 1990 et 2000	Requalification du Cap d'Erquy et restauration du Cap Fréhel
2000	Adhésion au Réseau des Grands Sites de France

PRÉ-OGS

----- 2012 -----
Prémices au lancement de l'OGS
Concertation
« Note d'intention » au Ministère

2013	Lancement de l'OGS Accord du Ministère Etat des lieux, diagnostic et enjeux
2014	Accueil des Rencontres du Réseau des Grands Sites de France
2015	Définition du programme d'actions Validation en Commission Départementale des Sites et des Paysages
2016	Mise en oeuvre du programme d'actions Visite de l'Inspecteur général Validation en Commission Supérieure des Sites et des Paysages
2017	25 ans du Syndicat mixte, coordinateur de l'OGS
2018	Validation de la convention de partenariats pluriannuelle OGS

OGS

Etant donné la richesse patrimoniale locale, et notamment celle des paysages et des milieux naturels littoraux, l'émergence du projet Grand Site est ancienne. Elle prend sa source au classement des sites dès les années 1960 et chemine, avec la conduite d'actions environnementales nombreuses (et particulièrement sur les caps pour la gestion des flux croissants de visiteurs), jusqu'en 2012-2013, date de lancement officiel de « l'Opération Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel ».

Ainsi, le plan d'actions OGS donne logiquement suite aux opérations partenariales du passé, et met en musique celles du court et moyen terme. Il donne un nouveau souffle, une meilleure cohérence et de nouveaux objectifs, pour mieux encore préserver et valoriser le Grand Site.

Enfin, les acteurs qui ont œuvré et persévéreront pour la qualité des paysages du Grand Site croient aujourd'hui en ce dispositif et espèrent pleinement répondre aux exigences du label Grand Site de France en 2019.



Le Cap Fréhel

13 LES ENJEUX DU GRAND SITE

LA COHÉRENCE DU PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE

Le périmètre du Grand Site a été défini à la suite de l'élaboration du diagnostic OGS, en 2013-2014, ainsi que la définition des valeurs et des enjeux du territoire des deux caps. Il couvre une partie des quatre Communes d'Erquy/Plurien/Fréhel/Plévenon, et correspond à 5 170 ha, dont 698 ha de sites classés au titre de la Loi de 1930.

Dans le diagnostic paysager, il est apparu que les Communes de Plévenon à Erquy possèdent une identité commune : elles partagent un socle géologique remarquable, parfaitement lisible du Cap Fréhel au Cap d'Erquy.

Ces communes ont également en commun un front littoral qui tire son intérêt des séquences qui le compose, caractérisées par un riche patrimoine naturel, culturel et bâti.

Enfin, ces communes sont constituées d'un arrière-pays agricole, déconnecté de la frange littorale. De part et d'autre du principal axe routier, la RD 786, le paysage est différent de l'esprit des lieux qui qualifie le Grand Site (il n'y a pas de point de vue sur les falaises, le grand large, les immensités de landes...).

Les paysages des caps naissent à Port à la Duc où l'on voit le relief se découper distinctement jusqu'à atteindre une forme de falaise au Fort La Latte. La Limite Est du Grand Site apparaît donc être la Baie de la Fresnaye.

Le littoral se décline en une variété de séquences avec le fil conducteur des falaises et des landes jusqu'au Cap d'Erquy. De l'autre côté du Cap d'Erquy, la limite Ouest du Grand Site apparaît être le secteur de Bienassis, où l'on discerne les deux caps.

Le paysage agricole, au nord de la RD 786, est largement influencé par le littoral. La fréquentation de cette partie du territoire est saisonnière. Les espaces publics sont investis par des enseignes et préenseignes. Les résidences secondaires et les équipements ponctuent le paysage. Des points de vue sur la mer permettent d'appréhender sa proximité. Au Sud, le paysage retrouve un caractère agricole et est peu fréquenté par les visiteurs. La RD 786 joue donc le rôle de limite aux problématiques du territoire des Caps.

L'Opération Grand Site doit permettre de :

Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site.

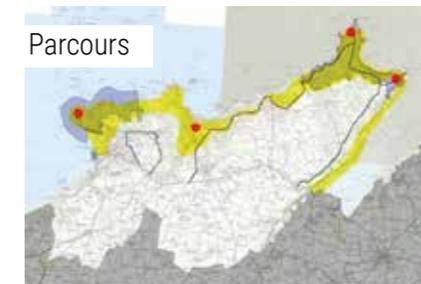
→ Cette problématique concerne essentiellement *la bande littorale*.

Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site.

→ Cette problématique intègre notamment *les parcours automobiles, piétons et cycles*.

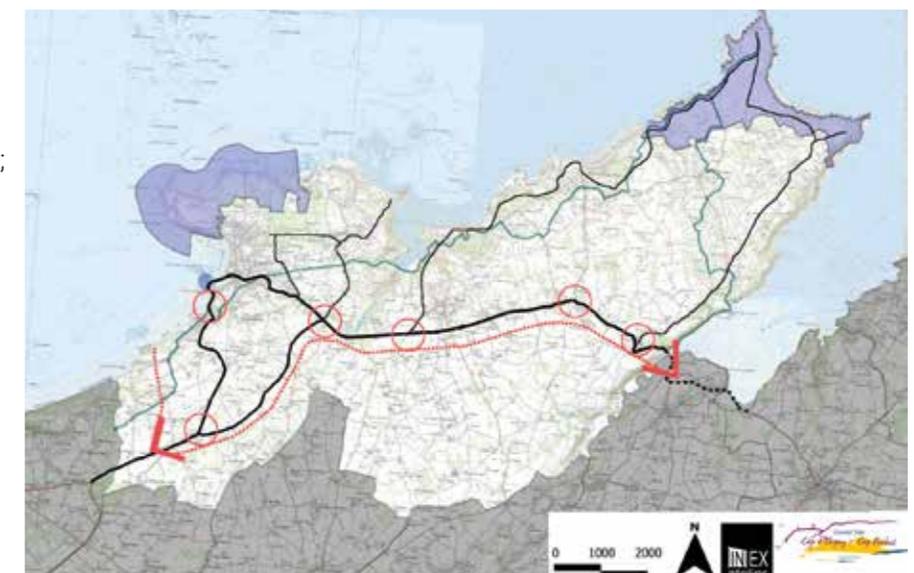
Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

→ Cette problématique souligne la nécessité d'intégrer *les lieux de vie et de travail en lien avec le littoral ; les paysages du quotidien*.



Le périmètre du Grand Site
A l'Ouest : Secteur de Bienassis ;
à l'Est, port à la Duc/Baie de la Fresnaye ; et au Sud, la RD786, que le Grand Site englobe

..... les limites de l'OGS
■ les Sites Classés (dont la partie littorale est incluse au GS)



13 LES ENJEUX DU GRAND SITE

LE RÉCAPITULATIF DES ENJEUX

Les enjeux, dégagés à travers le diagnostic OGS, sont de différents ordres, et correspondent en tous points aux axes de travail des démarches « Grand Site ». Ils constitueront également ceux du programme d'actions, qui sera détaillé ci-après.

. La restauration, la protection et la gestion durable des patrimoines, et particulièrement des paysages, avec une problématique forte sur les deux sites classés (et notamment autour du projet d'aménagement du Cap Fréhel) ;

. L'amélioration des conditions d'accueil du public dans le respect des sites, dans l'optique de répondre davantage à « la promesse Grand Site » ;

. L'optimisation du développement socio-économique local, ou comment faire en sorte que la notoriété du Grand Site profite davantage à ses habitants, à travers un tourisme durable (étalement des visiteurs dans le temps et dans l'espace) et la valorisation des productions locales.

. Enfin, l'enjeu transversal à ces trois axes sera la gouvernance, avec une définition optimisée du rôle de chaque acteur et leur mise en musique globale, afin de garantir davantage de cohérence et de lisibilité à l'entité « Grand Site ».

Les enjeux exhaustifs du Grand Site, issus du diagnostic de l'OGS

Les enjeux paysagers et patrimoniaux :

Concernant les espaces littoraux :

- . Mettre en place une gestion coordonnée et transversale de l'ensemble des espaces littoraux, et particulièrement sur les sites classés ;
- . Evaluer la dynamique de certains milieux tels que le marais de l'Islet, et trouver les moyens de sa préservation ;
- . Rendre compatibles les usages des espaces de campings avec la préservation des milieux naturels et la qualité du paysage ;
- . Redonner une continuité physique et visuelle au paysage littoral ;
- . Travailler sur un projet de requalification des zones de carrières en adéquation avec l'identité du site.

Concernant les paysages d'interface :

- . Assurer la qualité des espaces publics le long des parcours piétons et automobiles ;
- . Optimiser et promouvoir les modes de déplacements doux ;
- . Valoriser les éléments du patrimoine bâti et notamment l'architecture



- balnéaire en tant qu'éléments d'identité du Grand Site ;
- . Préserver les paysages et la biodiversité par la maîtrise des dynamiques d'enrésinement ;
- . Préserver les boisements de versants abrupts ;
- . Requalifier les limites de l'habitat pavillonnaire.

Concernant la cohérence globale du territoire :

- . Préserver l'identité des bourgs et l'esprit des lieux ;
- . Requalifier les limites d'urbanisation à l'échelle du territoire ;
- . Favoriser le développement d'une agriculture en lien avec son territoire, son terroir ;
- . Préserver, voir restaurer l'identité de la trame boisée du paysage agricole et littoral ;
- . Qualifier la RD 786 en confortant ses fonctions et ses séquences et affirmer sa vocation d'entrée dans le territoire du Grand Site ;
- . Requalifier le réseau de voies secondaires et ses points d'articulation avec les grands axes ;
- . Assurer les liaisons avec voies cycles et chemins piétons.

Les enjeux socio-économiques :

Concernant la « promesse Grand Site » :

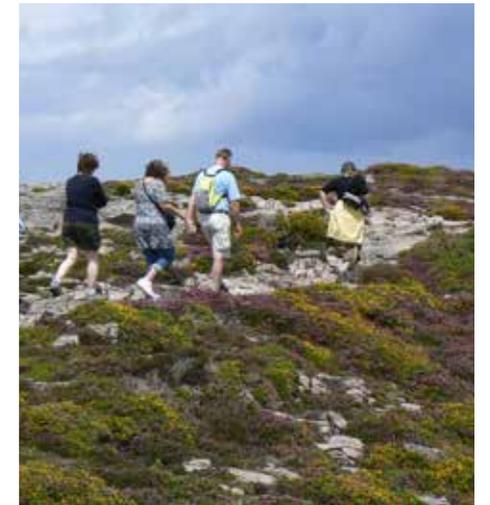
- . Transmettre l'esprit du site et l'ensemble de ses valeurs avec des outils d'interprétation adaptés ;
- . Améliorer les dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés, et notamment sur le Cap Fréhel ;
- . Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites très fréquentés, favoriser les itinérances entre les 2 caps.

Concernant la durabilité du tourisme :

- . Faire émerger des pratiques multimodales et favoriser la desserte en transports collectifs ;
- . Améliorer la répartition des touristes au-delà des pics estivaux, et pas uniquement sur les sites emblématiques ;
- . Modérer l'impact environnemental lié au développement des activités de plein air.

Concernant l'optimisation des retombées économiques autres :

- . Créer des liens avec l'économie traditionnelle ;
- . Valoriser davantage les produits locaux.



13 LES ENJEUX DU GRAND SITE

L'ESPRIT DES LIEUX ET LES VALEURS PATRIMONIALES DU GRAND SITE

« L'esprit des lieux » désigne la personnalité particulière de chaque Grand Site, qui relève d'une appréciation pour partie objectivable et pour partie sensible du lieu, de la part de celui qui en fait l'expérience. Les diagnostics OGS paysagers et socio-économiques réalisés en 2013-2014 ont permis de dégager, de manière concertée localement, ce qui caractérisait « la personnalité propre » du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel.

Cette « personnalité » repose sur ses valeurs passées et présentes, préservées ou à défendre, vivantes et à transmettre... Valeurs partagées, qui seront le fil conducteur du programme d'actions, développé ci-après et validé en Commission Supérieure des Sites et des Paysages en 2016, et traduites dans le cadre d'une exposition photographique en octobre 2014, dans le cadre des Rencontres des Grands Sites de France.

Les valeurs exhaustives du Grand Site, guides de l'esprit des lieux

1) Les valeurs paysagères, esthétiques et poétiques

↳ Les valeurs emblématiques :

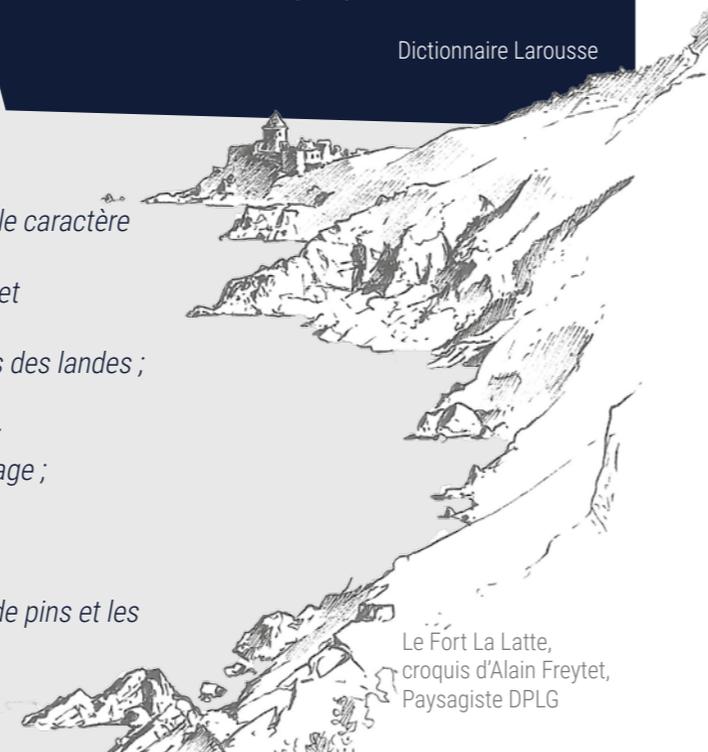
- . la beauté et la force des paysages naturels littoraux, le caractère sauvage et préservé ;
- . les falaises : les vues lointaines, souvent grandioses et monumentales ;
- . les couleurs : les falaises de grès rose et les couleurs des landes ;
- . la végétation rase des landes, un paysage ouvert ;
- . l'usage du grès rose dans l'architecture vernaculaire ;
- . les phares du Cap Fréhel, un élément repère du paysage ;
- . le Fort La Latte, un joyau dans un écrin.

↳ Les valeurs partagées avec des territoires plus larges :

- . la diversité des paysages côtiers ;
- . les contrastes de végétations, entre les boisements de pins et les oyats des dunes ;
- . le bocage et ses ambiances intimes ;

«Valeur : Ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre.»

Dictionnaire Larousse



Le Fort La Latte, croquis d'Alain Freydet, Paysagiste DPLG

2) Les valeurs environnementales

↳ Les valeurs emblématiques :

- . la géomorphologie du lieu, observation privilégié du grès rose ;
- . la superficie des landes littorales ;
- . la richesse ornithologique notamment au niveau des falaises (pingouins, guillemots, etc.) ;
- . la grande diversité d'habitats identifiés via Natura 2000 : depuis les espèces pionnières des dunes mobiles jusqu'aux landes « climaciques ».

↳ Les valeurs partagées avec des territoires plus larges :

- . la richesse des fonds sous-marins.

3) Les valeurs historiques et archéologiques

↳ Les valeurs emblématiques :

- . les traditions liées aux activités ancestrales : pêche et activités maritimes ;
- . l'extraction artisanale des carrières de grès rose.

↳ Les valeurs partagées avec des territoires plus larges :

- . les moulins à eau de la vallée de l'Islet ;
- . les ouvrages de Harel de la No liés au chemin de fer font l'objet de mise en valeur ;
- . les chapelles et autres Monuments Historiques.

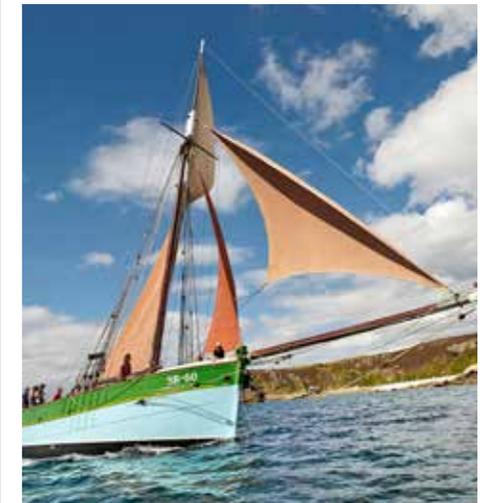
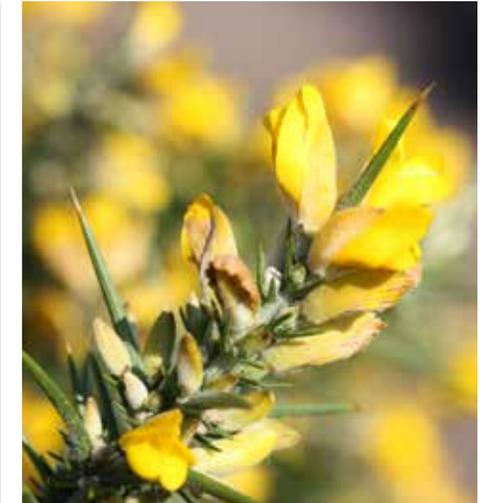
4) Les valeurs sociales et d'usages

↳ Les valeurs emblématiques :

- . les itinérances douces sur des chemins littoraux exceptionnels ;
- . la contemplation des paysages et des oiseaux depuis des points de vue majestueux.

↳ Les valeurs partagées avec des territoires plus larges :

- . les activités liées à la mer dans toutes leurs diversités (bain, plaisance, nautisme, kayak, surf, pêche au large et à pied...) ;
- . les activités culturelles et pédagogiques liées à la transmission des valeurs patrimoniales du territoire : visites de sites historiques et économiques, éducation à l'environnement...



1.3 LES ENJEUX DU GRAND SITE

L'ESPRIT DES LIEUX ET LES VALEURS PATRIMONIALES DU GRAND SITE

5) Les valeurs économiques

→ Les valeurs emblématiques :

. une activité de pêche qui imprègne l'identité du territoire : les produits phares (coquille Saint-Jacques) ; les lieux emblématiques (criée et port) ; les métiers associés (pêcheurs, conchyliculteurs, mareyeurs...).

→ Les valeurs partagées avec des territoires plus larges :

. une activité touristique balnéaire qui a façonné le visage des stations, qui permet de maintenir un maillage de services et de commerces, une animation forte en saison et des retombées importantes ;
. de grandes exploitations agricoles engagées de plus en plus dans des pratiques respectueuses de l'environnement.



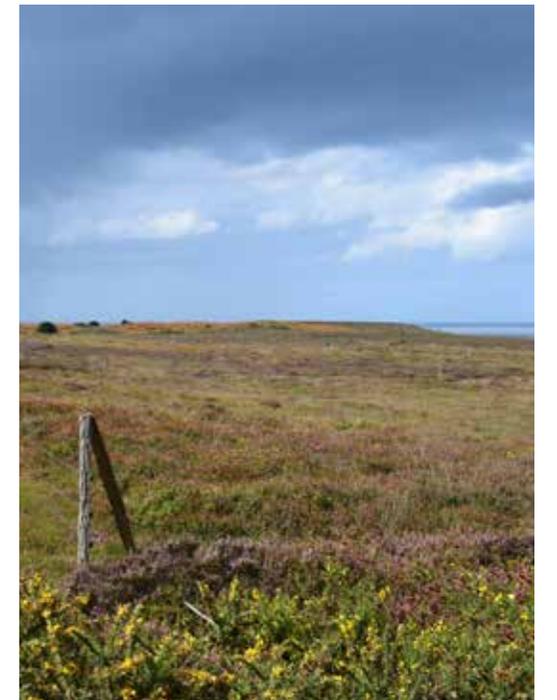
Les valeurs du Grand Site synthétisées :

L'EXTRACTION
ARTISANALE DES CARRIÈRES
LES PHARES DU CAP FRÉHEL
LA DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS
LES LANDES
LE FORT LA LATTE
GRÈS ROSE
LA COULEURS
LES ACTIVITÉS ANCESTRALES ET TRADITIONS ASSOCIÉES
LES RICHESSES ORNITHOLOGIQUES
LA GÉOMORPHOLOGIE
L'ACTIVITÉ DE PÊCHE
LES ITINÉRANCES DOUCES
LA FORCE DES PAYSAGES

L'attachement des élus locaux au projet de territoire et aux valeurs du Grand Site :

« Elus communaux ou intercommunaux, nous œuvrons tous au quotidien sur le Grand Site. C'est un territoire que nous parcourons et connaissons dans ces moindres détails, pour la plupart d'entre nous, depuis notre enfance. Nous connaissons, en tant qu'acteur de ce territoire et habitant, l'esprit de ces lieux, qui allient la force des paysages à l'identité culturelle terre/mer. Fiers de notre patrimoine, nous avons à cœur de veiller au développement des caps et à leur rayonnement, tout en préservant leurs richesses. Avec cet objectif et pour continuer à avancer de manière plus fédérée que par le passé, nous avons souhaité collectivement nous lancer dans une Opération Grand Site. Ce travail, pour qu'il avance et nous permette d'aboutir à la labellisation Grand Site de France, demande persévérance et régularité « dans le cap » donné à notre action publique. Nous sommes satisfaits du chemin parcouru, tout en étant conscients des exigences futures du label Grand Site de France. »

Les Maires d'Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon, également élus communautaires





CONCLUSION

Les Caps représentent un territoire emblématique en Côtes d'Armor, pourvu d'un patrimoine et de paysages remarquables. Les acteurs de ce territoire ont de longue date souhaité en préserver l'identité ; en témoignent les opérations d'ampleur menées ces dernières décennies sur les espaces naturels du Cap d'Erquy et du Cap Fréhel, ou la rénovation du bâti atypique de la station de Sables-d'Or-les-Pins.

Naturellement, ce territoire a souhaité poursuivre ses actions partenariales en faveur du paysage à travers une Opération Grand Site. Lancée en 2012, elle a permis aux habitants des caps de s'interroger sur les « valeurs patrimoniales » du Grand Site, ses atouts et ses faiblesses, et de fédérer leurs forces sur des enjeux globaux à l'échelle de l'entité.

Ainsi, le programme d'actions de l'OGS a fidèlement retranscrit l'histoire des caps, pris pour acquis les avancées du passé, et dans la continuité, a posé le projet de territoire pour demain, selon trois axes partagés : les paysages, l'accueil et la transmission, et le maintien de la dynamique économique locale.

Dans la seconde partie du présent dossier, sera présenté le bilan opérationnel à mi-parcours de cette OGS et comment la démarche s'inscrit pleinement aujourd'hui dans son contexte supra-communal. L'ensemble de ces projets patrimoniaux, passés ou à venir, est très dépendant, sur les caps, de la mise en musique d'ensemble des acteurs du paysage ; la gouvernance a été, au fil des ans, finement précisée et reste aujourd'hui l'une des clés de la labellisation Grand Site de France.

2. LE PROJET DE TERRITOIRE, VERS LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE



Le projet de territoire constitutif de l'Opération Grand Site a été bâti de 2012 à 2015, et validé en Commission supérieure des sites et des paysages en 2016. Depuis, les maîtres d'ouvrages, coordonnés par le Syndicat mixte du Grand Site, se sont partagés la feuille de route opérationnelle, dont le bilan est détaillé ci-après. Ancrée dans le contexte local et ayant subtilement précisé sa gouvernance au fil du temps et des caps, cette démarche s'est également inscrite dans le cadre départemental et régional, fédérant aujourd'hui un panel d'acteurs volontaires et déterminés.

Rappels / les demandes formulées par l'Etat à chaque étape de l'OGS

Les demandes/remarques formulées	La prise en compte par le GS depuis
<i>Note d'intention OGS / Réponse du MEDDE 2013</i>	
« Les opérations d'aménagement prévues (recul parkings Cap Erquy... et projets envisagés au Cap Fréhel... création de voies cyclables... prise en charge des phares par le CELRL) entrent tout à fait dans la <i>gestion attendue du territoire</i> »	L'ensemble de ces projets ont été mis en place depuis, ou sont en cours – voir ci-après
« Il reste encore à traiter un certain nombre de problèmes de stationnement et de circulation sur les deux pointes, au CF notamment »	 Avant  Après <p style="text-align: center;">La circulation au Cap Fréhel 2018</p>
« Mais c'est surtout la <i>mise en cohérence de l'ensemble</i> des projets qui est aujourd'hui nécessaire, avec la définition d'une <i>stratégie partagée</i> entre élus et porteurs de projets, et la mise sur pied de la <i>gouvernance adaptée</i> , prenant en compte l'histoire et permettant sa bonne gestion à l'avenir. L'OGS aura cet objectif »	L'OGS et la définition du projet de territoire ont bien eu ces objectifs. La gouvernance a été remise à plat – voir ci-après
	 COPIL OGS 2017

<i>CDNPS (validation programme actions OGS) / Rapport 2015</i>	
« Les <i>valeurs du GS</i> constituent une assise sur laquelle la mise en œuvre du programme doit s'appuyer. La <i>convention de partenariat</i> (...) pourrait en conséquence comporter une déclaration de valeurs, chacun devenant le garant de ces valeurs »	La convention de partenariat OGS a été rédigée et validée en ce sens, fin 2017 – voir ci-après
« Objectif de labellisation ambitieux... mais qui ne doit pas conduire à une précipitation et occulter les exigences attendues... en particulier, à ce stade, la <i>cohérence du territoire</i> reste un point majeur et la <i>non adhésion de Fréhel</i> est la faiblesse du projet »	Adhésion de Fréhel en 2017
« Consolidation de certains aspects... ainsi, les questions d'aménagements et de gestion du CF, de même que la <i>gouvernance du GS</i> devra avoir fait ses preuves »	Le projet CF a été précisé, et les travaux ont débuté depuis 2016. Sur la gestion, les discussions ont abouti – voir ci-après
	La gouvernance du GS a été remise à plat et fonctionne aujourd'hui – voir ci-après
	 Le Président et les Maires du SM 2017
« Parmi les priorités de mise en œuvre... traiter les <i>points noirs paysagers</i> existants et trouver équilibre entre action/protection, littoral/rétro-littoral, sites classés/reste du territoire »	Remarque vaste qui recoupe plusieurs actions du programme, lancées aujourd'hui – voir ci-après

« Engagement en termes d'urbanisme et de qualification de secteurs aujourd'hui peu travaillés »	AVAP Erquy + Etude haltes/entrées GS en cours + Guide architectural urbain et paysager – voir ci-après
« Concertation et information de la population à conforter »	<p>-Plan communication GS depuis 2012, avec divers outils mis en place (Lettres GS/Site Internet/Campagnes médias/Newsletter partenaires/Expositions)</p> <p>-Evènementiels annuels « habitants »</p> <p>-Animations annuelles, dont une grande part dédiées aux habitants/écoles (« carte résident local », estampille GS...)</p> <p>-Concertation OGS (Groupes de travail, Comité consultatif...)</p> <p>Voir ci-après</p>



Photos des 25 ans du Grand Site 2017

Affiche « Les Caps en fête » 2017

CSSP (validation programme actions OGS) / Rapport Inspecteur général	
« Les 2 sites classés sont de belle ampleur... il conviendra, sans doute ultérieurement, et notamment à la suite des études qualitatives conduites dans le cadre de l'OGS, d'examiner les éventuels ajustements qui pourraient s'avérer souhaitables, tant côté mer que côté terre »	Non investigué à ce stade – voir « Projet à 6 ans » du futur GSF
« Enjeu véritable à engager un projet global bien conçu, partagé, entraînant les énergies... Potentiel de valorisation/restauration/accueil du public/développement socio-économique de ces espaces »	L'OGS et la définition du projet de territoire ont bien ces objectifs
« Projet sensible en matière de paysage, les éoliennes en mer en Baie de St-Brieuc »	Le projet suit son cours. Positionnement défavorable des Communes. Voir ci-après
« Dans la perspective d'une demande de label, il sera important que les actions considérées comme prioritaires soient bien engagées sinon terminées, sans précipitation »	Phasage optimisé dans la convention OGS – voir ci-après
« Trait de côte et érosion marine... expertise et réflexion de moyen et long terme avant toute réalisation de nouvelles protections »	Non investigué à ce stade – voir « Projet à 6 ans » du futur GSF
« Il est à espérer que l'intérêt de l'OGS apparaîtra clairement à Fréhel »	Adhésion de Fréhel en 2017
« Loi « Notre »... composition du Syndicat mixte sera nécessairement redéfinie... étape importante qui devra permettre d'instaurer la meilleure forme de gouvernance »	Gouvernance remise à plat, statuts modifiés – voir ci-après
« Information régulière de la population... dynamique locale trouvant un large soutien dans la population »	Actions communication diverses depuis 2012

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

L'OGS Cap Erquy-Cap Fréhel, dont les enjeux ont été détaillés en page 40, comporte trois axes stratégiques, déclinés en 22 actions, chacune priorisée de 1 à 3, dont l'état d'avancement est détaillé ci-après. Le coût global du projet de territoire patrimonial, pour la période 2016-2019, avait été évalué à 4 181 200 euros ; les dépenses réelles estimées fin 2018 avoisinent 3 millions d'euros, soit un taux de réalisation équivalent à 70%. Sur les 11 actions de priorité 1, l'ensemble a été engagé, voir pour certaines, sont achevées ; et parmi les 6 particulièrement ciblées par la DREAL Bretagne et le Préfet des Côtes d'Armor en vue de la labellisation Grand Site de France, la quasi-intégralité des contenus projetés dans le projet validé en 2016, a pu être menée.

L'OGS Cap Erquy-Cap Fréhel, un territoire dynamique et engagé... le témoignage de l'Inspectrice des sites, en charge du suivi des sites classés des deux caps



« Lors de la phase de diagnostic et avant l'élaboration du programme d'action de l'OGS, la question du périmètre du projet s'est rapidement posée. Le choix qui s'offrait alors au territoire était soit celui d'un périmètre réduit en bordure littorale qui contenait globalement les espaces naturels les plus remarquables mais qui ne comprenait pas vraiment les espaces de vie du quotidien ou alors celui d'un périmètre qui intégrait les bourgs et les voies de communications principales, à la fois vitrines du territoire pour les visiteurs et en même temps espaces d'activités et de vie pour les habitants. Les élus ont collectivement choisi de retenir le périmètre qui les impliquait le plus ainsi que leur population. C'était aussi le périmètre qui faisait sens pour la qualité de la découverte du territoire et donnait la capacité de gérer les pressions à la bonne échelle. Ce choix était pourtant loin d'être neutre pour les élus mais il engageait le territoire sur les bases d'un travail ambitieux et cohérent.

Je constate, que depuis le lancement de l'OGS, des situations qui parfois paraissaient bloquées ont évolué. Les enjeux de la protection des sites sont aujourd'hui partagés et portés par le plus grand nombre. En tant qu'inspectrice des sites, mon action dans ce projet s'inscrit dans un véritable travail de partenariat, d'équipe... Avec les collectivités et les structures gestionnaires des espaces, nous travaillons en amont sur des dossiers qui s'insèrent dans une réflexion globale et à long terme. Et pour ma part, la mission de garant de la qualité des sites se traduit au quotidien, avec le Grand Site Erquy-Fréhel, par un rôle de conseiller et de catalyseur avant celui de contrôleur... »

L'OGS Cap Erquy-Cap Fréhel, un projet fédérateur et partenarial... le témoignage de la Directrice du Syndicat mixte, Chef de projet OGS



« Le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel représente une entité, et de par leurs paysages, les deux caps sont indéfectiblement liés. Pourtant, le Grand Site a souvent été perçu comme un territoire « de frontières » : administratives (deux intercommunalités), géographiques (deux caps/deux baies) et parfois historiques (des habitudes de travail et de projets communales, et des oppositions passées)... qui ont pu limiter la lisibilité du Grand Site et les actions collectives. Même si le Syndicat mixte, de par son périmètre et ses missions « rassemblait » déjà, l'OGS a véritablement conforté le lien entre les deux sites classés, favorisé une prise de conscience positive et partagée, et redynamisé les acteurs publics en faveur du paysage. L'un des enjeux du projet à six ans développé dans ces pages : emmener davantage encore les habitants, qui font l'identité des caps (et autres que ceux liés aux activités tertiaires déjà « convertis ») vers l'entière adhésion au futur « Grand Site de France », pour qu'ils s'approprient davantage la démarche et redécouvrent leurs richesses patrimoniales. »

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Rappels : Bilan pré-OGS relatif à l'Axe 1

Les nombreuses actions menées ces dernières décennies sur les Caps :
(Voir détails : Programme d'actions OGS – CSSP 2016)

De manière non exhaustive :

- Réhabilitation du Cap Fréhel depuis les années 90 (réorganisation des cheminements, restauration de la lande...);
- Requalification du Cap d'Erquy depuis les années 80 (acquisitions foncières, gestion de la lande par pâturage notamment, refonte des mobilités douces, création d'un sentier d'interprétation, optimisation de la signalétique...);
- Réalisation du DOCOB Natura 2000 et mise en œuvre/animation (Contrats Natura 2000 notamment...); Suivis scientifiques divers (notamment via l'Observatoire Régional de l'Avifaune);
- Réalisation et mise en œuvre de plans de gestions autres (tels que ceux réalisés sur les Espaces naturels sensibles départementaux, ou le massif dunaire du Vieux Bourg à Fréhel); Réalisation de programmes d'entretien structurants (comme l'aménagement de la Vallée de Diane);
- Actions ponctuelles régulières de lutte contre les espèces invasives;
- Définition et mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, et de leurs programmes opérationnels « bassins versants » (animation agricole, zones humides, bocage...);
- Inscriptions des boisements aux PLU; plan de reconquête des boisements et Breizh bocage;
- Actions en faveur de la publicité : application de la réglementation, et mise en place d'outils alternatifs à la publicité telles que les Signalisations d'Informations Locales;
- Réhabilitation de la station balnéaire de Sables-d'Or-Les-Pins, avec la mise en valeur de sa typicité architecturale;
- Réhabilitation d'Ouvrages Harel de la Noë; inscription du Viaduc de Caroual aux Monuments Historiques;
- Inventaire du Patrimoine; actions de protection, de restauration et/ou de valorisation (visites) à l'initiative de nombreuses associations locales;
- Observatoire Photographique des Paysages départemental.



Observatoire Régional de l'Avifaune

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

■ Concernant la préservation des sites naturels remarquables du Grand Site :

Rappel / pour quels enjeux issus du diagnostic OGS (page 42) ?

- ↳ Mettre en place une gestion coordonnée et transversale de l'ensemble des espaces littoraux et particulièrement sur les sites classés ;
- ↳ Evaluer la dynamique de certains milieux tels que le marais de l'Islet ;
- ↳ Préserver les paysages et la biodiversité par la maîtrise des dynamiques d'enrésinement ;
- ↳ Préserver voir restaurer l'identité de la trame boisée du paysage agricole et littoral ;
- ↳ Préserver les boisements des versants abrupts.

Légende des annotations :

- ✓ Action réalisée
- ✓ Action en cours
- ✓ Action projetée

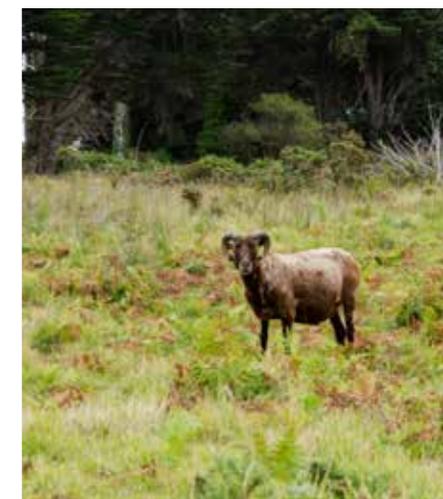
60

↳ Les deux sites classés se sont vus transformer ces dernières années, répondant ainsi au principal enjeu de l'OGS.

- ✓ Le Cap d'Erquy, dont la requalification s'est achevée avec le lancement de l'OGS (recul et maîtrise des stationnements hors site classé, création de liaisons douces... voir page 34), s'est doté en 2015 d'un plan de gestion et forestier, qui est depuis activement mis en œuvre par le Département, en lien étroit avec la Commune d'Erquy. L'ensemble des problématiques environnementales et paysagères du site a été aujourd'hui identifié et traité ; les usages y sont maîtrisés, et les aménagements, positivement perçus de la population.
- ✓ Le Cap Fréhel, avec l'OGS, s'est engagé dans une nouvelle dynamique paysagère. Le Conservatoire du littoral et la Commune de Plévenon ont précisé le plan d'aménagement de la pointe, qui a débuté en 2015 et sera détaillé ci-après. Il se poursuivra en 2019, avec notamment, sur les espaces naturels, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion, qui complètera les actions déjà menées aujourd'hui dans le cadre du dispositif Natura 2000 (fauchage/exportation, traitement des formations arborées, etc.).
- ✓ Sur ces deux sites naturels, la gouvernance multi-porteurs, a été clairement posée. Sur le Cap d'Erquy, Espace Naturel Sensible, le Département est propriétaire et gestionnaire, en collaboration avec la Commune, et y réalise des travaux grâce aux recettes de la Taxe d'Aménagement. Sur le Cap Fréhel, le Conservatoire du littoral est propriétaire de la pointe, la Commune gestionnaire, et le Syndicat mixte, en tant qu'Opérateur Natura 2000, coordinateur associé par un conventionnement tripartite ; les recettes issues du stationnement sont dédiées, par le gestionnaire, à la protection du site. Un Comité de pilotage, constitué pour chaque site, implique les acteurs concernés et veille à la mise en œuvre des actions projetées.



1. Liaison douce, Cap d'Erquy
2. Pâturage, Cap d'Erquy
3. Pâturage, Cap d'Erquy
4. Avant travaux sur le Cap Fréhel, avril 2017
5. Après travaux sur le Cap Fréhel, septembre 2017



61

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

→ Les autres espaces naturels remarquables du Grand Site, hors site classé, ont également fait l'objet d'actions dans le cadre de l'OGS (pour certaines très directement impulsées par cette nouvelle dynamique territoriale).

- ✓ D'autres sites naturels, sur le Grand Site, comme la flèche dunaire de Sables-D'or-les-Pins ou le massif dunaire du Vieux bourg, se sont munis de plans de gestion ces dernières années ; des plans simples de gestion forestiers, sur les parcelles privées stratégiques, sont également en refonte, comme sur le Routin. L'ensemble de ces éléments ont été compilés en 2018 dans « un schéma de gestion des espaces naturels », à l'échelle du Grand Site, par le Département et le Syndicat mixte ; les manques, en termes d'actions et/ou de maîtrises d'ouvrage, ont également été discutés, et des préconisations pour l'après-labellisation formulées.

Les 1ères conclusions du Schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels (Action N°2 OGS) – étude en cours

Objectifs :

La mise en cohérence et en perspective de l'ensemble des opérations et des études en cours ou projetées sur le Grand Site.

Ce document propose de faire un tour d'horizon des patrimoines naturels du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel et des actions engagées sur le terrain. Il précise aussi, secteur par secteur, les enjeux de gestion, les perspectives et la gouvernance. Il propose une priorisation d'actions à mettre en œuvre sur le court, moyen et long terme.

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a porté ce travail en maîtrise d'ouvrage, ayant mené depuis des années une politique volontariste d'acquisition et de gestion des espaces naturels sensibles sur ce territoire. Pour ce faire, il a été appuyé du Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Opérateur Natura 2000.

Les enjeux :

- 1 - La conservation de la mosaïque d'habitats naturels littoraux de très grande valeur patrimoniale, en bon état de conservation ;
- 2 - La préservation des populations d'espèces à forts enjeux de conservation ainsi que de leurs habitats respectifs ;
- 3 - La conservation des éléments remarquables du patrimoine géologique ;

- 4 - Un accueil du public respectueux de la préservation des espèces, des milieux et des paysages naturels ;
- 5 - La fonctionnalité des milieux naturels ;
- 6 - L'étude et le suivi de la biodiversité remarquable et ordinaire ;
- 7 - La sensibilisation et l'éducation à l'environnement, support d'un projet de développement local ;

La méthodologie utilisée pour réaliser le schéma :

- 1 - Etat de la connaissance sur les différents sites naturels.
- 2 - Déclinaison et définition des sous-ensembles naturels constituant la trame des espaces naturels sur le territoire du Grand site (voir carte ci-après).
- 3 - Synthèse des grands enjeux en termes de conservation du patrimoine naturel à l'échelle du territoire du Grand Site ainsi que par site naturel. Ce travail s'est appuyé en particulier sur les documents-cadre de gestion établis sur le territoire et validés par les acteurs et partenaires scientifiques (Document d'Objectifs Natura 2000, Plans de gestion Espaces Naturels Sensibles, Plans d'aménagement forestiers, Plans simples de gestion).
- 4 - Déclinaison d'une fiche de synthèse par site et élaboration d'une grille d'évaluation permettant de préciser les besoins nécessaires pour assurer la conservation à long terme de ces espaces concernant 7 thèmes : Foncier, connaissance scientifique, aménagement et mise en valeur, gestion des milieux naturels, partenariat à développer, activités et usages, aspects juridiques.
- 5 - Tableau de synthèse à l'échelle du Grand Site intégrant une planification indicative et un niveau de priorité des actions proposées site par site.
- 6 - Synthèse par Commune du Grand Site ; concertation, partage des objectifs de gestion et finalisation en Comité de pilotage OGS.

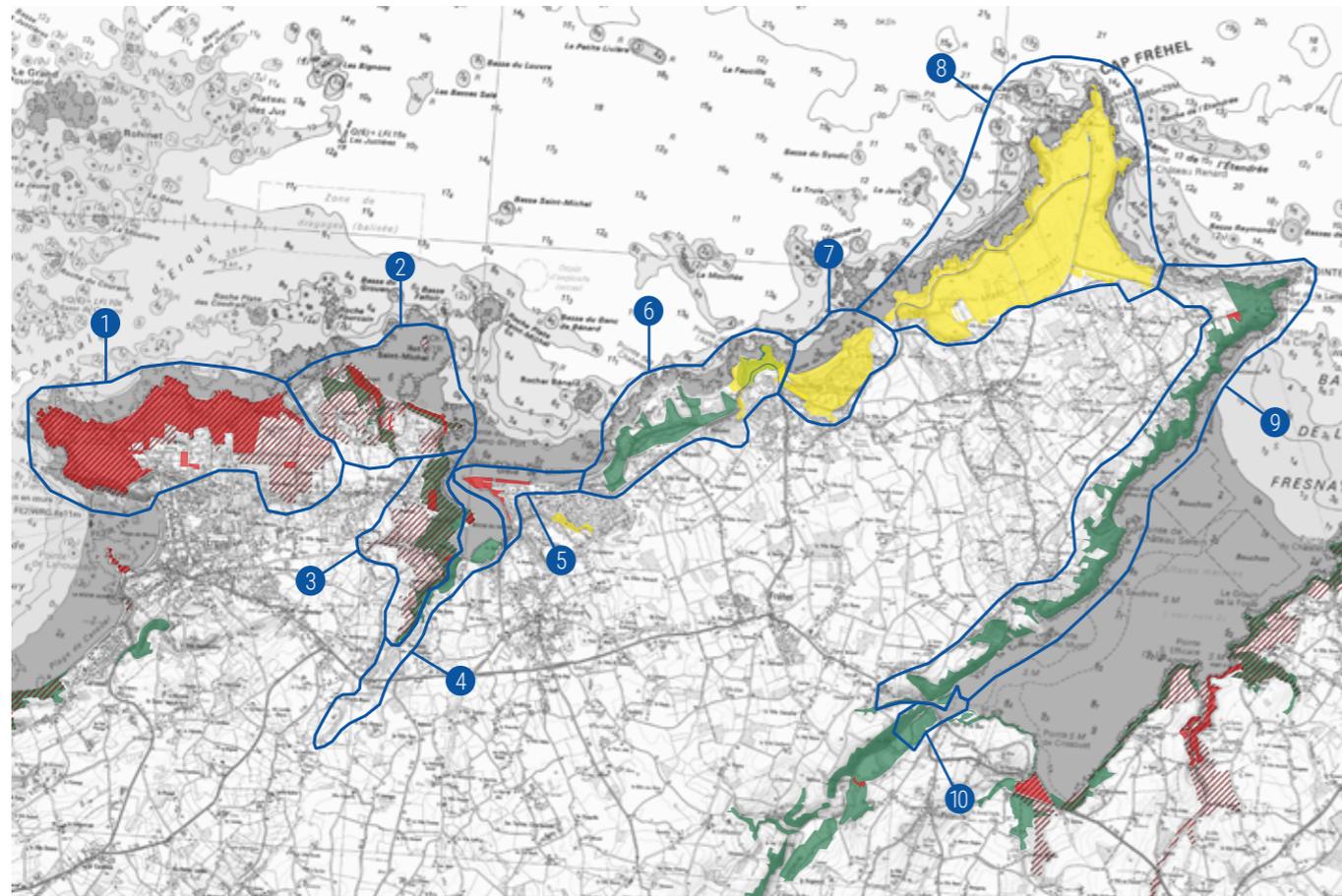
Etat d'avancement et mise en œuvre :

L'élaboration technique du Schéma a débuté en 2018. Il a été partagé avec les collectivités concernées, qui maîtrisent le foncier sur les espaces à enjeux, en février 2019. Au 1er semestre, il sera entériné en Comité de pilotage OGS.

Un grand nombre d'actions sont déjà mises en œuvre, dans le cadre du dispositif Natura 2000 ou la politique ENS départementale. Il s'agira principalement de les poursuivre, voir, avec les Communes, d'accentuer l'effort de gestion sur certaines zones, action reprise dans le « projet à 6 ans » du futur Grand Site de France.

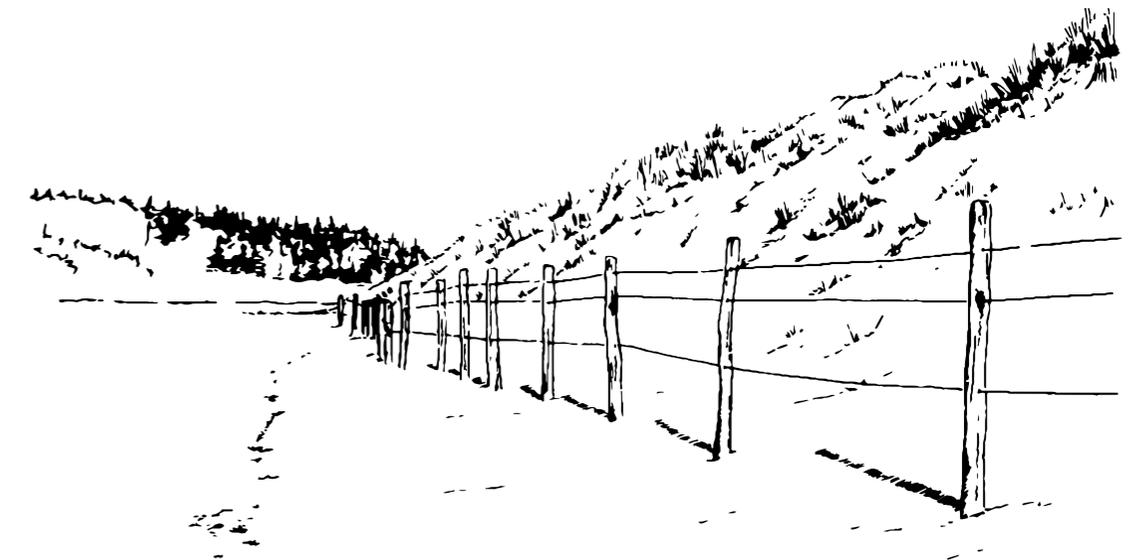
2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

Schéma des espaces naturels Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Données CD22



- Espace naturel sensible, propriété départementale
- Site naturel, propriété communale
- Autre site naturel remarquable
- Zone de préemption, espace naturel sensible
- Secteur d'intervention du schéma des EN OGS

- ① Cap d'Erquy
- ② Falaise et landes de la Fosse Eyraud - Dunes de St-Michel
- ③ Coteaux boisés et landes de Beaumont
- ④ Marais de l'Islet
- ⑤ Dunes de Sables d'Or
- ⑥ Falaises cotières de Fréhel
- ⑦ Espace dunaire du Vieux-Bourg
- ⑧ Cap Fréhel
- ⑨ Falaises cotières de la Fresnaye
- ⑩ Fond Baie de la Fresnaye



Marais de l'Islet
Croquis Alix Chevalier

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

- ✓ Sur le marais de l'Islet particulièrement, un appel à projets régional, sur les milieux estuariens, est en cours. Ainsi, l'Université de Bretagne Occidentale débute, fin 2018, pour la Commune de Plurien et en lien avec l'Opérateur Natura 2000, le diagnostic écologique du marais. A moyen terme, une étude hydrologique complètera ce diagnostic et précisera le fonctionnement futur souhaité pour le marais, et les aménagements éventuellement nécessaires.
- ✓ Pour l'ensemble du site Natura 2000, les opérations menées dans le cadre de ce dispositif ont perduré. Les collectivités locales, propriétaires et gestionnaires du foncier littoral, ont maintenu voir développé leurs efforts : la Commune de Fréhel, notamment, a engagé en 2017 la gestion forestière du massif dunaire du Vieux bourg ; à la même période, la Commune de Plévenon s'engageait pour la préservation de l'Azurée des mouillères, avec le fauchage/exportation de zones de landes ; Plurien, enfin, s'attachait à la valorisation de la vallée de Diane. Le Département, dans le cadre de son nouveau Schéma départemental des espaces naturels sensibles, a poursuivi son action et/ou ses réflexions sur des secteurs cibles tels que la dune des Hôpitaux à Erquy. L'esprit Natura 2000 diffuse également auprès des propriétaires privés, et même au-delà du périmètre du dispositif, avec la préservation des colonies de chauves-souris dans une vingtaine de bâtisses.
- ✓ Ces mêmes collectivités, appuyées de l'Opérateur Natura 2000, et les intercommunalités, porteuses des « programmes bassins versants », ont également poursuivi leurs actions de lutte contre les espèces invasives, dont la coordination est projetée dès 2019 par le Syndicat mixte du Grand Site.



1. Gestion forestière du massif dunaire du Vieux-Bourg
2. Chantier bénévoles de lutte contre les espèces invasives, Cap Fréhel
3. Fauches circulaires pour favoriser l'Azurée des mouillères



- ✓ Enfin, diverses études globales, à l'échelle du Grand Site, vont permettre, dès 2019, une meilleure mise en musique de l'ensemble de ces opérations. En premier lieu, l'actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire Natura 2000, intégrant l'extension du site à la Baie de la Fresnaye, étant en cours par les services de l'Etat, la révision du Document d'objectifs pourra être rapidement envisagée. En second lieu, une étude sur les boisements, lancée mi-2018 par le Syndicat mixte du Grand Site, a permis de préciser les secteurs à enjeux et les points noirs, pour leur intégration dans les documents de planification tels que les PLUi à venir et complémentarité éventuelle du dispositif Breizh bocage, porté de longue date par les « bassins versants ».

Les boisements du Grand Site (Action n°4 OGS) - étude en cours

Objectifs :

Identifier et renforcer la vocation paysagère des haies bocagères et des petits boisements du Grand Site. Pour ce faire, une étude paysagère a été confiée au Cabinet Inex (en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Grand Site), en complément des diagnostics Breizh bocage réalisés dans le cadre des programmes bassins versants. Elle qualifie les boisements du territoire au regard de leur perception dans le paysage afin de comprendre les dynamiques à l'œuvre et les enjeux pour le Grand Site ; elle propose des actions et identifie les zones prioritaires sur lesquelles agir.

Les enjeux :

- Le maintien et la replantation de haies bocagères en arrière du littoral et notamment en limite d'urbanisation pour gérer la transition entre urbanisation et parcelles agricoles ;
- La gestion des cyprès, des pins et des peupliers dans le paysage ;
- La gestion des boisements dans les landes, milieux humides, zones escarpées ;
- Les plantations sur les espaces publics pour assurer la cohérence et la pérennité des grandes lignes paysagères (limite d'urbanisation ou d'équipements) ;
- Le choix des essences plantées ;
- Le fait d'envisager les plantations comme des outils de structuration du paysage à grande échelle ;
- Le travail sur d'autres critères d'intégration dans le paysage que les plantations (clôtures, agencement des lignes bâties, choix des couleurs et matériaux, recul, etc.).

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

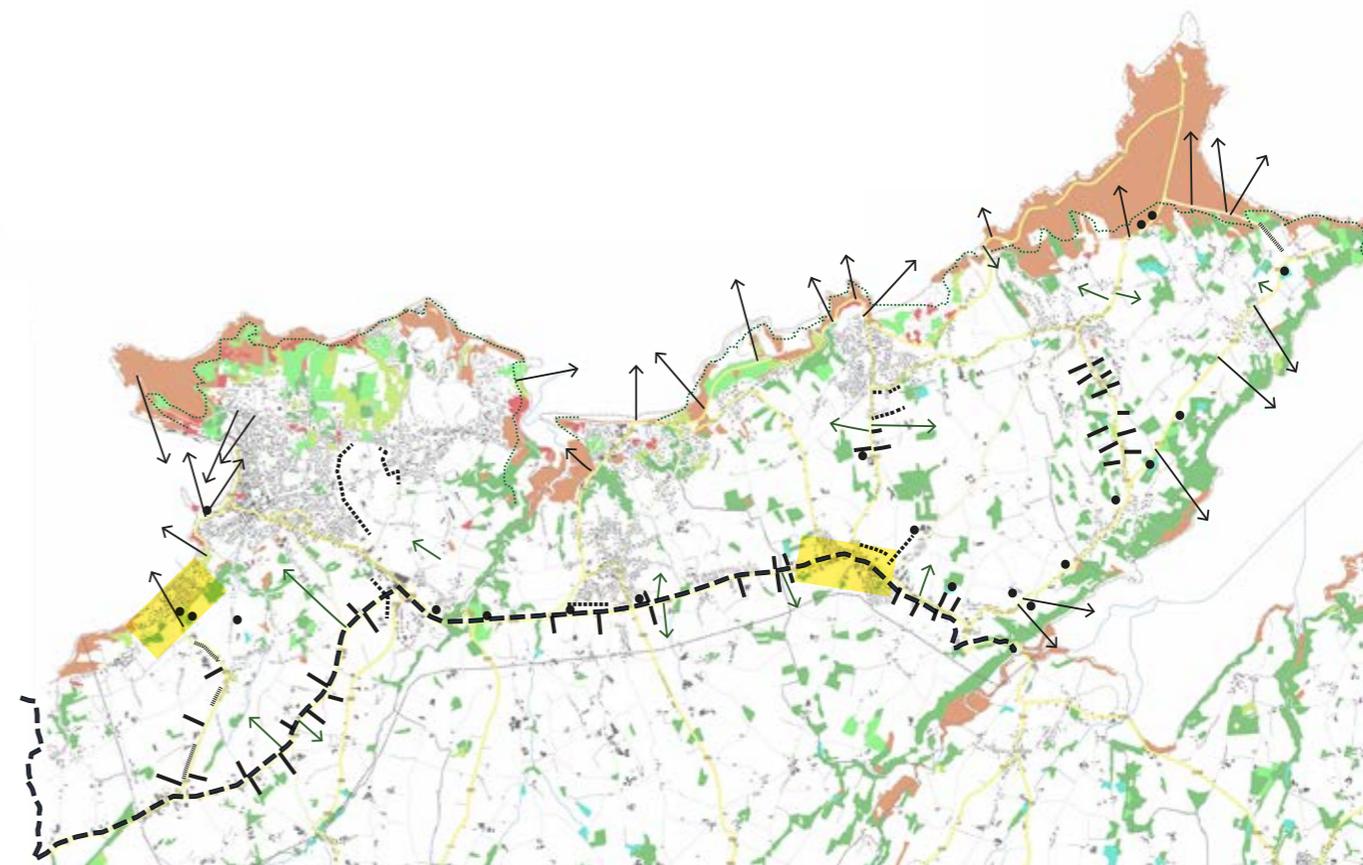
CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Les contenus et les principales actions identifiées à mener ou à poursuivre :

- Identifier par communes, les points de vue emblématiques à préserver et acter leur préservation.
- Mettre en place des outils de gestion pour préserver et valoriser ces points de vue. Contrôler les plans de gestion à travers le prisme « paysages emblématiques » du Grand Site.
- Prévoir des trames végétales lors des Orientations d'Aménagement et de Programmation.
- Mettre en place des outils de protections réglementaires (PLU) adaptés précisément aux enjeux environnementaux et paysagers.
- Inciter les porteurs de projet à prendre en compte l'environnement végétal des parcelles aménagées (préservations des trames existantes).
- Sensibiliser les privés à l'importance des points de vue sur le territoire.
- Poursuivre l'action de replantation du bocage tout en améliorant la prise en compte des points de vue paysagers identifiés.
- Sensibiliser les propriétaires de haies aux impacts des modes de gestion sur le paysage et renforcer les actions en faveur de la gestion des haies (type MAE).
- Prendre en compte les points de vue emblématiques dans les futures préconisations de gestion.
- Mettre en place des plans de gestion sur les milieux naturels.
- Encourager les privés à établir des plans de gestion sur leurs boisements.
- Proposer des essences adaptées à chaque projet en fonction de sa localisation et de son impact sur le paysage.
- Réaliser des actions de sensibilisation à destination des entrepreneurs du paysage (UNEP), des pépiniéristes, jardineries et particuliers.

Etat d'avancement et mise en œuvre :

Cette étude partenariale a été menée en 2018 et validée en COPIL OGS au 1er semestre 2019. Elle donnera lieu, dans le « projet à 6 ans du futur Grand Site de France », à un travail d'appropriation, par le Syndicat mixte, auprès des acteurs locaux (et particulièrement les intercommunalités, porteuses des documents structurants d'urbanisme et des programmes Breizh bocage), et en lien avec les services de l'Etat, pour en appliquer les préconisations dans les animations de terrain déjà réalisées dans le cadre des « bassins versants ».



Formation végétale :

- Feuillus
- Pins mélangés
- Mixe feuillus/conifères
- Autres conifères
- Landes
- Peupliers
- - - Limites OGS
- Bâti cadastre 2017

Enjeux :

- Maintenir ou créer une trame bocagère
- ← Créer ou maintenir des vues sur la mer
- ← Créer ou maintenir des vues vers le paysage agricole
- - - Créer des trames végétales pour qualifier la frange urbaine
- Gérer les haies opaques
- Supprimer les Cyprès ou peupliers particulièrement visibles (Crête ou fond de tableau)
- Limiter les boisements littoraux
- Faire des boisements des outils de requalification des espaces publics

N
▲ 1:95000

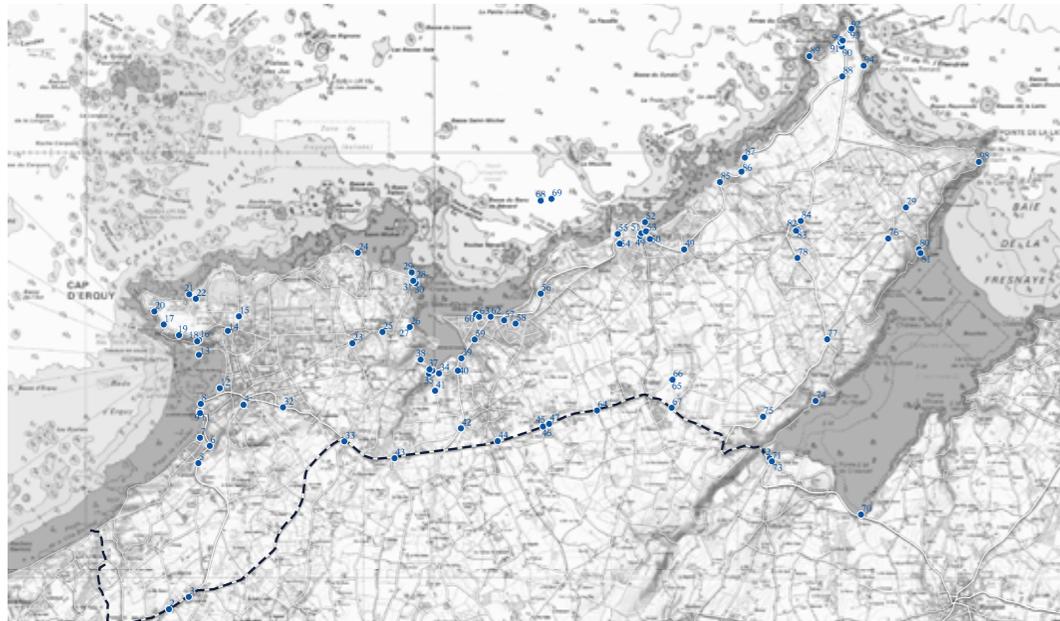
Typologie de boisements sur le territoire de l'OGS et objectifs de mise en valeur des paysages par ces boisements
Cartographie issue des travaux d'Inex (Réalisation DDTM22)

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

→ D'autres types d'actions en faveur des paysages ont aussi été engagées.

- ✓ Un **Observatoire photographique du paysage**, composé de 99 points et couvrant l'ensemble des problématiques patrimoniales du Grand Site, a été mis en place, dès 2017, par la structure coordinatrice de l'OGS. Au moment de sa mise en place, il a été conçu comme « un outil de suivi de l'OGS » (les points choisis reflètent les actions projetées), « devant favoriser l'appropriation de la population locale » à la démarche GS (un concours photographique participatif a été lancé au démarrage du projet), « et celle des collectivités locales » (l'OPP rend compte des avancées des politiques publiques et doit aussi être, pour ces acteurs, un outil de suivi et d'évaluation).



N
▲ 1:65000

Observatoire photographique
des paysages, localisation
des points



1. Aire de stationnement, bourg de Plévenon, campagne photographique 2017
2. Aire de stationnement, bourg de Plévenon, reconduction photographique, 2018



OPP, quelques exemples de points de vue



2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

✓ Egalement, un travail de fond a été mené sur la publicité, les enseignes et les préenseignes sur le territoire du Grand Site. Pour ce faire, les acteurs impliqués ont travaillé de concert : le Préfet des Côtes-d'Armor et la DDTM ont inscrits les Routes Départementales du Grand Site comme axes prioritaires à traiter, dans leur plan départemental d'actions, pour veiller au respect de la réglementation en termes de publicité ; dans le même temps, les quatre Communes du Grand Site se sont affairées à la mise en place d'outils alternatifs tels que « la Signalisation d'Intérêt Local » (SIL) ; et en accompagnement, pour favoriser l'information et la sensibilisation, le Syndicat mixte du Grand Site a réalisé et diffusé largement, en lien avec l'Etat, un « guide publicité ». Ce dernier explique la réglementation existante, oriente vers les outils adéquats alternatifs, et pose un certain nombre de recommandations à destination des collectivités locales, pour tendre à une homogénéité de traitement sur le Grand Site.



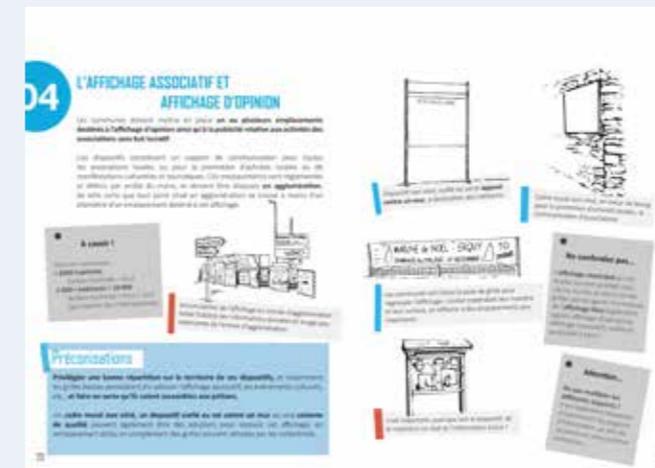
1 2

1. Plurien, 2014, avant actions publicité
2. Plurien, 2017, après actions publicité

➔ Enfin, dans ce premier axe, certaines actions n'ont pas été réalisées.

✓ L'autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral au niveau de la carrière littorale de Fréhel - la seule aujourd'hui à extraire du grès rose, matériau identitaire pour les paysages bâtis du Grand Site - prend fin en 2022. Le territoire et l'Etat, dans l'attente de cette échéance et de la demande de renouvellement possible du carrier, n'ont pas souhaité aborder, durant cette première période OGS, la réhabilitation naturelle du site ; un arrêté préfectoral a été pris, en 2017, au titre des installations classées, pour sortir du périmètre la zone Est, qui n'est plus exploitée aujourd'hui. Des projets privés ont été soumis à la réflexion collective sur cette même zone Est, mais présentant diverses faiblesses réglementaires comme techniques.

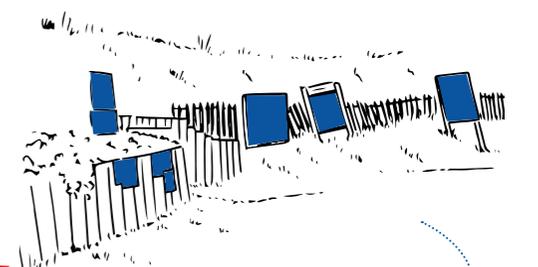
Le « guide publicité », la réglementation et les préconisations paysagères



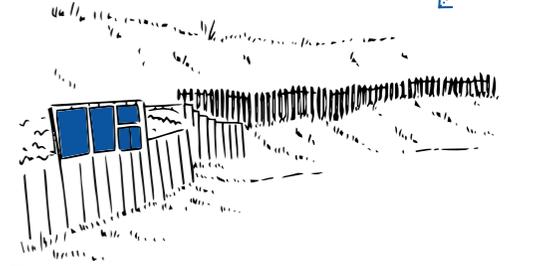
Croquis Alix Chevalier



Ce que l'on préconise



Ce que l'on ne préconise pas



Ce que l'on préconise

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

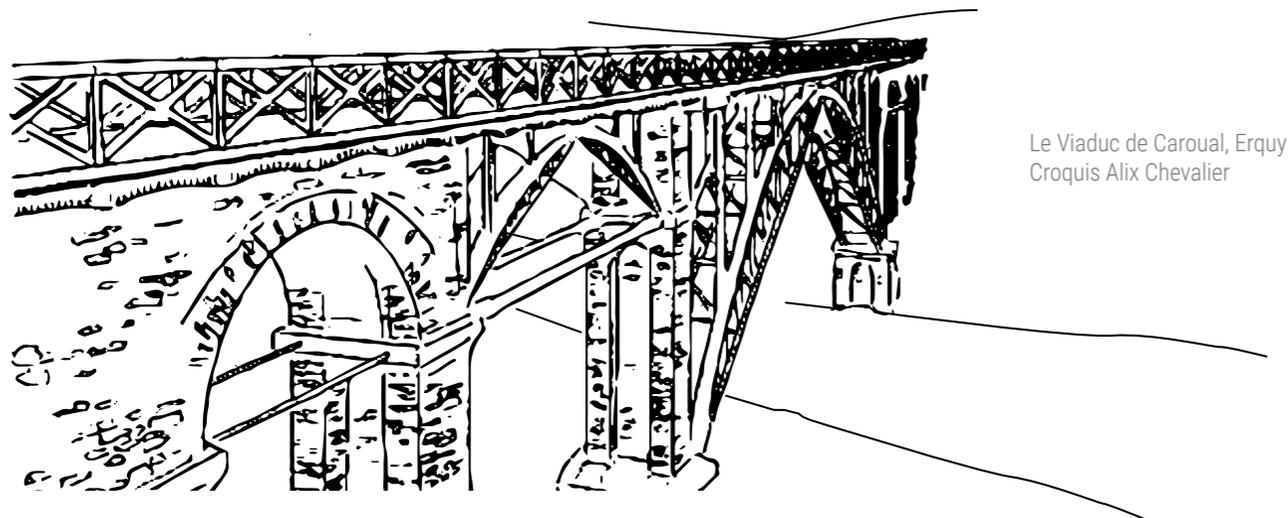
■ Concernant les autres types de marqueurs paysagers :

Rappel / pour quels enjeux issus du diagnostic OGS (page 42) ?

- Valoriser les éléments du patrimoine bâti en tant qu'éléments d'identité du Grand Site ;
- Qualifier la RD789 en confortant ses fonctions et ses séquences et affirmer sa vocation d'entrée dans le territoire du Grand Site ;
- Requalifier les limites d'urbanisation à l'échelle du territoire.

✓ Sur les infrastructures, et en matière de patrimoine bâti, d'autres actions en faveur du paysage ont été menées dans le cadre de l'OGS.

Par rapport aux ouvrages historiques, le viaduc Harel de la Noë à Caroual, propriété de la Commune d'Erquy, a été inscrit aux Monuments Historiques. Une étude de faisabilité, pour sa restauration, a été menée et des travaux pourraient être engagés en 2020, permettant de relier l'ouvrage à l'Eurovéloroute 4 et conforter le maillage local de liaisons douces. D'autres ouvrages Harel de la Noë ont également été restaurés par le Conseil départemental, sur le Grand Site, au lancement de l'OGS, dans le cadre de la création de la véloroute-voies vertes littorale départementale (le Pont des Marais, et la Passerelle de la côtière, surplombant l'Islet). Enfin, l'entretien et la valorisation des autres Monuments Historiques remarquables du Grand Site ont perduré (les Châteaux de Bienassis et Fort La Latte, propriétés privées, ouvertes au public).



Le Viaduc de Caroual, Erquy
Croquis Alix Chevalier

En ce qui concerne le traitement des Routes Départementales, et l'identification des spécificités de leur séquençage paysager, une étude a débuté fin 2018, portée par le Conseil départemental, et aboutira à la formulation de préconisations quant à leur meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement.

- ✓ Si l'agriculture caractérise davantage les paysages des quatre communes au Sud de la Route Départementale, donc en dehors du périmètre OGS, elle n'en reste pas moins activement concernée par les programmes opérationnels « bassins versants », pilotés par les communautés d'agglomérations, et détaillés ci-après. Ces programmes, encadrés par les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), traitent ainsi de la préservation du bocage, des zones humides, des cours d'eau, etc.



Le pont des Marais, ouvrage Harel De la Noë restauré

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 1 DE L'OGS : LA QUALITÉ DES PAYSAGES

De manière synthétique :

Actions Axe 1	Priorité	Réalisées	En cours objectifs partiellement atteints	Projetées
Action 1 : Plan de gestion et d'aménagement des sites classés	1*	✓ Cap Erquy	✓ Cap Fréhel	
Action 2 : Schéma de gestion des espaces naturels	1*		✓	
Action 3 : Projet global marais Islet	2		✓	
Action 4 : Carrière du Routin	3			✓
Action 5 : Lutte espèces invasives	1		✓	
Action 6 : Projet de requalification des Routes départementales	2		✓	
Action 7 : Publicité	1*	✓		
Action 8 : Valorisation des ouvrages historiques	2		✓ Viaduc Caroual	✓ Autres sites
Action 9 : Boisements	2	✓		
	2			

Les actions OGS «en cours» ou «non réalisées»

Dans les tableaux synthétiques, l'état d'avancement des 22 actions OGS est mesuré. Certaines sont « en cours » : rappelons ici que, le plan d'actions ayant été validé en 2016, sa mise en œuvre n'est pas achevée aujourd'hui... Dans le projet à six ans détaillé ci-après, leur poursuite est programmée, avec notamment la prise en compte des préconisations opérationnelles des études actuellement en élaboration. L'ensemble des actions, fléchées par l'Etat comme priorité « 1* » (c'est-à-dire comme devant être engagé avant la labellisation GSF), a été mené ; et les opérations d'ampleur concernant les deux sites classés, entièrement réalisées.

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

Rappels : Bilan pré-OGS relatif à l'Axe 2

Les nombreuses actions menées ces dernières décennies sur les Caps :
(Voir détails : Programme d'actions OGS – CSSP 2016)

- Requalification des deux caps, comme évoqué dans l'Axe 1, avec la réorganisation des sentiers et le développement de liaisons douces ;
- Création et mise en valeurs d'itinéraires alternatifs divers, tout type de déplacement confondu ; entretien des sentiers communautaires, et remise à jour des éditions « randonnée » afférentes, pour la moitié du Grand Site ; inscription d'une majorité des itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
- Commencement des travaux relatifs à la véloroute-voies vertes littorale départementale, achevés dans le cadre de l'OGS, qui enraya le stationnement sauvage sur le site classé du Cap Fréhel ;
- Amélioration des conditions d'accueil dans le phare du Cap Fréhel, par conventionnement communal avec Phares et Balises ;
- Organisation d'animations patrimoniales par des acteurs multiples ;
- Création d'un sentier d'interprétation sur l'activité des carrières et le grès rose sur Erquy ; mise en place d'outils ponctuels d'interprétation (panneaux informatifs) et/ou réalisation d'éditions axées mobilités/patrimoine ; définition de plans de signalisation touristique avec notamment la mise en place de panneaux « Relai Information Service » ;
- Aménagement et/ou réaménagement d'aires de stationnement (Cap Erquy, Port St-Géran...) ;
- Définition et mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sur Erquy ;
- Réalisation et mise en œuvre d'une Charte architecturale et paysagère sur les Zones d'Activités pour la moitié du Grand Site.



Route du Cap d'Erquy, aménagement de voie à partir de matériaux issus du paysage local

■ Concernant l'amélioration de l'accueil du public :

Rappel / pour quels enjeux issus du diagnostic OGS (page 42) ?

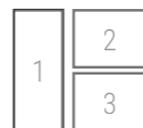
- ↳ Améliorer les dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés, et notamment sur le Cap Fréhel ;
- ↳ Améliorer la répartition des touristes au-delà des pics estivaux, et pas uniquement sur les sites emblématiques ;
- ↳ Valoriser les éléments du patrimoine bâti ;
- ↳ Transmettre l'esprit du site et l'ensemble de ses valeurs avec des outils d'interprétation adaptés ;
- ↳ Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des sites très fréquentés, favoriser les itinérances entre les 2 caps ;
- ↳ Modérer l'impact environnemental lié au développement des activités de plein air.

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

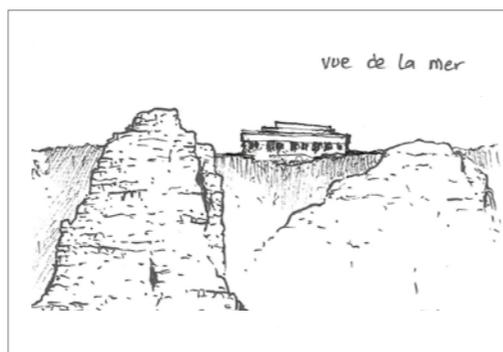
CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

→ Les deux sites classés, dont les plans de requalification et d'aménagement sont aujourd'hui aboutis, répondent à la « Promesse Grand Site », ou comment accueillir le visiteur dans le respect des lieux.

✓ Si le secteur d'Erquy avait engagé en précurseur la réorganisation du cap et au lancement de l'OGS, maîtrisé ses flux de visiteurs, tout en leur proposant des services multiples (liaisons douces, sentier d'interprétation...), le Cap Fréhel a bénéficié de la nouvelle dynamique territoriale du Grand Site et de l'intervention du Conservatoire du littoral pour revoir son schéma d'ensemble en 2015-2016. Ainsi, en 2015, le restaurant de la pointe, dit « la Fauconnière », a été arasé partiellement et transformé en belvédère ornithologique. En 2017, les landes ont été restaurées et les chemins sécurisés ; une muséographie « sensible » et intégrée au paysage a été mise en place sur les extérieurs ; et, en 2018, les stationnements ont été revisités, avec la suppression de ceux en pieds de phares, le remaniement du parking principal dit de « la Teignousse » et la création d'une aire communale à destination des randonneurs et des campings-caristes, en direction du bourg de Plévenon.



1. Plan d'aménagement du Cap Fréhel, CELRL
2. Photos avant aménagement (restaurant La Fauconnière)
3. Photo après aménagement
4. Croquis A.Freytet avant aménagement
5. Croquis A.Frytet après aménagement



Le traitement de l'édition 2018 de la Route du Rhum

Chaque nouvelle édition de la Route du Rhum, tous les quatre ans, a été révélatrice de la perception des enjeux environnementaux des pouvoirs publics, face à ceux relatifs à la sécurité du public ou ayant trait à l'économie locale. Si les différents sujets qu'impliquent l'accueil de l'évènementiel ont pu se confronter par le passé, une convergence a pu s'amorcer en 2014, initiée par la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000, avec le respect d'une partie des mises en défens des pelouses littorales sur le platier sommital (ouvertes en intégralité lors des éditions précédentes, à la demande de l'Etat, pour mieux diffuser l'afflux de visiteurs). En 2018, du fait de la dynamique « Grand Site » et de la candidature au label imminent, d'une meilleure prise de conscience des enjeux paysagers, et des travaux réalisés dans le cadre de l'OGS par le Conservatoire du littoral, l'ensemble des parties-prenantes de la manifestation se sont accordées sur un certain nombre de principes pour l'accueil du public, davantage dans le respect du lieu et de sa fragilité naturelle : le respect total des aménagements et des espaces mis en défens le restant de l'année ; des moyens humains dédiés pour la surveillance environnementale du site, le jour du départ ; la fixation d'une jauge maximale à 21 000 visiteurs, gérée par comptage aérien ; la gestion des déchets et la mise en place de toilettes sèches, etc. Le bilan post-manifestation sera réalisé ces prochains mois par les services de l'Etat, et le suivi des incidences Natura 2000 par l'organisateur de la manifestation, mais il peut être relevé dès à présent la gestion novatrice de l'évènementiel 2018, avec une bonne prise en compte des enjeux environnementaux, même si des améliorations pourront encore être apportées en cas d'éditions nouvelles, et ceci du fait des actions majeures lancées par le Conservatoire du littoral et de la démarche « Grand Site de France » en cours...



1. Course du Rhum 2010, Cap Fréhel, fréquentation diffuse
2 et 3. Course du Rhum 2018, Cap Fréhel, canalisation du public



2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

Parallèlement à ces aménagements au Cap Fréhel, une infrastructure majeure pour le Grand Site, symbolisant le trait d'union entre les deux sites classés, a été mise en place par le Département des Côtes d'Armor : la véloroute littorale, qui 4 kms avant le cap, avec sa voie en site propre, a permis de mettre fin au stationnement sauvage qui impactait de manière importante le site classé et empêchait le visiteur de s'approprier justement « l'esprit des lieux ».

La dernière étape de la transformation du Cap Fréhel consistera en la mise en place d'une « Maison de site » pivot, au phare, au sein du bâti actuel. Le Conservatoire du littoral devrait se voir affecter le Monument Historique en 2019 et à la suite, avec un maître d'ouvrage délégué, mener des travaux structurels, pour une ouverture effective en 2021. Afin d'accompagner le Conservatoire et les acteurs locaux dans la définition de ce projet (contenus et fonctionnement), et ceux des autres infrastructures d'accueil de l'axe 3 OGS, le Syndicat mixte a réalisé une étude scénographique en 2018, qui a posé la cohérence globale et proposer du lien entre les sites.



1. La RD34, en 1990
2. La RD34, en 2017
3. Voie verte littorale, Commune de Plévenon



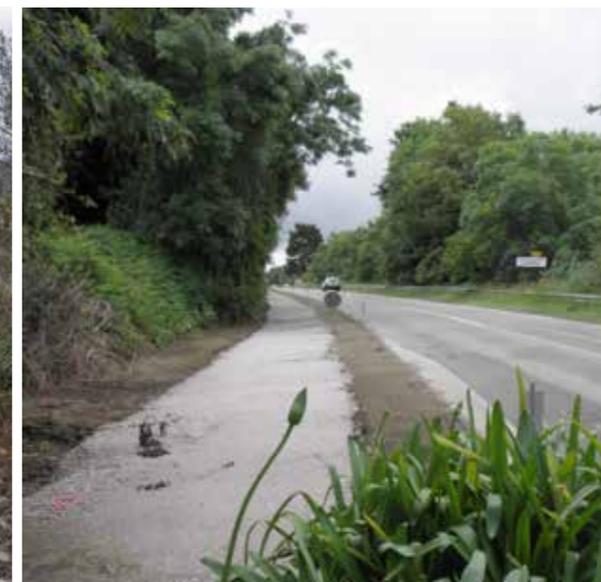
→ Au-delà des deux sites classés, le territoire a souhaité conforter les mobilités douces et depuis le lancement de l'OGS, s'est doté de nouveaux circuits pour encourager ce type de déplacements.

✓ Pour désengorger les sites classés et optimiser les flux, le Grand Site s'est doté au fil des années d'un important maillage de sentiers de randonnée. La véloroute littorale départementale, mise en place au lancement de l'OGS, relie les deux caps, comme un symbole de la démarche partenariale qui s'engage. Egalement, en écho aux circuits développés au Cap d'Erquy, la Commune voisine, Plurien, a souhaité en 2015 mieux desservir la station de Sables-D'or-Les-Pins, et a créé une liaison multimodale à partir du bourg. Dans la même optique, Fréhel, fin 2018, a engagé la desserte de sa frange littorale (« le Vieux bourg ») à partir du centre-ville, prémices à de nouveaux projets 2019 sur le reste de la Commune. Plévenon, enfin, l'an passé, a retravaillé le tracé des circuits autour du Cap Fréhel, en vue d'en améliorer la signalétique en 2019, et a homogénéisé ses équipements avec ceux du Cap d'Erquy pour plus de cohérence au sein du Grand Site.

Pour une meilleure mise en musique de ce maillage déjà conséquent, répondre aux points noirs et optimiser l'entretien et la valorisation des circuits, le Syndicat mixte du Grand Site a engagé en 2016, puis poursuivi en 2018-19, un [Schéma des déplacements](#). Le diagnostic mené par Côtes d'Armor Destination aura permis de s'interroger sur la desserte du Grand Site, et des préconisations seront formulées pour améliorer encore l'offre « randonnée » sur le territoire (pour les deux roues notamment, en complément de la véloroute littorale qui dessert les sites emblématiques, une boucle sera proposée dans le projet à six ans, pour parcourir l'ensemble des paysages du Grand Site).



1. Liaison douce reliant le port d'Erquy au Cap d'Erquy, dite « liaison port-Cap »
2. Liaison douce, Commune de Plurien



2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

■ Concernant les infrastructures urbaines et le paysage bâti :

Rappel / pour quels enjeux issus du diagnostic OGS (page 42) ?

- Assurer la qualité des espaces publics le long des parcours piétons et automobiles ;
- Requalifier le réseau de voies secondaires et ses points d'articulation avec les grands axes ;
- Améliorer les dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés ;
- Améliorer la répartition des touristes au-delà des pics estivaux, et pas uniquement sur les sites emblématiques.

→ Le Grand Site a travaillé à mieux maîtriser la circulation automobile et optimiser les stationnements.

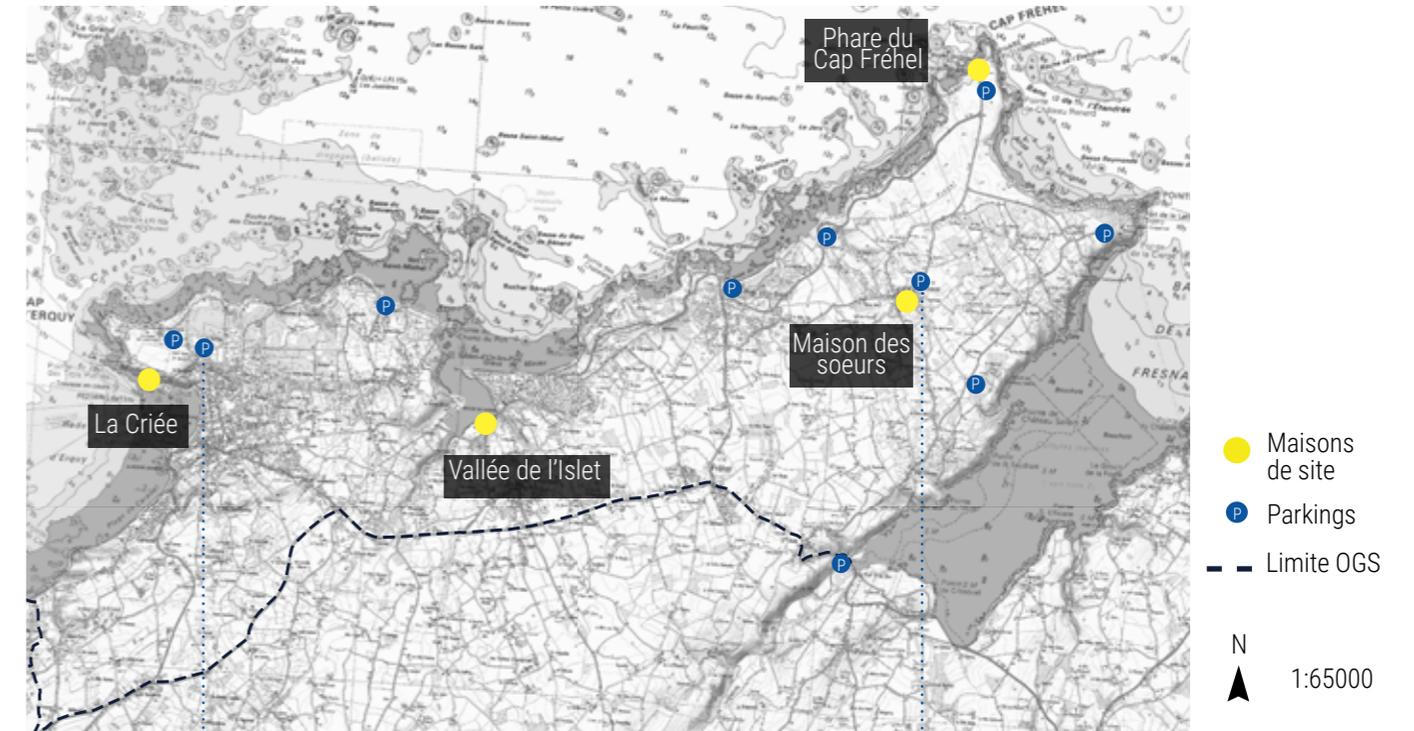
✓ Sur le Cap d'Erquy, en 2012, après avoir développé les liaisons douces, le Département a reculé les stationnements, en dehors du site classé, sur une aire végétalisée. En accompagnement, l'intégralité de la signalétique routière a été repensée par la Commune, ne guidant plus les visiteurs jusqu'à l'extrémité fragilisée du site classé.

Sur le Cap Fréhel, avec son nouveau plan d'aménagement, s'est engagé une dynamique similaire : en 2014, la Commune de Plévenon a créé une nouvelle aire de stationnement, à la sortie du bourg, pour soulager le cap et encourager la randonnée ; et en 2018, ont été remodelés les parkings de la pointe (celui aux pieds du phare a été supprimé et revégétalisé ; et la configuration de celui de « la Teignouse » optimisée).

Au-delà des deux caps où les stationnements ont été repensés et le stationnement sauvage endigué, les autres parkings ponctuant la route touristique ont également été pour la plupart réaménagés (l'Anse du Croc, à Fréhel ; et à venir, les Hôpitaux, à Erquy, ainsi que les Grèves d'en bas, à Plévenon), soit pour mieux préserver le milieu naturel, soit pour proposer des équipements plus qualitatifs. Le Département engage également, à Erquy, la réorganisation des stationnements sur la dune des Hôpitaux, dans le secteur de Saint-Michel, aux abords du site classé et comme prévu initialement dans le plan de requalification du cap.

✓ En complément, une étude sur les haltes, les voies de circulation (et particulièrement le traitement des RD) et les portes d'entrées du Grand Site a été lancée par le Département fin 2018. Elle confortera l'offre actuelle, posera des préconisations pour l'aménagement homogène de ces infrastructures d'accueil au sein du Grand Site, et esquissera ce que seront les extrémités Ouest et Est du futur Grand Site de France.

Localisation des infrastructures d'accueil



Nouveau parking du Cap d'Erquy



Nouveau parking de Plévenon (bourg)

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

Rappel / pour quels enjeux issus du diagnostic OGS (page 40) ?

- Préserver l'identité des bourgs et l'esprit des lieux ;
- Requalifier les limites de l'habitat pavillonnaire ;
- Requalifier les limites d'urbanisation à l'échelle du territoire ;
- Valoriser les éléments du patrimoine bâti et notamment l'architecture balnéaire en tant qu'éléments d'identité du Grand Site.

✓ Au-delà des Plans Locaux d'Urbanisme récemment posés, et avant les futurs PLUi, le Grand Site a souhaité s'interroger sur les composantes de son paysage, et notamment bâties.

Pour ce faire, un guide pratique architectural, urbain et paysager a été élaboré par le Syndicat mixte du Grand Site en 2019, en partenariat étroit avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor. Décliné en « fiches de recommandations », il a précisé les fondements paysagers du Grand Site, s'est approprié certaines problématiques (le traitement des franges urbaines, l'intégration du bâti contemporain, la préservation du bâti caractéristique...), et a formulé

diverses préconisations que le Grand Site, dans son projet à six ans, souhaite traduire, pour certaines, dans les documents d'urbanisme structurants. Non imposables, la mise en œuvre effective, à court terme, des principales recommandations repose sur l'appropriation du guide par les collectivités locales, dont le Syndicat mixte s'est fait le garant en pilotant la concertation associée.

L'ensemble de ces travaux et réflexions complètera, pour la Commune d'Erquy, l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), incluse dans le PLU en 2016, et qui traduisait déjà les spécificités patrimoniales de la ville, notamment liées à l'utilisation du grès rose comme matériau de construction.



Atelier de terrain, guide architectural, urbain et paysager, 2018



Atelier, guide architectural, urbain et paysager, 2018

Les travaux en cours relatifs à l'élaboration d'un guide pratique architectural, urbain et paysager (Action N°14 OGS)

Objectif :

Élaborer un projet commun pour la protection, la valorisation et la restauration du paysage et de l'identité architecturale du Grand Site.

Méthodologie :

6 mois de travail partenarial entre 2018 et 2019 (notamment avec l'appui du CAUE22) à travers l'organisation d'ateliers et d'études de cas sur le terrain... Ce projet a été alimenté par des architectes, urbanistes, paysagistes.

Productions :

- un diagnostic qui définit les particularités du patrimoine bâti et paysager du Grand Site ;
- un guide pratique à destination des acteurs locaux pour apporter de la cohérence et du sens aux initiatives individuelles et aux projets communaux.

Enjeux :

- Liés à l'architecture : à travers la valorisation des ouvrages patrimoniaux monumentaux, la protection du bâti rural et du bâti balnéaire, l'intégration des bâtiments agricoles ou bâtiments d'activités économiques.
- Liés au paysage : la préservation et la valorisation des milieux naturels et des boisements, la valorisation des itinéraires et des panoramas.
- Liés à l'urbanisation : l'intégration ou la requalification des équipements qui banalisent le site, la valorisation des franges urbaines et des entrées de bourgs, et la prise en compte de l'impact visuel des zones ouvertes à l'urbanisation.

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

Etat d'avancement et mise en œuvre :

Le diagnostic a été réalisé en 2018 et validé en COPIL OGS en décembre. Le guide, qui comporte une dizaine de fiches de recommandations, a été finalisé début 2019 et sera validé au 1er semestre. A l'issue, et dans le cadre du « projet à 6 ans du futur Grand Site de France », le Syndicat mixte du Grand Site veillera à l'appropriation locale du guide et animera des temps d'échanges (via un partenariat avec le CAUE22, à préciser) avec les acteurs concernés et notamment les Collectivités locales... A terme, une traduction de certaines recommandations pourra être recherchée dans les documents structurants d'urbanisme, sous l'impulsion des Collectivités.

Les contenus :

Le guide pratique est composé de 10 fiches :

Préservation et mise en valeur des paysages du Grand Site :

- Fiche 1. Préserver et valoriser les panoramas
- Fiche 2. Valoriser les itinéraires de découverte
- Fiche 3. Choisir des plantations adaptées au site

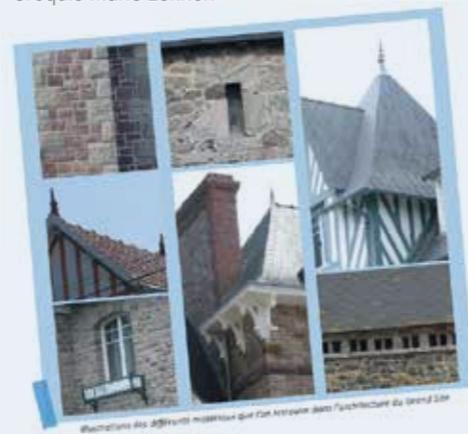
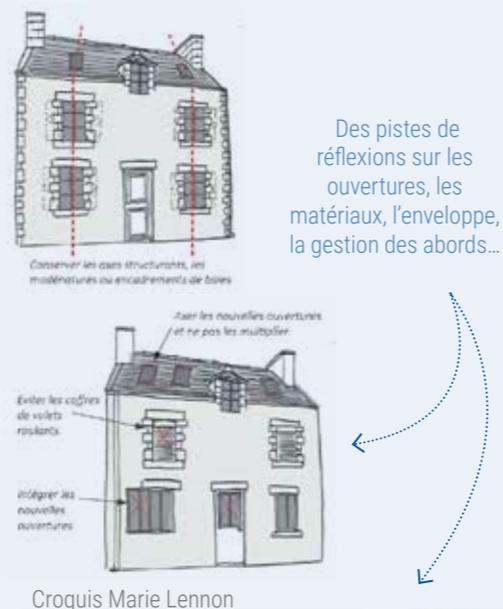
Mise en valeur des structures urbaines existantes et accompagnement du développement urbain :

- Fiche 4. Insérer le projet dans un tissu urbain
- Fiche 5. Porter de l'attention aux espaces publics
- Fiche 6. Soigner les limites et franges urbaines
- Fiche 7. Accueillir les entreprises et les activités

Promotion d'une architecture de qualité :

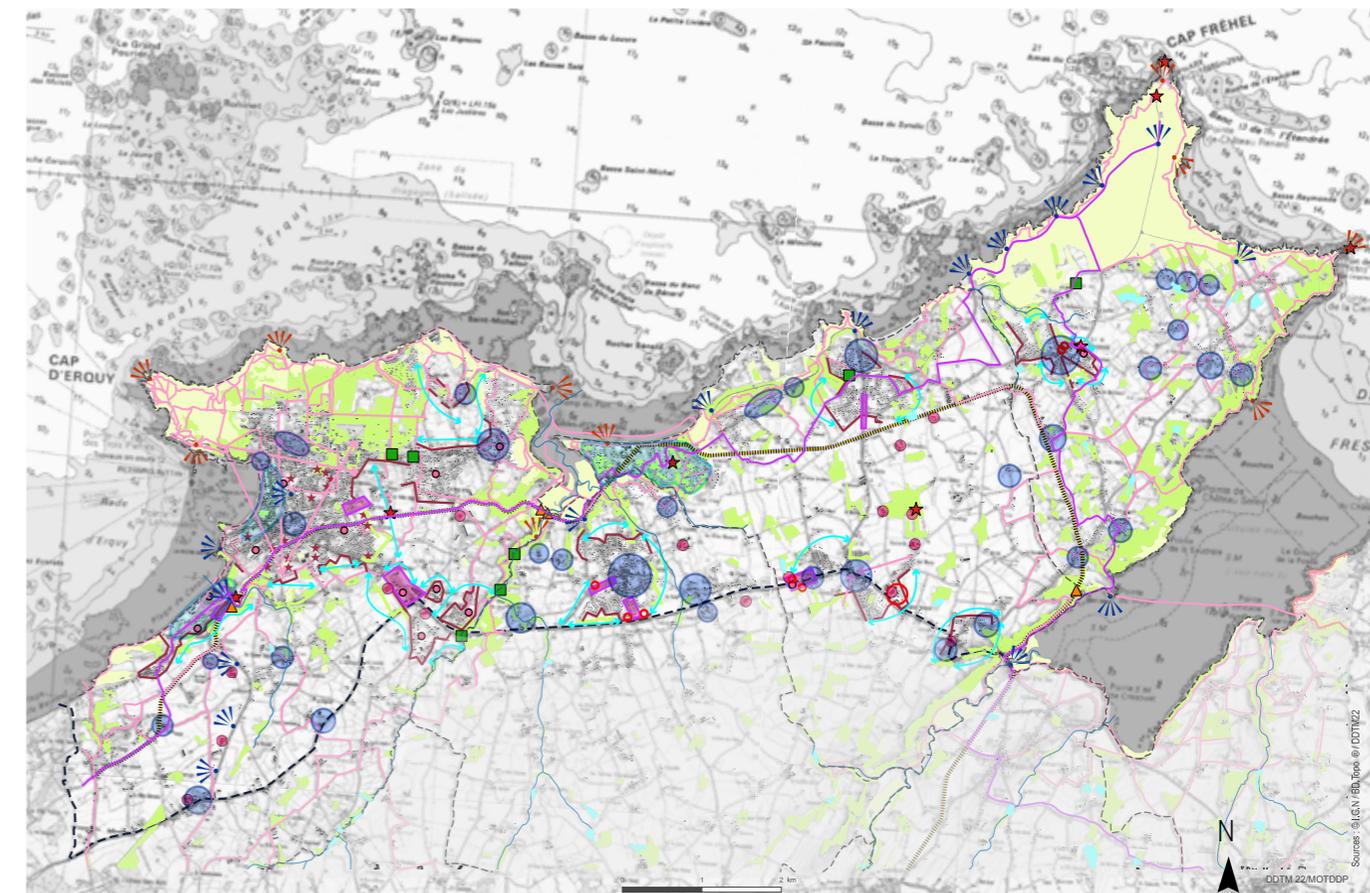
- Fiche 8. Préserver et valoriser le patrimoine
- Fiche 9. Construire ou rénover un bâtiment commercial
- Fiche 10. Les dispositifs soumis à déclaration ou autorisation préalable

Un exemple : la fiche N°8 « Préserver et valoriser le patrimoine »



Localisation des enjeux architecturaux, urbains et paysagers

Réalisation DDTM22, en lien avec Inex, le CAUE22, l'ADAC22 et Marie Lennon, Architecte DPLG



Enjeux liés à l'urbanisme :

- Entrée de bourg à requalifier
- Limite d'urbanisation à pérenniser
- Densification requalification renouvellement urbain
- Impact visuel des zones ouvertes à l'urbanisation
- Élément perturbateur du paysage à requalifier
- Coupure d'urbanisation
- Préverdissement en prévision de l'urbanisation future
- Vue, silhouette urbaine à préserver

Enjeux liés à l'architecture :

- Valorisation**
- Monuments historiques
 - Ouvrages Harel de la Noë
 - Moulins à eau ou à vent
- Protection et intégration**
- Bâti rural identitaire
 - Bâti balnéaire identitaire
 - Intégration bâti agricole ou commercial

Itinéraires et panoramas :

- Points de vue depuis chemins
- Points de vue depuis routes
- Ancien tracé du petit train des Côtes du Nord
- Chemin de randonnée inscrit au PDIPR
- Véloroute

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

■ Concernant le porter à connaissances de l'intérêt patrimonial du Grand Site :

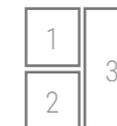
→ Les acteurs du Grand Site ont également travaillé à une meilleure transmission de « l'esprit des lieux » et des valeurs patrimoniales.

- ✓ Le Syndicat mixte du Grand Site a engagé l'élaboration d'un « schéma d'interprétation du patrimoine » en 2018. Une première phase d'inventaire et de diagnostic a conduit le territoire a dégagé trois thématiques d'interprétation, qui seront déclinées, à compter de 2019, en outils concrets d'interprétation (animations/médiations et/ou muséographie, etc.), qui compléteront l'offre actuelle (le sentier d'interprétation départemental des lacs bleus à Erquy, relatant l'extraction de la pierre ; l'application mobile de l'office de tourisme « Dinan Cap Fréhel tourisme », pour la découverte ludique de la station de Sables-D'or-les-Pins...).

Les Thématiques d'interprétation du Grand Site..

La première partie du Schéma d'interprétation du patrimoine du Grand Site a été réalisée par Alix Chevalier (service civique), en lien avec l'équipe d'animation du Syndicat mixte, en 2017/18. Son travail a consisté en l'inventaire du patrimoine, l'animation d'ateliers de travail mêlant « habitants experts », associations patrimoniales et partenaires institutionnels, et la définition de quatre grandes thématiques d'interprétation, reflétant les valeurs du Grand Site : « les Caps au commencement du temps » (qui mêle géologie et paysages) ; « les Caps kaléidoscope paysager » (qui englobe la diversité des milieux et des espèces) ; « les Caps une veille sur l'autre et l'ailleurs » (qui traite de la défense militaire des littoraux jusqu'à la préservation actuelle des espaces naturels) ; et « Les Caps générateurs d'activités » (qui englobe les activités économiques locales et traditionnelles, de la terre à la mer). A la fin du travail d'Alix, les acteurs locaux s'accordaient sur la thématique d'interprétation qui leur semblait prioritaire à traiter, « Les Caps générateurs d'activités » et posaient les prémices d'un scénario d'interprétation : la vie de quatre familles, au fil des siècles, d'Erquy à Plévenon, et entre terre et mer..

Fin 2018, Lisa Berrou-Monnier (service civique) a donné suite à ces réflexions, en initiant la deuxième partie de ce Schéma. L'histoire de ces familles, en commençant par le marais de l'Islet, est aujourd'hui en construction et devrait donner lieu, en 2019, à la création d'un premier outil d'interprétation.

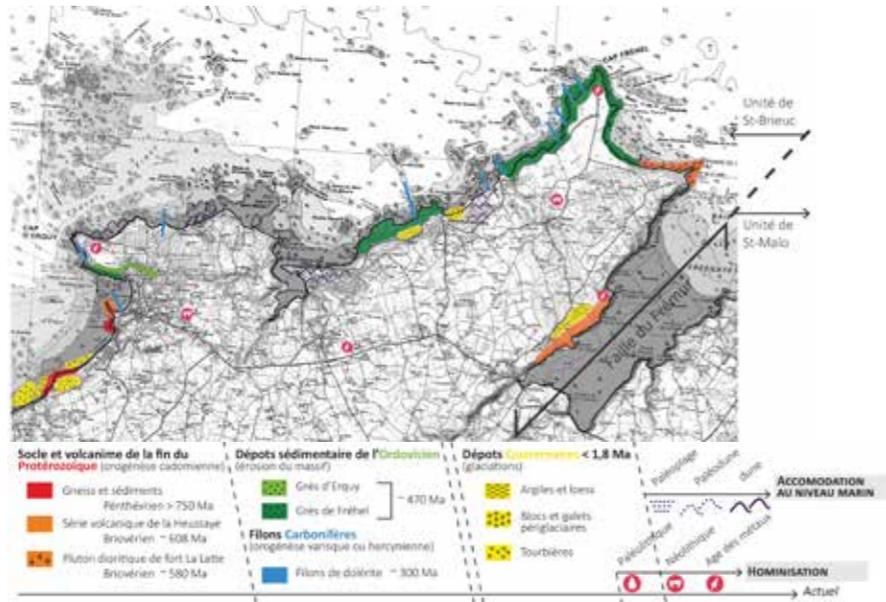


1. Réunion de présentation du projet de Schéma d'interprétation du patrimoine, 2017
2 et 3. Ateliers de travail réunissant des acteurs locaux, 2018

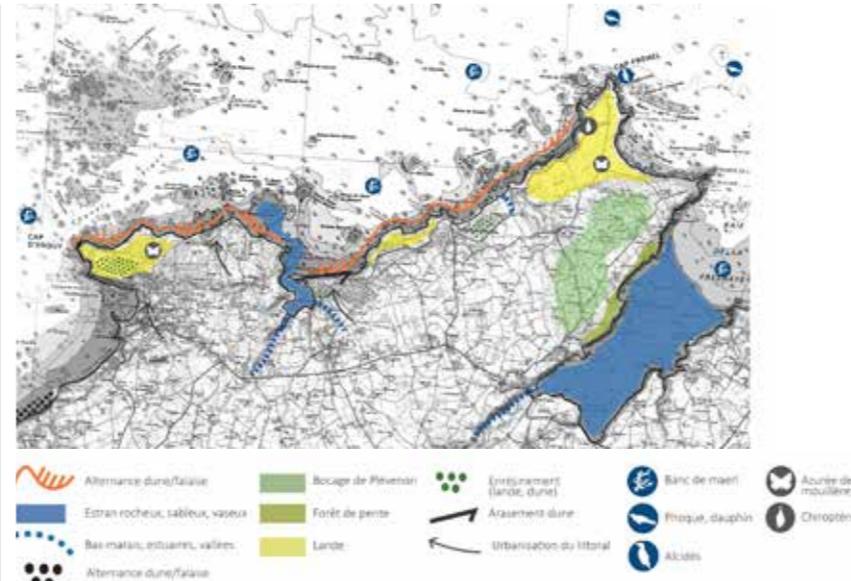
2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE
OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

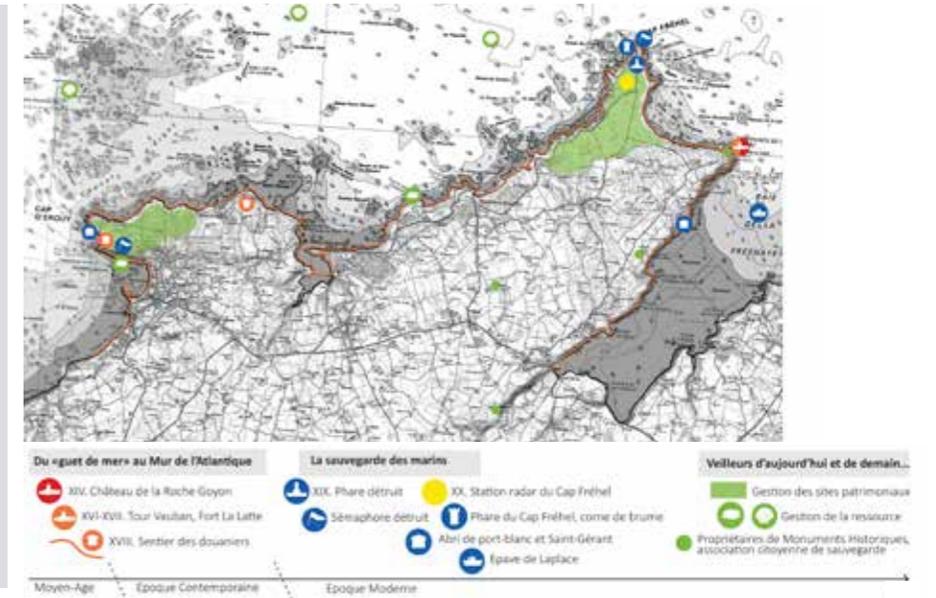
Les Caps au commencement du temps



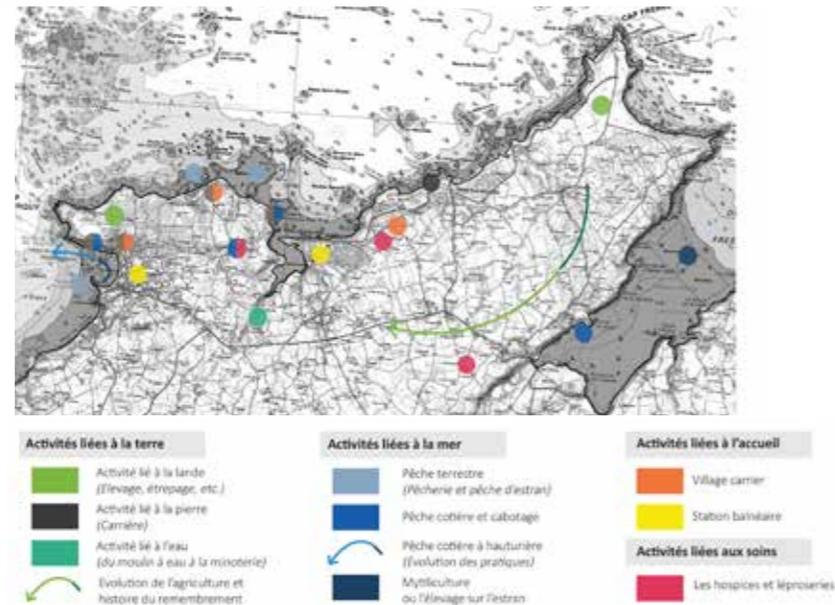
Les Caps, kaléidoscope paysager



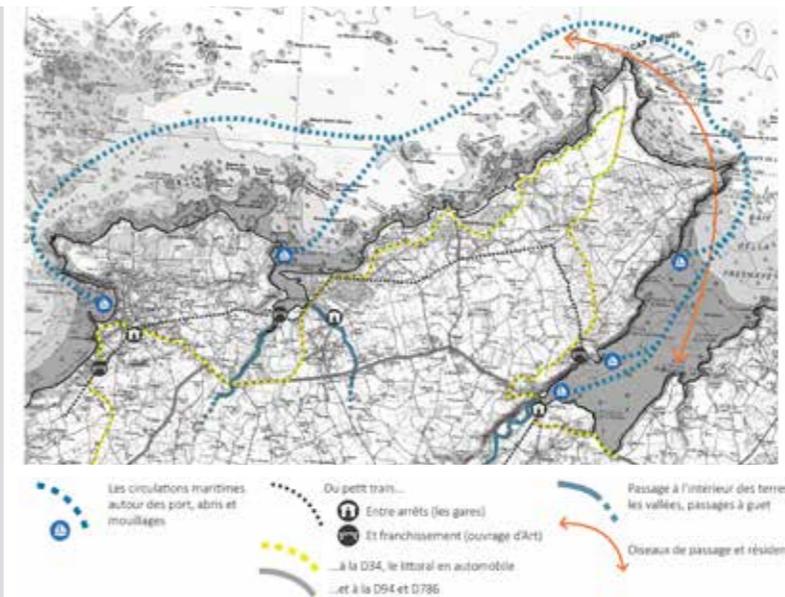
Les Caps, une veille sur l'autre et l'ailleur



Les Caps, générateurs d'activités



Les Caps, au grès des circulations



2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 2 DE L'OGS : LA PROMESSE GRAND SITE OU LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

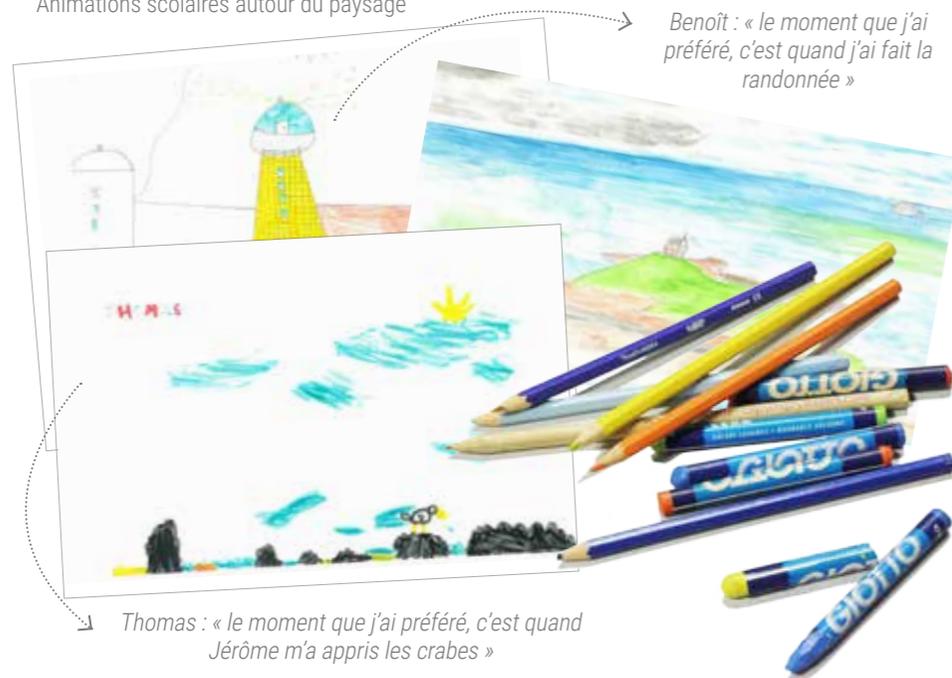
✓ Parallèlement, plusieurs structures, privées et/ou publiques, ont poursuivi leurs actions en matière d'éducation au patrimoine et à l'environnement, fédérées au sein d'un réseau d'échanges « Caps Educ'nature ».

Le Syndicat mixte du Grand Site, particulièrement, a orienté ses « balades nature » autour de la découverte expérientielle des valeurs du territoire ; une estampille « esprit Grand Site » a également été développée pour valoriser les offres des partenaires en adéquation avec l'OGS, et relatives aux mobilités douces. Enfin, les publics ciblés ont été élargis ; dans l'esprit de la démarche territoriale, après s'être adressé aux visiteurs de passage, pendant les périodes de vacances, le Syndicat mixte s'est ouvert aux écoles et propose aussi, aujourd'hui, chaque année, des projets spécifiquement dédiés aux habitants.

De nombreux autres « passeurs de savoirs » telles que les associations locales culturelles et patrimoniales (notamment celles relatives aux Chapelles) œuvrent grandement sur le territoire, au niveau de l'inventaire, de la restauration et/ou de la transmission de l'histoire du Grand Site au grand public...

Animations scolaires autour du paysage

Benoît : « le moment que j'ai préféré, c'est quand j'ai fait la randonnée »



Thomas : « le moment que j'ai préféré, c'est quand Jérôme m'a appris les crabes »



Animation scolaire, Fort La Latte



Animation scolaire, bord de mer

De manière synthétique :

Actions Axe 2	Priorité	Réalisées	En cours objectifs partiellement atteints	Projetées
Action 11 : Accueil Cap Fréhel	1*		✓	
Action 12 : Interprétation du patrimoine	1		✓	
Action 13 : Requalification itinéraires et espaces publics	1*	✓ Parkings	✓ Haltes	
Action 14 : Charte architecturale, urbaine et paysagère	1	✓		
Action 15 : Offre de randonnée	1*		✓	

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 3 DE L'OGS : L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

■ Concernant l'accueil des visiteurs et les infrastructures tertiaires dédiées :

- Afin de mieux faire bénéficier la notoriété du futur Grand Site de France au territoire et à ses habitants, la démarche territoriale OGS a projeté de diffuser la fréquentation des visiteurs dans l'espace et le temps, en visant l'augmentation des durées de séjours.

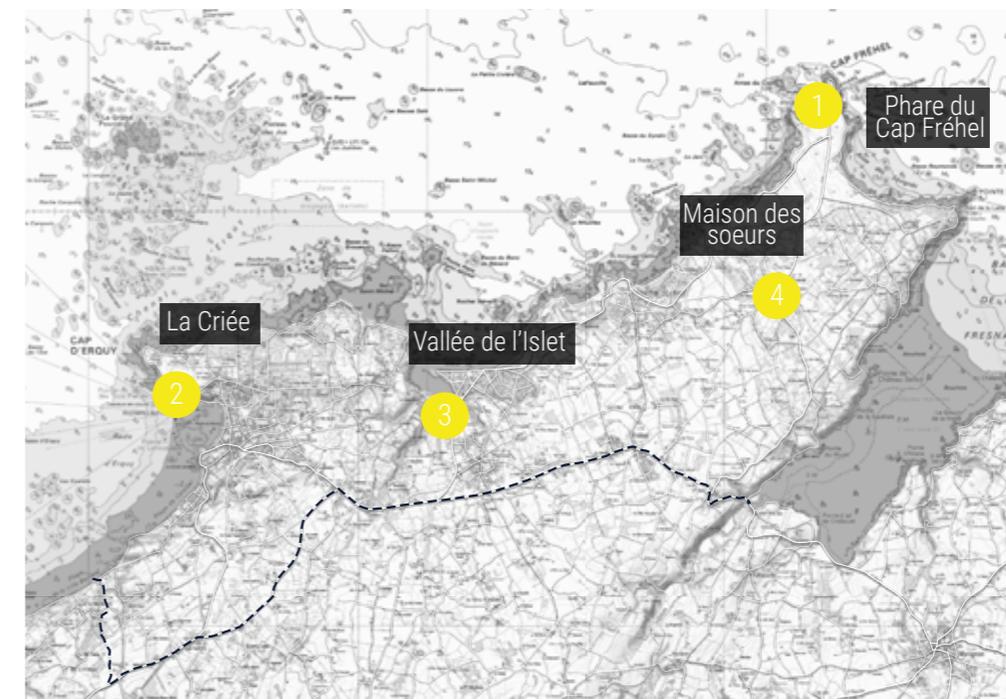
Ainsi, l'OGS a souhaité proposer davantage d'offres de visites, appuyées sur un chapelet d'infrastructures déjà existantes, mettant en valeur les richesses patrimoniales du Grand Site et que l'on nommera « maisons de site »- (l'idée n'est pas ici de multiplier des équipements nouveaux, mais de s'appuyer sur des structures déjà en place, de leur donner une cohérence GS afin qu'elles se répondent mieux les unes les autres ; en imaginant une mutualisation des moyens et de l'interprétation patrimoniales).

A l'Est, la maison de site pivot, le phare du Cap Fréhel, accueille déjà le grand public et dispense un minimum d'informations (expositions temporaires) et de services (toilettes), Phares et balises ayant confié sa gestion par conventionnement à la Commune de Plévenon. A compter de 2019, le phare et la Tour Vauban seront affectés au Conservatoire du littoral, qui mettra en œuvre le projet de « maison de site » et valorisera l'histoire des phares et la réserve ornithologique (le schéma envisagé : le Syndicat mixte du Grand Site, en maîtrise d'ouvrage déléguée, pour le portage des travaux structurels ; et cette même structure, pour la gestion de l'espace, en partenariat avec d'autres organismes à préciser, selon les fonctions données au bâti).

A l'Ouest, la salle panoramique de la criée d'Erquy et sa passerelle, construites en 2015 et 2018 par la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre de l'OGS, s'est vue confiée à la société Armor navigation, qui souhaite aujourd'hui y accueillir le public, en cohérence avec le Grand Site et ses valeurs autour de la maritimité et en compléments des activités de l'entreprise (sorties bateau sur les deux caps). La mise en tourisme de l'espace et sa signalétique au sein du port sont actuellement en réflexion entre la CCI, le Conseil départemental et la Commune d'Erquy, et devraient être efficaces pour 2019.

Au centre, deux autres bâtiments publics ont été fléchés relais : le bâtiment des sœurs dans le bourg de Plévenon (qui hébergera les locaux du Syndicat mixte du Grand Site, et une petite muséographie patrimoniale sur le thème de la lande, faisant écho à celle du phare) ; et la « Maison du marais », à Plurien, qui pourra être transformé en belvédère (voir abri randonnée).

Les contenus (muséographie/scénographie, services divers...) et leurs fonctionnements (modèle économique, stratégie inter-maisons de site et complémentarité des thématiques) ont été étudiés à l'échelle du Grand Site par le Syndicat mixte coordinateur de l'OGS, via une étude menée fin 2018-début 2019. L'ensemble des projets pourront ainsi être mis en œuvre par les propriétaires/gestionnaires des lieux à partir de 2019, en complémentarité et en cohérence avec les valeurs du Grand Site ; des approches « sensibles et artistiques » ont été privilégiées afin de respecter au mieux la philosophie d'ensemble des Grands Sites de France.



Localisation des Maisons de Sites



2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 3 DE L'OGS : L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

La scénographie des Maisons de sites – étude en cours (Actions 11 et 17 OGS)

Objectifs :

Donner corps au maillage d'équipements existants d'accueil thématiques et de relais d'informations, en lien avec les valeurs du Grand Site. Inciter le visiteur à parcourir le Grand Site, diffuser la fréquentation dans l'espace et dans le temps, et aider les habitants à se réapproprier leur patrimoine.

Il ne s'agit donc pas, pour le Grand Site, de multiplier les équipements... mais donner du sens aux infrastructures existantes, portées par des structures différenciées, en précisant leurs contenus patrimoniaux (les « expériences Grand Site ») et leurs modèles de fonctionnement.

Méthodologie en 3 étapes :

1) De Juillet 2018 à Janvier 2019 : établissement d'un pré-programme pour chaque site (étude en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte), en lien avec les propriétaires/gestionnaires des 4 espaces (la salle panoramique de la criée d'Erquy ; la maison de marais à Plurien ; le bâtiment des sœurs à Plévenon ; le phare du Cap Fréhel, comme maison de site pivot). Validation en COPIL OGS au 1er semestre.

2) De Février 2019 à Septembre 2019 : propositions détaillées d'aménagement et de scénographie et développement du modèle de fonctionnement de chaque maison de site – équilibres économiques et gouvernance (2nde étude en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte).

3) A partir de l'automne 2019, la création des outils muséographiques pourra débuter sur les 1ers sites (Criée et Bâtiment des sœurs), les autres sites étant reliés à des projets connexes avec leurs plannings propres (Phare et Maison du marais).

Etat d'avancement et mise en oeuvre :

Le pré-programme scénographique a été validé au 1er semestre 2019. Il se poursuivra par une seconde étude durant l'année 2019, pour aboutir à la création des espaces entre 2019 et 2021, selon leurs avancées. L'aménagement de la salle panoramique de la criée et du bâtiment des sœurs devrait être effectif pour la saison estivale 2020.

Les sites vitrines du Grand Site :

- . Phare du Cap Fréhel
- . Salle panoramique, Criée d'Erquy

Ils affichent le positionnement général des Destinations touristiques. La scénographie se base sur « l'Expérience du GS », axée sur la médiation humaine.

Les sites d'approfondissement du Grand Site :

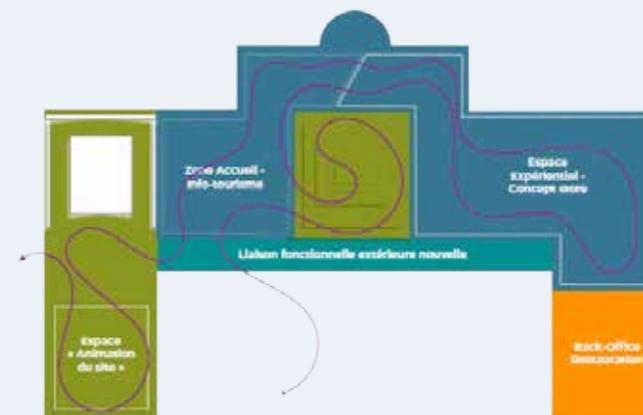
- . Bâtiment des sœurs, à Plévenon
- . La Maison du marais, à Plurien

Ils concrétisent la profondeur de l'offre Destinations. Ils sont connectés aux sites vitrines et sont proches des parcours « randonnée ».

1 Phare du Cap Fréhel

Propositions issues du pré-programme :

- Une « salle des guides » avec information sur la géographie/géologie des lieux + un accès aux visites proposées sur site.
- Un « concept store/café » où on trouve de l'information touristique sur le territoire proche de l'OGS et les deux destinations touristiques régionales, une petite restauration, un lieu accueillant où se poser et où on a aussi accès à des outils d'interprétation du patrimoine naturel et historique du Cap Fréhel.



2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 3 DE L'OGS : L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

2 Salle panoramique Criée d'Erquy

Propositions issues du pré-programme :

- Une salle qui répond à l'activité de la criée : explication de la pêche, des métiers, de la maritimité.
- Expérience immersive sur l'activité de la criée (occulus).
- Dégustation de produits locaux/petite restauration.
- Connexion au port et au bourg d'Erquy.



3 La Maison du marais à Plurien

Propositions issues du pré-programme :

- Création d'un belvédère.
- Découverte de la richesse naturelle du marais.
- Abri pour les groupes accompagnés par les guides.
- Connexion aux Sables-d'Or et à Plurien en liaison douce et avec présence artistique forte.
- Développement de l'identité de « bourg breton typique et artisanal » de Plurien (occupation de cellules commerciales vides par artistes / artisans, animations sur ce thème, etc.).



4 Bâtiment des sœurs à Plévenon

Propositions issues du pré-programme :

- Un jardin et une salle destinée aux familles.
- Sculptures/landart/jeux enfants en extérieur.
- Interprétation dans la salle sur le patrimoine naturel du cap.
- Informations randonnée.
- Utilisation de la salle muséo par les animateurs du Grand Site hors saison.
- Hébergement des locaux du Syndicat mixte du Grand Site.



2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 3 DE L'OGS : L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

→ En écho de l'axe 2 et du développement des mobilités douces, un travail a également été réalisé pour étoffer les services proposés aux randonneurs, et davantage porter à connaissance l'offre « randonnée ».

✓ Côtes d'Armor Destination a réalisé pour le Grand Site, en 2016, dans le cadre du « Schéma des déplacements » évoqué ci-dessus, un diagnostic sur l'état des services proposés aux randonneurs (hébergements, locations de matériels, etc.). Si ses conclusions ont été positives sur la quantité des services dispensés, Côtes d'Armor Destination a confirmé l'intérêt de poursuivre son animation de terrain, auprès des professionnels, pour mieux qualifier l'offre (labels Accueil Vélo, Etape Rando Bretagne, Rando Accueil, etc.). Ainsi, la structure continue aujourd'hui ce travail de fond et apporte appui et conseils aux professionnels, particulièrement à proximité des tracés du GR34 et de la véloroute-voies vertes littorale.

✓ 80% des hébergements marchands proposés sur le Grand Site correspondent à des campings ; quatre sont littoraux et communaux, et impactent plus ou moins le paysage. Pour celui d'Erquy, la zone campée a été reculée, antérieurement à l'OGS ; l'entrée a été modifiée, permettant une meilleure intégration paysagère des aménagements. A Plurien, le délégataire, sensible à l'environnement et très intéressé par la dynamique « Grand Site de France », a obtenu un éco-label européen en 2018 et développé diverses activités « nature » (locations de vélos, yourtes...) ; il a également poursuivi la bonne gestion végétalisée de son camping, face au marais. A Fréhel, la Commune a souhaité amorcer en 2017/18 la gestion forestière du camping du Vieux bourg, avancée majeure pour l'habitat dunaire prioritaire Natura 2000. Enfin, à Plévenon, depuis 2012, l'entrée du camping s'est également vue transformée, optimisant la préservation des landes limitrophes (abattage de cyprès et maîtrise des stationnements). Pour chacun de ces campings, l'action sera à poursuivre dans le cadre du projet à six ans du GSF.



1. Entrée du Camping d'Erquy requalifiée
2. Gestion forestière camping Fréhel



→ De manière globale, la démarche « Grand Site » a nécessité de réinterroger la communication sur les caps : ses outils, ses messages, la cohérence entre acteurs...

✓ Afin de favoriser la lisibilité de l'entité « Grand Site », le Syndicat mixte s'est doté, depuis 2012, d'un « plan de communication » : de manière non exhaustive, une charte graphique déclinée d'un logo « Grand Site » a été créée ; une carte patrimoniale et touristique a été élaborée ; un site Internet dédié a été lancé. Ce dernier a été intégralement refondu en 2018, pour mieux faire connaître les possibilités de mobilités douces sur le Grand Site et les services associés, et réorienter la communication générale sur les paysages et les valeurs patrimoniales des caps, à découvrir ou redécouvrir dans le respect et l'esprit des lieux.

✓ Côtes d'Armor Destination a également accompagné le Syndicat mixte, en 2018, dans le cadre de la politique régionale « site d'exception » détaillée ci-après, dans la sensibilisation des acteurs institutionnels touristiques aux contenus de la démarche Grand Site. Un important travail restera ici à mener, dans le projet à six ans, pour homogénéiser les messages et promouvoir le Grand Site, en partageant ses valeurs. De la même manière, l'implication des socio-professionnels et leur compréhension du label sera à poursuivre.



Nouveau Site Internet, 2018



Logo du Syndicat mixte, 2012

2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

CONTENU ET BILAN DE L'AXE 3 DE L'OGS : L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

■ Concernant la favorisation des activités économiques locales, autres que celles liées au tourisme :

→ Les activités économique traditionnelles, dont l'agriculture qui localement a dû subir des mutations, sont valorisées et seront davantage promues à moyen terme.

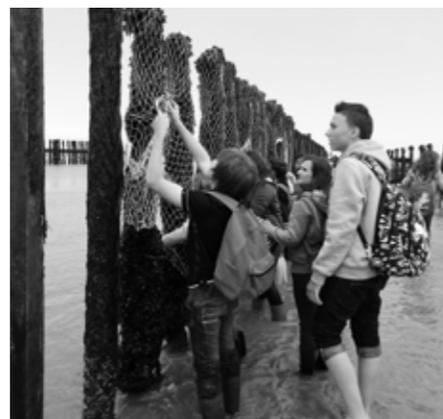
✓ Le territoire, couvert par deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, porte deux programmes opérationnels bassins versants en faveur de la qualité de l'eau, découlant du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, et faisant suite à « Bretagne Eau Pure » lancée dans les années 90. Ainsi, les deux intercommunalités mènent de longue date de multiples opérations, dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau, et notamment liées aux changements de pratiques voir de systèmes agricoles (diminution des intrants, rotation des cultures, maintien du bocage, préservation des zones humides, animation agricole, etc.), concourant au maintien des paysages du Grand Site.

✓ Ces activités traditionnelles sont valorisées aujourd'hui, et ce de manière croissante depuis le lancement de l'OGS, dans le volet « économie locale » du programme d'animations patrimoniales du Grand Site. Entre visite de la criée, à la découverte de la pêche à la coquille St-Jacques, exploration des parcs ostréicoles en Baie de la Fresnaye, ou bien encore balade ludique au sein d'exploitations agricoles diverses, habitants et visiteurs de passage découvrent ou redécouvrent l'économie du Grand Site...

✓ Enfin, ces activités locales, et l'artisanat du Grand Site seront mises en avant demain sur la Commune de Plurien. L'étude scénographique lancée en 2018 propose en effet des perspectives de valorisation, qui compléteront d'autres actions (ex : route des saveurs) imaginées dans « Le projet à 6 ans ».



1. Visite de la Criée d'Erquy
2. Découverte de la mytiliculture
3. Visite d'un élevage traditionnel à Fréhel
4. Ostréiculture en baie de la Fresnaye



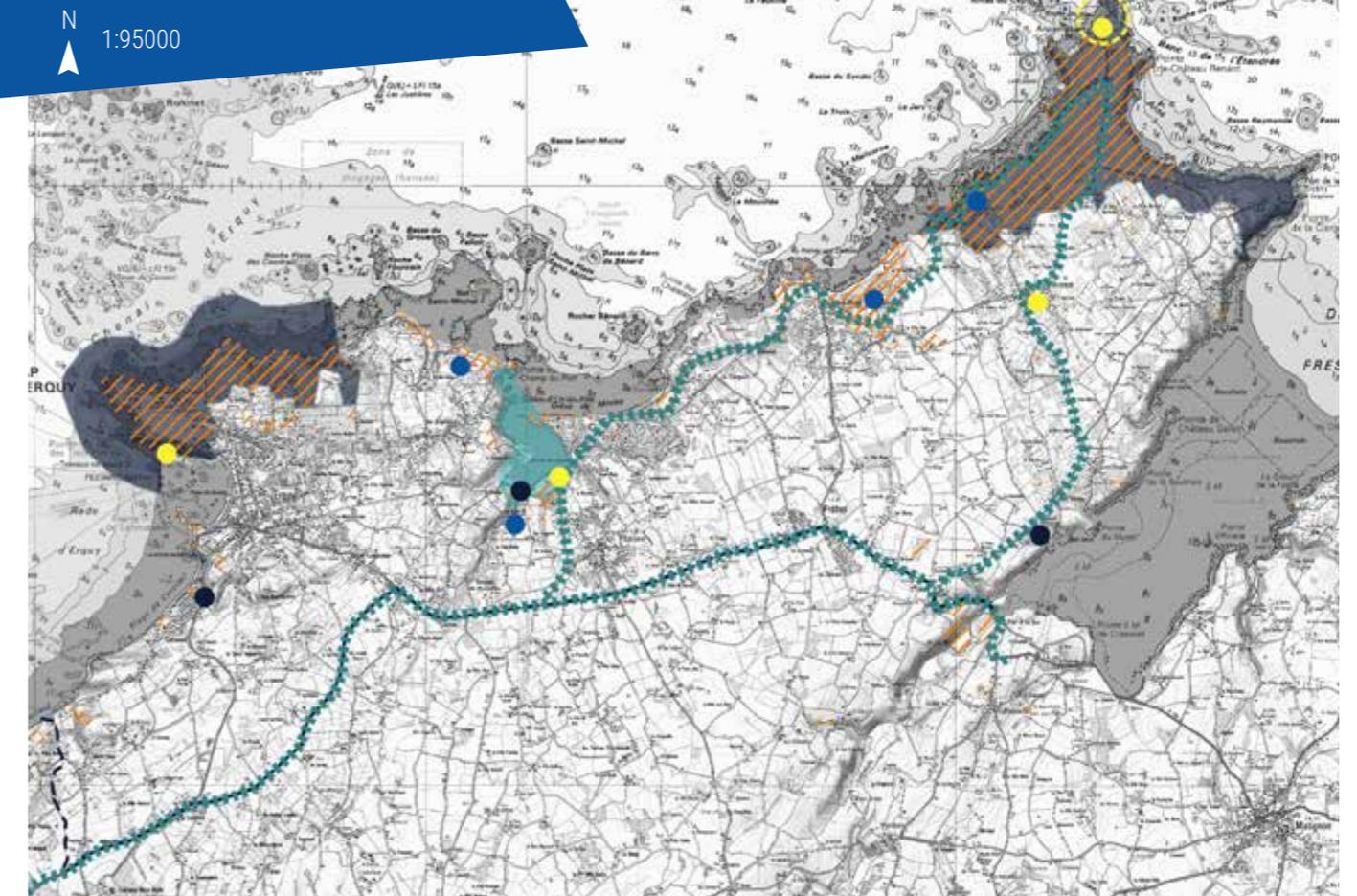
2.1 L'OPÉRATION GRAND SITE 2016-2019 : CONTENUS ET BILAN OPÉRATIONNELS

De manière synthétique :

Actions Axe 3	Priorité	Réalisées	En cours objectifs partiellement atteints	Projetées
Action 16 : Valorisation campings	1		✓	
Action 17 : Maisons de site	2		✓	
Action 18 : Portail web	2	✓		
Action 19 : Services randonneurs	1		✓	
Action 20 : Communication GS	2		✓	
Action 21 : Agriculture et paysage	2	✓		
Action 22 : Produits locaux	3			✓

L'Opération Grand Site, lancée en 2012/2013, et dont le programme d'actions a été validé en 2016 suit son cours ; sa mise en œuvre s'achèvera fin 2019. De nombreux projets ont pu se mettre en place, poussés par la dynamique territoriale impulsée par l'OGS, accompagnés des services de l'Etat, et facilités par le financement de partenaires motivés par la cohérence d'ensemble de la démarche. La grande majorité des fiches actions de l'OGS ont été lancées, voir, pour partie, finalisées. Elles trouveront une suite dans « le projet à six ans du futur Grand Site de France », détaillé ci-après.

Axes 1, 2 et 3 : Localisation des principales actions évoquées



- Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion et d'aménagement des sites classés
 - Mettre en place un schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels
 - Elaborer un projet global du marais de l'Islet
 - Elaborer un projet de requalification autour des RD
 - Valoriser les ouvrages historiques
 - Requalifier l'accueil du public au Cap Fréhel
 - Valoriser les campings
 - Développer des Maisons de Site
- [Localisation pour les autres actions : tout le Grand site]

2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

L'ensemble du projet OGS a été conduit, au plus proche du territoire et de ses habitants, en adéquation avec d'autres réflexions stratégiques, à l'échelle locale, départementale ou régionale. Plus particulièrement, sur l'optimisation de l'accueil touristique, le Grand Site a travaillé aux côtés de la Région Bretagne en 2018, dans le cadre de sa politique touristique « site d'exception ». Egalement, sur l'ensemble des volets de l'OGS, une réflexion a été menée avec le projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude, afin de garantir la cohérence et la complémentarité des dispositifs.

L'APPROPRIATION LOCALE AUTOUR DU PROJET GRAND SITE ET SA TRANSMISSION AUX HABITANTS

L'envie du Syndicat mixte et des partenaires institutionnels de l'Opération Grand Site d'impliquer au plus près les habitants à la démarche territoriale se retrouve dans la gouvernance même du projet.

Au lancement de l'Opération Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel, dès la phase état des lieux-diagnostic, et pendant l'élaboration du programme d'actions, des ateliers de travail ont été mis en place, où étaient notamment invités les associations locales et des habitants « experts », comme représentants de la société civile.

En 2014, satisfaits du fonctionnement de ces ateliers, et à l'écoute des partenaires associatifs qui ont souhaité la démarche participative, le Préfet des Côtes d'Armor et le Président du Syndicat mixte du Grand Site ont acté la création d'un Comité consultatif OGS. Depuis, celui-ci s'est réuni en amont de chacun des Comités de pilotage ; organe de discussion, il a permis à l'ensemble des acteurs d'exprimer leurs points de vue au fur et à mesure de l'avancement du programme d'actions.



Egalement, le Syndicat mixte du Grand Site a veillé à l'implication directe d'habitants dans la conduite de certaines de ses missions : l'Opération Grand Site, mais également dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Certaines actions issues du programme opérationnel OGS ont été conçues comme participatives, afin de faciliter l'appropriation du projet et des enjeux du territoire par ses habitants.

La première étape de l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP), initié en 2016, a notamment consisté en l'organisation d'un concours photographique. Plus de 130 clichés, d'une trentaine de photographes locaux, ont été réceptionnés ; plusieurs dizaines ont été retenus comme « points de l'OPP », et seront reconduits à pas de temps régulier. L'ensemble a été valorisé, par la création de panneaux dédiés, lors de l'exposition rétrospective des 25 années du Syndicat mixte à Erquy en 2017.

Egalement, des ateliers réunissant associations patrimoniales et « habitants experts » (historiens autodidactes, « anciens » connaisseurs de sujets divers...) ont été organisés en 2018, et seront reconduits en 2019, pour l'élaboration du Schéma d'interprétation du patrimoine. Les contenus d'un futur outil d'interprétation, sur le thème des activités traditionnelles du Grand Site, sera précisé en début d'année prochaine et aura pour but de retranscrire les mémoires de ces habitants.



1. Groupe de travail OGS
2. Comité consultatif OGS
3. Remise des prix du concours photographique dans le cadre de l'OPP, 2017
4. Groupe de travail, Schéma d'interprétation du patrimoine, 2018

2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

L'APPROPRIATION LOCALE AUTOUR DU PROJET GRAND SITE ET SA TRANSMISSION AUX HABITANTS

Enfin, dans le projet à six ans du futur Grand Site de France développé ci-après, le Syndicat mixte a à cœur de se doter, dès 2019, en accompagnement d'une future « Marque Grand Site », d'ambassadeurs du Grand Site. Dans le prolongement de l'estampille Grand Site d'animations grand public, ils pourront aider à mieux faire connaître les valeurs patrimoniales du territoire et en assurer la promotion, dans l'esprit des lieux.

D'autres missions du Syndicat mixte, étroitement imbriquées dans le programme d'actions OGS, et notamment liées au dispositif Natura 2000, sont également participatives, et permettent de relayer certains « messages Grand Site ». De manière non exhaustive : des chantiers bénévoles sont organisés chaque année par les Communes du Grand Site, coordonnés par l'Opérateur Natura 2000, souvent dédiés à la lutte contre les espèces invasives et particulièrement ciblés sur les sites classés ; ou bien encore, la sensibilisation et le comptage des pêcheurs à pieds de loisir dans le cadre de l'Observatoire national piloté par l'Agence Française de la Biodiversité et dont le Syndicat mixte du Grand Site est le relai localement. Pour ce faire et mobiliser des habitants intéressés, le site Internet du Grand Site propose notamment un onglet « Participer », qui informe des actions à venir proposées.



Sandrine Chandemerle,
Armor navigation



Isabelle Carré,
Cap évasion
vélo-nature



1. Chantier Natura 2000, 2015
2. Observatoire pêche à pied, 2018

Le Syndicat mixte Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel a été créé dès les années 90 pour « animer les caps » ; le lien aux habitants fait donc partie de l'ADN de la structure et de ses projets, de longue date. C'est donc naturellement que le Syndicat mixte a choisi de rester proche de son territoire, durant l'Opération Grand Site, au travers d'événementiels divers.

Depuis sa création, le Syndicat mixte a toujours eu pour mission « l'éducation à l'environnement et aux patrimoines ». Ainsi, chaque année depuis 1992 sont proposées au grand public, des animations « nature » durant les périodes de vacances (une réduction de tarif étant offerte aux habitants, touchant plus de 400 foyers aujourd'hui sur le Grand Site) ; des projets pédagogiques aux écoles du territoire ; ou bien encore le guidage de groupes divers, sur les chemins du Grand Site, en ailes de saison... Un panel d'activités que le Syndicat mixte a eu à cœur de développer, selon « l'angle Grand Site », depuis 2012, orientant les animations sur des approches « expérientielles » (notamment les sens), traitant des valeurs du Grand Site définies au lancement de l'OGS et ciblant des thèmes du programme d'actions (lecture du paysage, découverte des activités économiques traditionnelles...). Pour ce faire, le Syndicat mixte a su tisser au fil des ans de nombreux partenariats locaux : des conventionnements le lient, pour des animations « à double voix », avec de multiples associations patrimoniales ; ou bien encore, une estampille « Grand Site », conditionnée au respect d'une charte d'engagement, est proposée à des partenaires offrant aux visiteurs la découverte des caps en mobilité douce (bateau, plongée, cheval, vélo...).



Animation Croqu'Paysages



Reproductions du Cap Fréhel par les élèves de CM, école de Plurien

2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

L'APPROPRIATION LOCALE AUTOUR DU PROJET GRAND SITE ET SA TRANSMISSION AUX HABITANTS

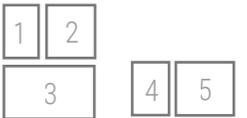
Egalement, dans le même objectif de mieux faire connaître son patrimoine au territoire, mais également d'informer et de promouvoir la démarche Grand Site, le Syndicat mixte propose depuis plusieurs années un évènementiel dédié aux habitants.

En 2014, le Grand Site accueillait les 16èmes Rencontres du Réseau des Grands Sites de France et créait pour l'occasion, une exposition photographique itinérante sur « les valeurs paysagères et patrimoniales du Grand Site ». Des « cafés-discussions », sur les marchés, permettaient, parallèlement, de collecter les idées diverses sur le devenir du territoire et échanger entre acteurs.



En 2016, « l'Expédition Grand Site » proposait quatre semaines d'animations gratuites et ouvertes à tous, en hiver. Une thématique patrimoniale était proposée par Commune du périmètre OGS et déclinée durant une semaine, selon diverses approches pédagogiques, pour toucher différents publics. La manifestation s'est clôturée par « une course aux légumes », avec plus d'une centaine d'habitants redécouvrant pour l'occasion le patrimoine bâti remarquable de la station balnéaire de Sables-d'Or-les-Pins.

En 2017, « les Caps en fête » ont célébré les 25 années du Syndicat mixte : 3 jours d'animations festives, à caractère patrimonial, culturel, musical et sportif, pour ici aussi, permettre aux 700 participants de voir ou revoir les caps autrement (sieste musicale au Cap d'Erquy, course ascensionnelle du phare du Cap Fréhel...). Une exposition rétrospective de l'action du Syndicat mixte, détaillant les étapes du projet Grand Site, était également proposée en parallèle aux habitants, à la galerie d'arts municipale d'Erquy.



- 1 et 2. Cafés-discussions GS
- 3. Exposition photographique « Valeurs Grand Site », 2014
- 4. Expédition Grand Site
- 5. Exposition rétrospective, les 25 ans du Syndicat mixte

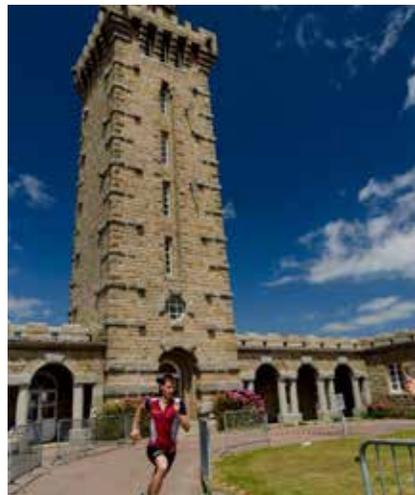


2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

L'APPROPRIATION LOCALE AUTOUR DU PROJET GRAND SITE ET SA TRANSMISSION AUX HABITANTS

- 1
- 2
- 3
- 6
- 7

1. Course ascensionnelle, Cap Fréhel
2. Balade animée, Marais de l'Islet
3. Festnozette, Marais de l'Islet
4. Quizz géant patrimoine, Vallée de Diane
5. Sieste musicale, Cap d'Erquy



En 2018, « le coin des habitants » a permis de proposer des animations grand public, en ailes de saison, gratuites pour les locaux, telles que le suivi de l'Engoulement d'Europe, la découverte de la faune et de la flore des landes littorales des deux caps, ou bien encore celle de l'Azurée des mouillères au Cap Fréhel... autant d'occasions pour échanger sur les caractéristiques environnementales du Grand Site et expliquer quelles actions sont prévues dans l'OGS pour les préserver.

Pour chacun de ces événementiels, ou lors d'autres manifestations grand public, le Syndicat mixte propose des temps d'échanges avec les habitants, en s'aidant d'outils divers de médiation : portrait chinois du Grand Site, arbre à vœux, boîte à idées...

Enfin, pour promouvoir le Grand Site et faire adhérer les habitants à la démarche, un plan de communication a été établi au lancement de l'OGS. Ainsi, pour la « cible territoire », en complément de la médiatisation hebdomadaire des actions OGS (presse/Internet), ont été proposés et diffusés, à la hauteur des moyens du Syndicat mixte : une carte touristique et patrimoniale du Grand Site, une « Lettre Grand Site » bisannuelle et des outils promotionnels divers (crayons, gobelets, autocollants...).

Brochure Animations été 2018



« Le coin des Habitants »



Lettre Grand Site



Expression des Habitants



Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Carte touristique et patrimoniale

Le territoire Cap d'Erquy - Cap Fréhel est engagé dans une démarche Grand Site, en vue de candidater au label de développement durable « Grand Site de France ».

- GR34
- Equibreizh
- Véloroute littorale EV4
- Liaisons vélo
- Routes principales
- Routes secondaires
- Port de pêche et de plaisance
- Mouillage
- Centre nautique ou école de voile
- École de surf
- Criée



- | Activités | Espaces naturels | Patrimoine | Pratique |
|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Pêche Excursions Voile traditionnelle Char à voile Kayak Surf Pionnée Parapente Pêche à pied | <ul style="list-style-type: none"> Équitation Golf Parcours acrobatique Site naturel majeur et protégé Réserve ornithologique Site d'observation des oiseaux hivernants Point de vue | <ul style="list-style-type: none"> Édifice religieux Édifice patrimonial Château ou monument historique visitable Ouvrage Harel de la Noë Curiosité | <ul style="list-style-type: none"> Table d'orientation Office de Tourisme Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel Parking Gare Aéroport |

Marchés
 Erquy : samedi matin (été, lundi soir)
 Plurien (été) : vendredi matin
 Fréhel : mardi matin
 Sablés-d'Or (été) : dimanche matin et jeudi soir
 Pléhérel (été) : mardi soir

Pour en savoir plus sur les sorties Nature et Patrimoine organisées et les boucles de randonnées :
www.grandsite-capsrouffrehel.com
 sites internet des Offices de Tourisme



Carte touristique et patrimoniale du Grand Site, 2014

2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

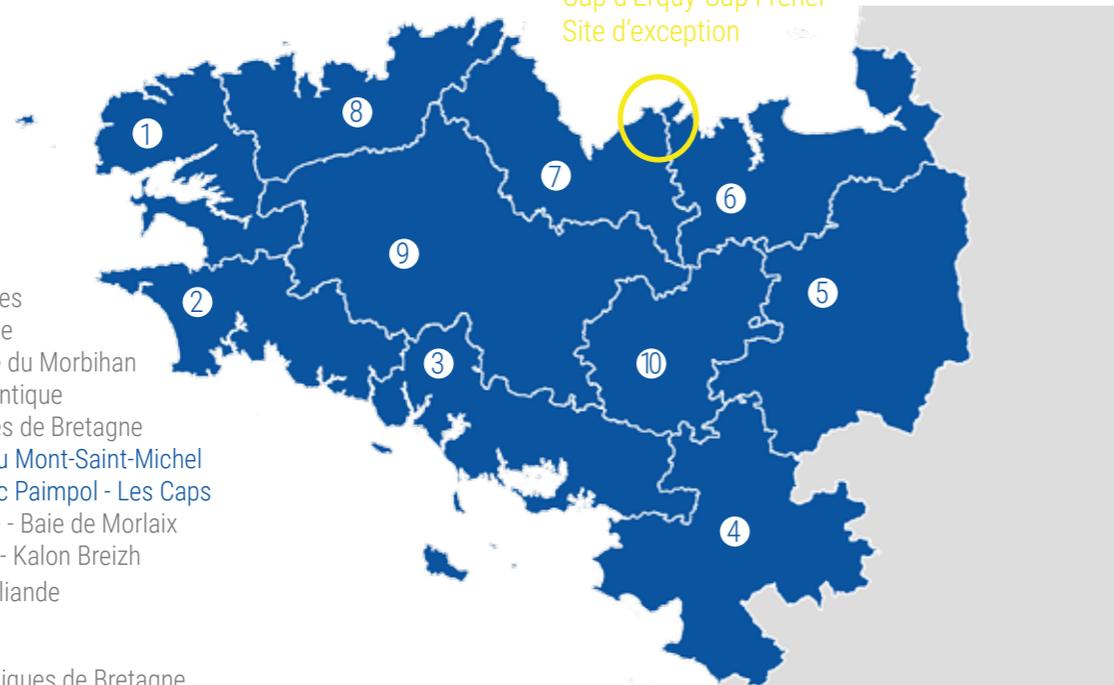
LE GRAND SITE CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL, SITE D'EXCEPTION RÉGIONAL ET EMBLÈME DÉPARTEMENTAL

En 2012, le Conseil régional de Bretagne a acté son « Schéma régional du tourisme », dont l'un des axes novateurs était la création de 11 « Destinations touristiques », inspirées des univers de découverte des visiteurs et devant améliorer l'attractivité touristique bretonne. Au sein de ces « Destinations », des « sites d'exception » ont été mis en lumière, dont le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel.

La Destination touristique « Baie de St-Brieuc – Paimpol – les Caps », à l'Ouest, et celle « St-Malo – Baie du Mont St-Michel », à l'Est, intègrent chacune tout ou partie du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel.

La première s'est rapidement structurée, après l'adoption du Schéma régional, et, portée par le Pays de St-Brieuc, a intégré le Grand Site et ses enjeux dans la définition de son positionnement touristique. La seconde, qui se structure encore aujourd'hui, et n'inclut que le Cap Fréhel, est moins impliquée dans la labellisation Grand Site de France car portée par d'autres sites touristiques majeurs que sont St-Malo et le Mont St-Michel.

Cap d'Erquy-Cap Fréhel
Site d'exception



1. Brest Terres Océanes
2. Quimper Cornouaille
3. Bretagne Sud Golfe du Morbihan
4. Bretagne Loire Atlantique
5. Rennes et les portes de Bretagne
6. Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel
7. Baie de Saint Brieuc Paimpol - Les Caps
8. Côte de Granit rose - Baie de Morlaix
9. Coeur de Bretagne - Kalon Breizh
10. Destination Brocéliande

Les destinations touristiques de Bretagne

Fort de ce constat, accentué par la Loi Notre et l'évolution des compétences touristiques, et souhaitant valoriser au-delà de ces 11 univers des sites d'intérêt breton, le Conseil régional a lancé en 2018 une « expérimentation ».

Ainsi, plusieurs sites d'exception, dont les trois Grands Sites de France labellisés ou en projet en Bretagne, ont été désignés pour bénéficier d'un appui en ingénierie touristique et d'une enveloppe financière, dédiés à améliorer l'accueil, l'attractivité et l'appréhension locale des « chaînes de valeurs touristiques ».

Les deux caps ont nourri cette expérimentation par le « mode-projet » caractéristique des Grands Sites et leur quête d'un « tourisme durable ». En particulier, le Conseil régional, sensible à l'importance des paysages bretons pour son attractivité touristique, a été intéressé par les programmes opérationnels OGS alliant accueil et préservation. Il envisage aujourd'hui de cibler son soutien à des acteurs présentant cette même méthodologie ou ces mêmes objectifs durables.

Le dispositif expérimental « site d'exception » a permis au Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel, en 2018, de bénéficier d'une aide financière pour certaines actions OGS dédiées à l'accueil du public : le lancement de l'étude scénographique inter-maisons de site, détaillée ci-avant ; et la construction de la salle panoramique de la criée, et de sa passerelle. A compter de 2019, la Région précisera les suites éventuelles données à ce dispositif. Egalement, aujourd'hui sensibilisée à l'intérêt des démarches Grand Site, le Conseil régional a indiqué souhaiter mieux faire connaître, à court terme, les appels à projet qu'il peut proposer aux trois Grands Sites de France/GSF en projet bretons, afin de participer à optimiser la mise en œuvre de leurs programmes d'actions.

Egalement, le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel est considéré comme un site emblématique costarmoricaïn et est bien ancré dans les priorités environnementales départementales.

Si la Région Bretagne reconnaît aujourd'hui les Grands Sites comme locomotives de sa stratégie touristique, le Département des Côtes d'Armor s'est de longue date intéressé aux deux caps pour leurs valeurs écologiques, à travers sa politique « Espaces naturels sensibles ».

Dès les années 80, le Département a souhaité acquérir le Cap d'Erquy pour le préserver de l'urbanisation littorale. Comme détaillé ci-avant, un plan de requalification du site classé a rapidement été proposé, doublé d'un plan de gestion, garantissant aujourd'hui le maintien des richesses naturelles et paysagères de cet espace remarquable. Du fait de cet investissement historique, le Cap d'Erquy représente l'un des sites naturels majeurs, pour le Conseil départemental, au sein de son « Schéma départemental des Espaces naturels sensibles », actualisé en 2015.

Comme trait d'union avec le Cap Fréhel, sur lequel il s'est aussi investi en soutien de la Commune, le Département a souhaité créer en 2012 une véloroute-voie verte littorale, dont la mise en œuvre s'est inscrite dans l'Opération Grand Site. Cet axe reliant les deux caps, comme les autres voies vertes des Côtes d'Armor, représente un volet important de la politique « randonnée » départementale, où les atouts du Grand Site sont également mis en avant.

Dans les années 90, le Département a soutenu les Communes dans la création d'un Syndicat mixte pour l'animation et la valorisation des caps, conscient de l'intérêt de ce secteur et de son rayonnement.

Dès la création de cette structure, le Conseil départemental a souhaité appuyer le territoire, au-delà de la mise en œuvre des actions détaillées ci-dessus, en adhérant statutairement au Syndicat mixte. Au fil des années, il y est devenu la collectivité majoritaire et en a assuré le portage politique, via la présidence.

2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

LE GRAND SITE CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL, SITE D'EXCEPTION RÉGIONAL ET EMBLÈME DÉPARTEMENTAL

S'inscrivant dans un travail partenarial avec les Communes et les Intercommunalités, le Département, fortement aidé d'Erquy déjà engagé dans la requalification de son cap, et à travers le Syndicat mixte des caps, a souhaité engager en 2011 une concertation quant au lancement d'une Opération Grand Site. Depuis, le Conseil départemental est resté un acteur clé, politique et/ou technique, aussi bien dans les orientations du Syndicat mixte, coordinateur de l'OGS, que dans la mise en œuvre des actions en faveur du patrimoine sur les caps, dont il s'est assuré de la parfaite imbrication avec ses schémas d'orientations départementaux.

Enfin, le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel est également emblématique au niveau national, et reconnu d'un point de vue européen au sein du Réseau Natura 2000.

Les deux caps constituent le 3ème site le plus visité dans le grand Ouest, avec une très forte fréquentation annuelle estimée à 1.8 millions de visiteurs. De fait, le Grand Site (et particulièrement le Cap Fréhel), s'il est un point d'appel majeur pour la Bretagne, concourt aussi à l'image du pays en rayonnant très largement. Sa légitimité au sein du Réseau des Grands Sites de France, dont il a participé à la construction en tant que membres fondateurs, est donc entière puisqu'il répond pleinement aux critères d'un Grand Site de France : un site emblématique, aux paysages exceptionnels et pour partie classés, très fréquenté, et engagé dans une gestion qualitative durable et partenariale (et ce de manière très antérieure à l'OGS), etc.

Egalement, le Grand Site est englobé dans le site Natura 2000 « Cap d'Erquy-Cap Fréhel », d'Erquy à St-Cast, lancé parmi les premiers en Bretagne, avec l'élaboration d'un Document d'objectifs dès les années 2000. L'imbrication des caps dans ce dispositif européen, à la demande de l'état français, est également révélatrice de leur importance patrimoniale et de l'intérêt collectif à préserver ses espèces, ses milieux naturels, et de fait ses paysages.

DE NOUVEAUX PROJETS ÉMERGENTS, DONT LA COHÉRENCE EST À RECHERCHER AVEC LE GRAND SITE

Tout aussi proche du territoire et de ses habitants, qu'ancré dans son contexte régional et départemental, le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel doit également se construire en cohérence avec d'autres projets menés localement, liés plus ou moins directement au paysage, tels que : celui du parc éolien en mer, en Baie de St-Brieuc ; et celui du Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude.

■ Le projet de Parc éolien en mer en Baie de St-Brieuc :

Préambules :

L'Etat, engagé dans la voie de la transition énergétique, s'est positionné, via la Loi de 2015, sur l'augmentation progressive d'ici à 2030 de la part des énergies renouvelables, qui doit atteindre 30% dans la consommation globale d'énergies.

A l'issue d'un processus de planification et de concertation mené dans les régions métropolitaines maritimes, l'Etat a décidé de soumettre à appel d'offres la construction et l'exploitation de 6 parcs en mer, notamment en baie de St-Brieuc.

Le projet et l'intégration du paysage :

En 2012, la Société Ailes Marines SAS a été désignée lauréate pour la baie de St-Brieuc, avec un projet industriel équivalent à 62 éoliennes, hautes de plus de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, d'une puissance unitaire de 8MW et sur fondation de type jacket, pour lequel le consortium a obtenu l'ensemble des autorisations administratives en 2017 et dont l'exploitation est aujourd'hui projetée entre 2021 et 2023.

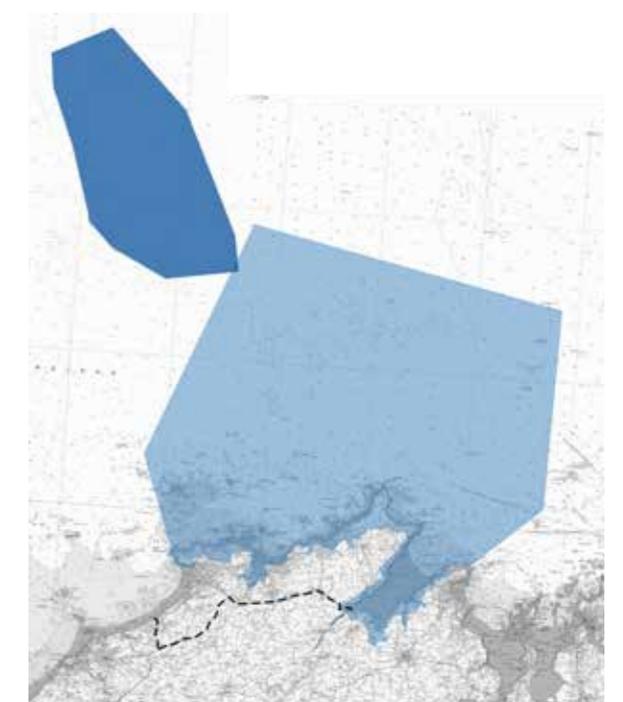
Le cahier des charges de l'appel d'offres fixait comme objectif principal la réalisation d'un parc éolien d'une puissance de 480 à 500MW au sein d'un périmètre prédéfini de 180 km².

Dans ce cadre, Ailes Marines a conçu un projet de moindre impact dans une démarche d'optimisation technique et environnementale :

- les activités existantes, et particulièrement la pêche professionnelle, ont bien été prises en compte dans l'implantation du parc, ne couvrant volontairement que 75 km² soit 42% du périmètre de l'appel d'offres, et ne touchant pas les zones les plus utilisées pour la coquille St-Jacques ;

- les enjeux environnementaux ont également été intégrés, avec notamment le positionnement du parc en dehors de la zone Natura 2000 Cap d'Erquy-Cap Fréhel ;

- l'impact sur la qualité paysagère du littoral a été limité : 77% des éoliennes seront implantées à plus de 20 km des côtes (la plus proche sera installée à 16.3 km du Cap Fréhel).



N
▲ 1:200000

■ Natura 2000
■ Parc Eolien
- - - Limites OGS

Positionnement du parc éolien et du site Natura 2000

2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

DE NOUVEAUX PROJETS ÉMERGENTS, DONT LA COHÉRENCE EST À RECHERCHER AVEC LE GRAND SITE

Les liens avec le Grand Site :

Par rapport à ce projet, si le Syndicat mixte du Grand Site n'a pas directement été concerté sur la création du parc, il a pu faire remonter ses réticences quant à son implantation, prévue initialement dans la zone Natura 2000.

Egalement, sur le volet Biodiversité, et fort des résultats des études d'impacts, Ailes Marines s'est vu imposer, par arrêté préfectoral, un certain nombre de mesures compensatoires, dont, pour celles concernant les caps, le Syndicat mixte du Grand Site aura la charge (suivi des espèces d'oiseaux marins, possiblement touchées pendant la phase d'exploitation ; encouragement du maintien des colonies nidificatrices, avec la régulation des prédateurs...).

De par leur positionnement politique défavorable quant au projet éolien en mer, les quatre Communes du périmètre OGS, Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon, ont aussi pu faire entendre certaines de leurs interrogations

quant au maintien de la pêche, l'impact sur les fonds marins et la covisibilité des caps, obtenant en retour des garanties d'Ailes Marines et de l'Etat (le maintien de fondations ne reposant pas directement sur les fonds marins, limitant donc la dégradation de ces écosystèmes et l'impact sur l'activité pêche ; la réalisation de photomontages professionnels, rendant compte de la relative perception des éoliennes, etc.).

Enfin, Ailes Marines, dans sa réponse à l'appel d'offres, s'engageait à encourager l'économie locale et notamment par le biais de la mise en place d'un projet touristique structurant. Côtes d'Armor Destination pilote aujourd'hui la réflexion à terre, qui s'oriente vers la création de belvédères littoraux et l'organisation de navettes maritimes, en lien et en cohérence avec diverses actions de l'Opération Grand Site (notamment les recommandations de la « guide architectural urbain et paysager », pour l'intégration des espaces publics).

Le souhait d'Ailes Marines et des acteurs du Grand Site, notamment le Syndicat mixte, ayant aujourd'hui pris acte de la création du parc éolien en mer, est de valoriser les énergies durables sur les caps et d'en faciliter la compréhension des visiteurs par les Maisons de site, et particulièrement celle d'Erquy qui traitera de la maritimité. Les services de l'Etat, et le Président de la République, lors de sa visite au Cap Fréhel en juin 2018, ont affirmé ou réaffirmé la comptabilité des projets, éolien en mer et Grand Site de France.

Photomontage n°1 - Parc éolien depuis la plage de Sables-d'Or-les-Pins, 18.3kms



Photomontage n°2 - Parc éolien depuis le Cap Fréhel, 16.6kms



Photomontage n°3 - Parc éolien depuis le Cap d'Erquy, 17.kms



2.2 L'INSCRIPTION DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

DE NOUVEAUX PROJETS ÉMERGENTS, DONT LA COHÉRENCE EST À RECHERCHER AVEC LE GRAND SITE

■ Le projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude :

Préambules :

Depuis leur création en 1967, 51 territoires se sont engagés dans la démarche « Parc Naturel Régional », dont en Bretagne, l'Armorique (1969) et le Golfe du Morbihan (2014). L'objectif à terme, en France, est d'atteindre une couverture de 20% du territoire par les PNR (contre 15% aujourd'hui), principes de protection réaffirmés dans le « Plan Biodiversité » en 2018. C'est pourquoi aujourd'hui, des territoires patrimoniaux comme la Rance-Côte d'Emeraude candidatent pour ce label et précisent leurs projets de développement durable.

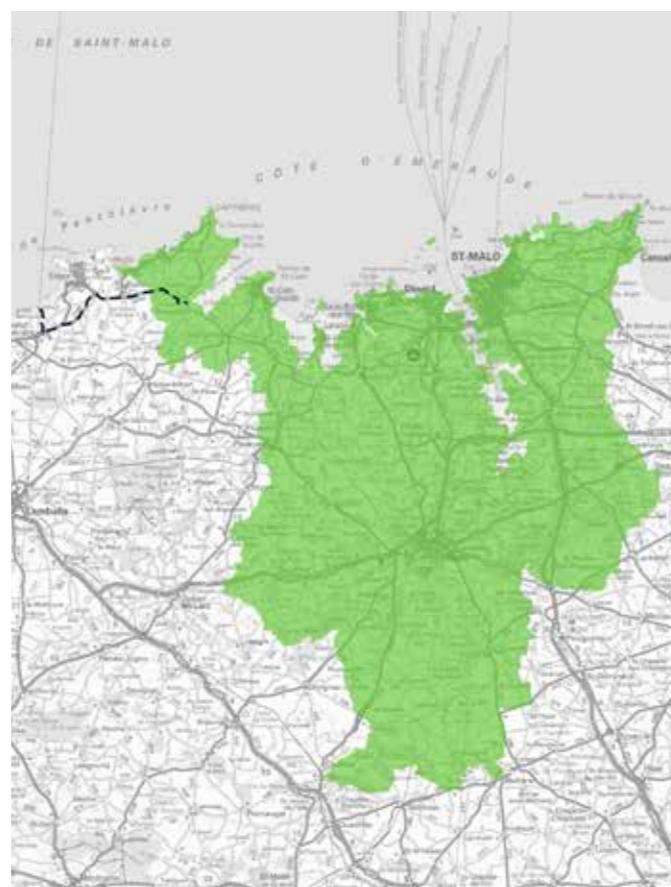
Le projet et l'intégration du paysage :

Initié en 2008 et fortement soutenu par la Région Bretagne, le projet de PNR Rance-Côte d'Emeraude a été revu ces dernières années, pour aboutir en 2017, à un avant-projet de charte partagé, qui doit aujourd'hui être examiné par l'Etat et diverses instances consultatives nationales. Le projet stabilisé devrait être soumis en 2020 à enquête publique, consultation des collectivités locales et approbation de la Région Bretagne, pour un classement du PNR souhaité en 2020-21.

L'avant-projet de charte comporte trois axes, déclinés en une trentaine de mesures. Le premier axe, « les patrimoines », traite notamment de la question des paysages, tandis que les deux suivants, abordent l'économie locale et la solidarité territoriale.

Les liens avec le Grand Site :

Sur le périmètre : le projet de PNR englobe le Cap Fréhel, soit les Communes de Plévenon et de Fréhel, tandis que celui de l'OGS s'étend plus à l'Ouest, comprenant Plurien et Erquy.



PNR Rance-Côte d'Emeraude

--- Limites OGS

Périmètre du projet de PNR

Au moment de la consultation des collectivités, et en cas de positionnement positif de Plévenon et de Fréhel, le Syndicat mixte du Grand Site et l'Etat ont proposé l'association de Plurien et d'Erquy comme « villes portes » ou « communes associées », afin de donner davantage de cohérence aux périmètres des deux dispositifs.

Sur les contenus des programmes : l'avant-projet de charte, qui comporte des axes similaires à ceux projetés dans l'OGS, particulièrement sur le maintien de la qualité des espaces naturels et des paysages, la valorisation du patrimoine et la transmission des connaissances, a été élaboré en concertation avec différents acteurs dont le Syndicat mixte du Grand Site. Contrairement à l'OGS, l'avant-projet de charte n'est pas décliné à ce jour en actions opérationnelles et restera à préciser pour la structure porteuse du PNR, en collaboration plus étroite avec le Syndicat mixte.

Si aujourd'hui, certaines opérations ont été menées conjointement par le Syndicat mixte du Grand Site et

l'association CŒUR Emeraude, porteuse du projet de PNR (ex : le guide architectural, urbain et paysager / OGS / 2018), d'autres sont menées en cohérence (ex : Observatoires photographiques des paysages / OGS, dès 2017 / CŒUR, 2018).

A terme, en cas de concordance de périmètre entre le futur Grand Site de France et le futur PNR, un conventionnement liera les structures porteuses, afin de préciser les actions communes, les mises en cohérence nécessaires voir les possibilités de mutualisation, pour optimiser leur complémentarité et ainsi mieux bénéficier aux paysages et au patrimoine du territoire.

L'OGS étant aujourd'hui un territoire d'expérimentation opérationnelle « plus avancé » que celui du projet de PNR dans sa globalité, l'OGS pourra servir de « support » au PNR et ainsi, les deux dispositifs, se compléter et s'apporter mutuellement.

L'Opération Grand Site est un projet de territoire, qui se veut profiter au mieux à ses habitants, et de fait, est mené en privilégiant l'appropriation locale.

Le Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel, ancré dans son contexte local, est également lié à d'autres projets structurants impactant le paysage, et est mené en cohérence avec ces derniers.

Enfin, à une autre échelle, sur les volets Espaces naturels et/ou Tourisme, le Grand Site est au centre de schémas structurants départementaux et régionaux, qui en ont bien intégrés les objectifs et l'esprit.

Plus largement, les caps comptent parmi la quarantaine de sites intégrés au Réseau des Grands Sites de France, qui, en appui du Ministère de la Transition écologique et solidaire, assure la cohérence d'ensemble aux programmes opérationnels tels que l'OGS Cap Erquy-Cap Fréhel...

2.3 LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE, DES ACTEURS VOLONTAIRES ET DÉTERMINÉS

L'Opération Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel, coordonnée par le Syndicat mixte du même nom, est le fruit d'un travail partenarial ancien. La gouvernance en était l'un des enjeux principaux, tant sur la mise en œuvre opérationnelle, que sur la conduite générale du projet ou le portage du Syndicat mixte du Grand Site. Si il a été détaillé ci-dessus la place donnée aux habitants pour favoriser l'appropriation locale, l'établissement public a dû avancer tout aussi subtilement avec les acteurs institutionnels pour conforter le rôle de chacun et mieux fédérer autour de l'OGS.

LA COORDINATION DU PROJET DE TERRITOIRE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE

Du fait du classement des caps au titre de la Loi de 1930 (datant de 1967 pour le Cap Fréhel et 1978 pour le Cap d'Erquy), le territoire a souhaité rapidement se structurer pour assurer la préservation et la valorisation du patrimoine local. Ainsi, en 1989, l'association dite « d'animation des caps » était créée, à l'initiative du Conseil général de l'époque, présidé de Monsieur Charles Josselin. En 1992, cette association s'est transformée en Syndicat mixte que l'on nomma le « Syndicat des caps d'Erquy et Fréhel ». Il rassemblait les Communes d'Erquy, de Fréhel et le Département (de fait, un lien étroit se tissait entre ces collectivités, dès la création de l'établissement public, pour son pilotage politique) et il avait pour mission la mise en valeur des caps soit : la protection et la gestion du patrimoine, l'étude et le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces, l'accueil du public et le développement d'activités à caractère pédagogique. Monsieur Didier Le Maux, en tant qu' élu d'Erquy, en a été le premier Président. Monsieur Yves Constantin pris la direction de l'établissement dès 1992 et ce jusqu'en 2010 et concourra grandement à la protection des caps par son travail technique, mais également à la création du Réseau des GSF au niveau national.

Dans ses premières années, l'action du Syndicat mixte portait essentiellement sur la réalisation d'animations grand public, autour de thématiques patrimoniales et

d'approches diverses, en s'appuyant sur des partenariats locaux... Petit à petit, avec des moyens croissants, l'équipe salariée s'est étoffée ; en 1995, Monsieur Roland Blouin, élu à Erquy, succédait à Didier Le Maux.

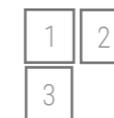
C'est également au milieu des années 90 que, sur le volet « protection et gestion des espaces naturels », le Syndicat mixte se positionna sur la mission « travaux et aménagements ». Ainsi, il lança de grands chantiers, principalement axés sur la création et l'entretien de sentiers de randonnée, tels que (et de manière non exhaustive) les circuits du marais de l'Islet et des Templiers... Egalement, tandis que le Conseil général et la Commune œuvraient pour l'acquisition et la requalification du Cap d'Erquy, le Syndicat mixte et la Commune de Fréhel engageaient la réorganisation des cheminements du Cap Fréhel et la restauration de la lande.

Enfin, fort de ces avancées notables pour la gestion des deux caps, qui permit l'exploration et la reconnaissance de leur biodiversité, le territoire a été désigné en 2000 « site Natura 2000 », pour lequel le Syndicat mixte a été fléché Opérateur. Ainsi, un Document d'objectifs sera rédigé et validé en 2001, dont la mise en œuvre perdure aujourd'hui notamment au travers des Contrats Natura 2000 (sur un périmètre élargi à la Baie de la Fresnaye).

En 2003, puis en 2006, les statuts du Syndicat mixte, et de fait ses adhérents statutaires, ont été modifiés : la

Communauté de communes Côte de Penthièvre a remplacé les Communes de Plurien et d'Erquy. Monsieur Patrick Boullet, Conseiller départemental, prend la présidence du Syndicat mixte, suivi de Marie-Reine Tillon, également élue départementale, en 2008. Bien que le Syndicat mixte connaisse des difficultés (politique, technique, budgétaire...), ses missions perdurent : les animations vont en se développant ; et divers travaux sont réalisés en lien avec les espaces naturels et la maîtrise de la fréquentation touristique, avec notamment les 16 itinéraires des « balades en Penthièvre »...

En 2009, avec l'arrivée de Monsieur Philippe Meslay (Vice-Président du Département) à la présidence du Syndicat mixte, et le départ du Directeur historique, Monsieur Yves Constantin, en 2011 (remplacé par Madame Céline Lelièvre, l'actuelle Directrice), la structure prend un nouveau tournant.



1. Y. Constantin, Direction SM 1992-2010
2. P. Meslay, Président SM 2009-2015
3. Y. Morin, Président actuel du SM

Si le Syndicat mixte a adhéré en précurseur au Réseau des GSF en 2000 et a mené, avec les collectivités locales, des actions de longue date en faveur du patrimoine, il décide de se lancer en 2011-2012 dans une « Opération Grand Site ». Un nouvel élan voir un nouveau souffle est donné au territoire, dont l'action sur les deux caps, manquait de cohérence globale...

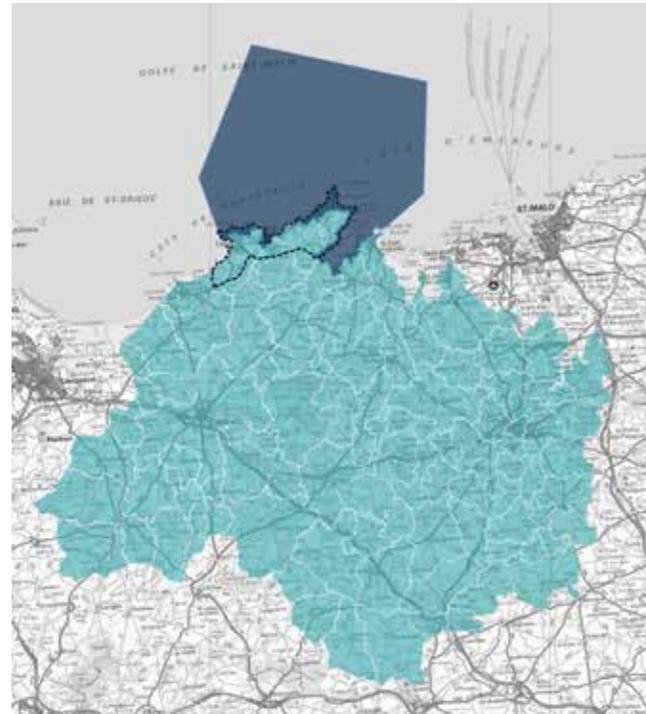
A cette époque, le Syndicat mixte se réoriente et réaffirme ses missions autour de la valorisation du patrimoine via l'éducation à l'environnement ; l'animation du dispositif Natura 2000 ; et la coordination de l'OGS. L'ensemble de ces missions d'animation ou de coordination sont redéfinies, réorientées, lancées ou relancées ; d'autres s'arrêtent, comme celles relatives aux travaux sur les espaces naturels qui basculent sur les Communes et Communautés de communes. Un nouvel élan est donné, le Syndicat devient le « Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel ».

Tandis que l'Opération Grand Site suit son cours, Monsieur Yannick Morin, Conseiller départemental et Adjoint à la Commune d'Erquy, prend la présidence du Syndicat mixte et à son tour, engage de nouveaux changements à compter de 2017, dans le contexte de la Loi Notre, avec l'adhésion des Intercommunalités en lieu et place des Communes, Lamballe Terre et Mer et Dinan agglomération. Le périmètre de la structure passe de 8 communes à 105 et l'oblige à redéfinir ses objectifs en matière d'éducation à l'environnement, unique mission concernée par cette évolution. Les moyens alloués au Syndicat mixte sont rediscutés : le budget 2019 passera ainsi à 450 000 € en fonctionnement (contre 360 000 € en 2018 – montant figé depuis plusieurs années) ; et une évolution progressive, jusqu'à 500 000 € en 2021 est programmée, permettant à la structure de porter les actions OGS dont elle aura la charge ces prochaines années, notamment la conduite de schémas structurants divers (les investissements, et notamment ceux relatifs à l'OGS, sont à la charge de maîtres d'ouvrages autres, tels que les Communes et le Département).

2.3 LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE, DES ACTEURS VOLONTAIRES ET DÉTERMINÉS

LA COORDINATION DU PROJET DE TERRITOIRE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE

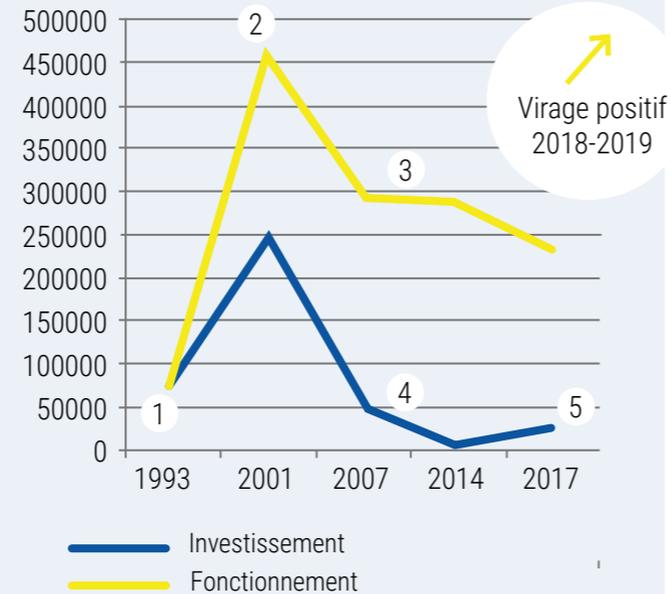
Périmètre Syndicat mixte et de ses 3 missions



- Education à l'Environnement
- Opération Grand Site
- Natura 2000

N
▲
1:550000

Evolutions budgétaires



- 1 **Création du Syndicat mixte**
(1 Salarié / Investissement -)
- 2 **Mission Travaux ++**
(Effectifs + / Investissements +)
- 3 **Difficultés budgétaires de la structure**
(Fluctuations budgétaires + arrêt progressif de la mission travaux)
- 4 **Lancement OGS**
Redéfinition contours structure, diminution du budget général
- 5 **Relances de projets divers**, à budget quasi-constant ; mise en oeuvre OGS

L'équipe-projet OGS au sein du Syndicat mixte est renforcée. D'un demi-poste de 2011 à 2018 la Directrice (fortement appuyée du Comité technique OGS, évoqué ci-après, et constitué à son démarrage du Président du Syndicat mixte, très impliqué, du Cheffe de service Patrimoine naturel du Département, Valérie Le Bars, et de l'Inspectrice des sites, Camille Le Mao ; Bénédicte Ab'Hervé de CAD, à partir de 2018) le Département met à la disposition du projet de territoire un nouvel agent à plein temps, en milieu d'année, Madame Julie Verre, chargée de la mise en œuvre du plan d'actions ; une convention de partenariats est également discutée avec Côtes d'Armor Destination, pour un accompagnement en ingénierie sur les questions touristiques. En 2019, cette même équipe-projet devrait se voir renforcer d'un autre agent départemental, chargé de la communication et du suivi administratif. Les effectifs de la structure, plus globalement, seront amenés à évoluer étant donné l'évolution de ses projets et les besoins en animation (Natura 2000/Education à l'environnement).



L'équipe du Syndicat mixte (de G. à D., Jeanne GOLDIN, Philippe QUERE, Marion DAVID-MEFFRE, Céline LELIEVRE, Diane DI PASQUALE-BLANC, Julie VERRE, Aurélien GUIBERT). Absente : Marylise TADIER

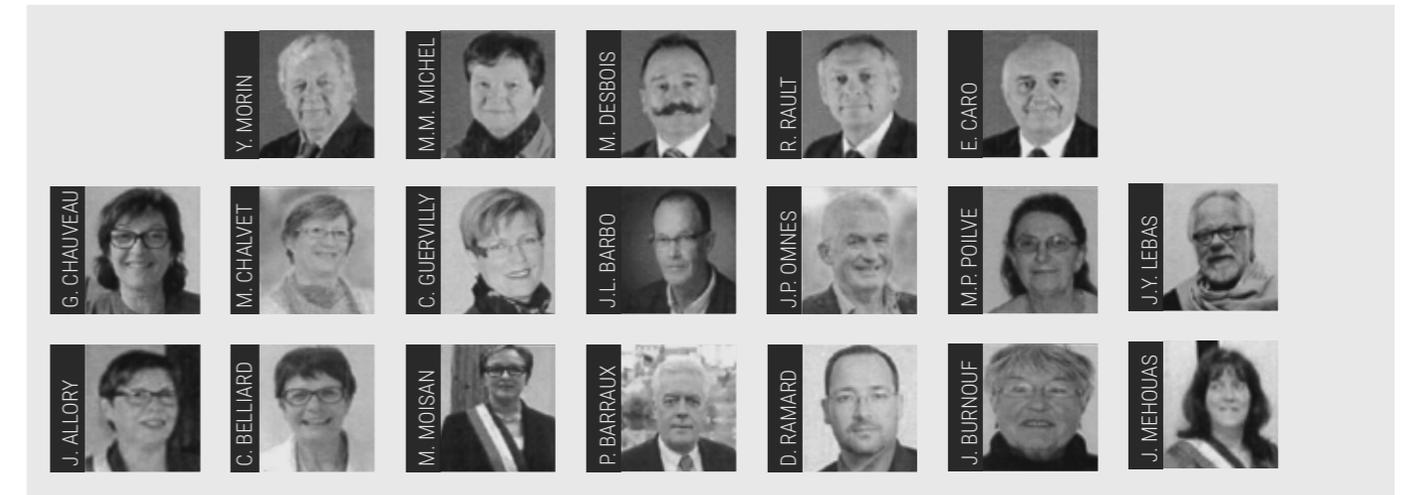
Cette équipe-projet s'appuie au quotidien sur divers partenariats techniques, qu'elle a su étoffer avec le temps et déjà évoqués plus haut : les services de l'Etat (DREAL, DDTM, Préfecture/sous préfecture, DRAC...) ; les services techniques du Département ou de la région ; Côte d'Armor Destination, le CAUE22 et le Conservatoire du littoral (avec lesquels le syndicat mixte a conventionné) ; les services divers des Collectivités locales (et particulièrement les services techniques), etc. Pour ce faire, le syndicat mixte dispose, à sa demande, d'un référent par structure partenaire. Au niveau de ses autres missions, le syndicat mixte s'appuie également sur d'autres partenariats : les structures d'éducation à l'environnement du territoire ou bien encore diverses structures privées ou associatives, par conventionnement ou non (et notamment les partenaires estampillés « GS » pour certaines animations).

2.3 LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE, DES ACTEURS VOLONTAIRES ET DÉTERMINÉS

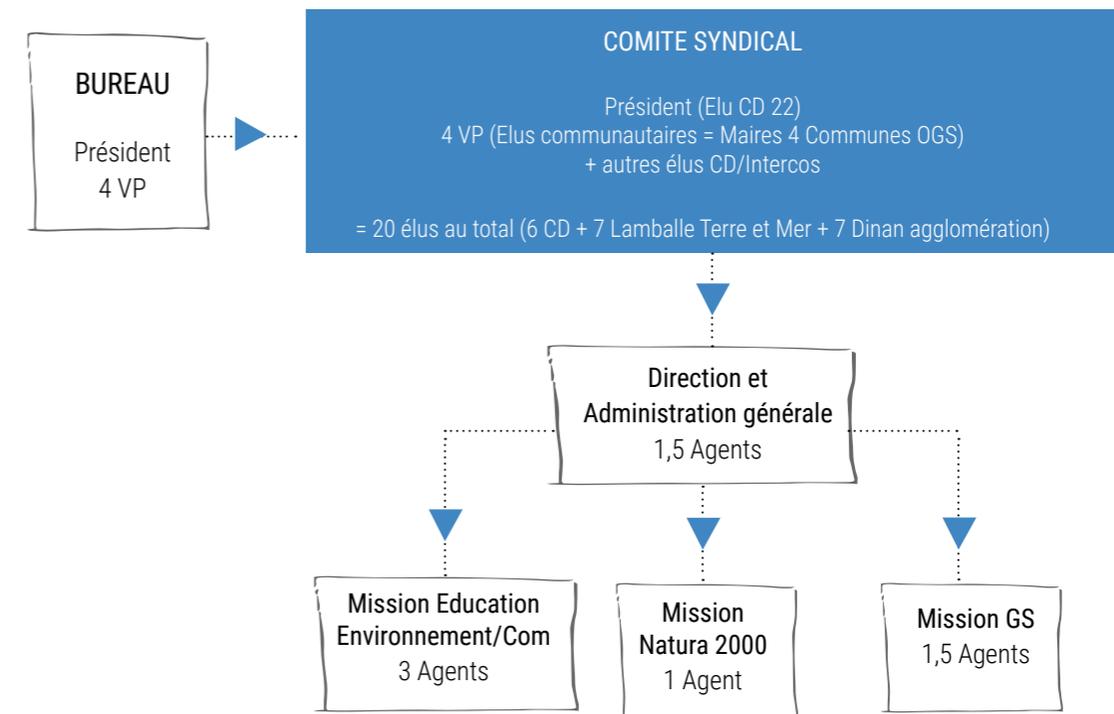
LA COORDINATION DU PROJET DE TERRITOIRE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE

La gouvernance du Syndicat mixte est repensée, donnant sens au Grand Site. Comme précédemment évoqué, la structure et la démarche « Grand Site » sont fortement soutenus par le Conseil départemental, majoritaire à 55% dans les statuts de l'établissement public, qui, en plus de son adhésion financière budgétaire, soutient le Fonctionnement par la mise à disposition gracieuse d'agents, mais également porte directement les principaux Investissements de l'Opération Grand Site. Les Communes du périmètre OGS ont été maintenues en position centrale, puisque les quatre Maires (en tant qu'élus communautaires), avec le Président, constituent le Bureau, qui prépare chaque instance décisionnelle du Syndicat mixte. Le Comité syndical est constitué d'élus, concernés au quotidien par l'OGS du fait de leurs fonctions locales (Elus communaux d'Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon ; Elus départementaux du canton), communautaires (Vice-présidents Environnement et/ou Tourisme), ou plus larges (Conseillers régionaux), permettant ainsi à la structure d'être subtilement reliée à chacun des échelons et d'assurer la bonne information des partenaires.

Enfin, un dernier indicateur positif de cette dynamique Grand Site : en 2019, le Syndicat mixte, hébergé dans des locaux communaux devenus vétustes depuis plusieurs années, déménagera dans l'une des « Maisons de site » projetées dans l'OGS, le bâtiment des sœurs à Plévenon, qui comportera également un espace muséographique patrimonial...



Les membres élus du Syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy-Cap Fréhel



Organigramme instances Syndicat mixte 2018

2.3 LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE, DES ACTEURS VOLONTAIRES ET DÉTERMINÉS

DES ACTEURS OPÉRATIONNELS FÉDÉRÉS

De longue date, le Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel ne porte pas seul les actions de terrain relatives à la protection et à la valorisation du patrimoine des Caps, mais il s'appuie sur diverses structures et fédère les partenaires. Outre la gouvernance du Syndicat mixte détaillée ci-dessus, la gouvernance même de l'OGS, pour une bonne mise en musique de l'ensemble des acteurs, était donc un enjeu fort pour la réussite du projet de territoire.

En premier lieu, un « document cadre gouvernance », posant les principes de la « mise en musique de ces acteurs » et précisant la place de chacun, a été annexé au programme d'actions OGS.

En particulier, ce dernier précise le rôle et la constitution de chaque instance OGS. Un Comité de pilotage, co-présidé par le Préfet des Côtes d'Armor et le Président du Grand Site, est l'instance décisionnelle (il est relativement réduit,

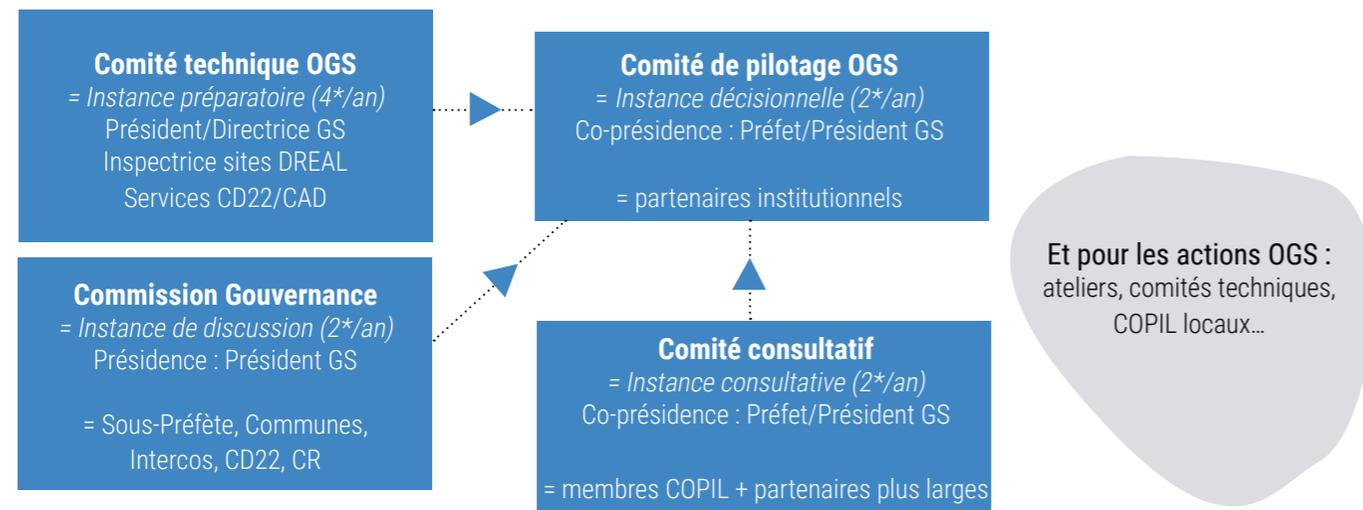
et rassemble les Collectivités locales et les partenaires institutionnels). Une Commission gouvernance (dont le fonctionnement est plus souple) traite plus régulièrement des questions courantes. Un Comité consultatif rassemble plus largement les acteurs locaux et se réunit en amont des Comités de pilotage, pour permettre les échanges avec les associations notamment. Un Comité technique, composé du Syndicat mixte (Président, Directrice, Chargée de mission OGS), du Conseil départemental (Cheffe du service Patrimoine naturel), de Côtes d'Armor Développement (Chargée de développement touristique) et de la DREAL (Inspectrice des sites), prépare l'ensemble de ces instances, suit au quotidien la mise en œuvre de l'OGS et informe régulièrement les structures partenaires (et notamment le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Réseau des Grands Sites de France).

En second lieu, pour la définition même du programme d'actions OGS ou sa mise en œuvre, des moments d'échanges spécifiques ont été programmés : Comités de pilotage dédiés (ex : « Cap Fréhel », pour tous les sujets traitant du site ; « Cap Erquy », pour sa requalification et son plan de gestion, etc.) ; réunions techniques (ex : Déplacements/mobilités ; scénographie, etc.) ; des groupes de travail ou ateliers (ex : Schéma d'interprétation du patrimoine ; Charte architecturale, urbaine et paysagère, etc.)...

Les maîtres d'ouvrage, quant à eux, ont un rôle central (Communes, Département, Conservatoire du littoral...). Ils mettent en œuvre le programme d'actions OGS, de manière volontaire et fédérée. Par la convention de partenariats OGS, ils se sont engagés à mener leurs opérations en cohérence avec l'esprit des lieux et la préservation des paysages.

En dernier lieu, pour fluidifier ces actions et optimiser leur mise en œuvre effective, une « convention de partenariats OGS » a été discutée en 2016. Actée en 2017 et signée en 2018, elle lie les principaux acteurs de l'OGS, et les financeurs du programme, et précise les maîtrises d'ouvrage et les modalités financières, pour la période 2016-2019. Gage de l'engagement de chacun, elle réaffirme l'importance du projet de territoire et fixe des priorités, concertées avec l'Etat. Chaque année, le Préfet fait le point sur son application, en Comité de pilotage OGS.

Egalement, la « mise en musique » de l'ensemble des actions et/ou instances est assurée par le Syndicat mixte du Grand Site, garant de la coordination OGS. Il a une implication variable selon les projets et peut être seulement associé, réaliser un appui technique et/ou un suivi financier, conduire l'action ou la coordonner. Il assure le lien avec les services de l'Etat et les financeurs OGS, en faisant remonter chaque année les projets du territoire et leurs priorités, en s'assurant de leur cohérence patrimoniale. Au fur et à mesure des années, comme précisé ci-dessus, les missions du Syndicat mixte ont été redéfinies pour se concentrer sur ce rôle d'animation et de coordination, et ne plus se superposer, sur le terrain, avec des acteurs opérationnels (ex : Département/Espaces naturels sensibles) qui portent aujourd'hui davantage les investissements nécessaires sur les caps.



2.3 LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE, DES ACTEURS VOLONTAIRES ET DÉTERMINÉS

DES ACTEURS OPÉRATIONNELS FÉDÉRÉS

Enfin, et ce malgré la « fracture administrative » des deux caps, et les divergences du passé, les Collectivités locales se sont fédérées au fur et à mesure des années autour de l'OGS et de la future labellisation Grand Site de France. Le Département et la Commune d'Erquy, au sein du Syndicat mixte, ont souhaité les premiers engager l'OGS en 2011, rapidement rejoints en 2012 par Plévenon et Plurien. La Commune de Fréhel, bien que suivant la démarche dès ses débuts, ne rejoindra la dynamique territoriale qu'en 2017, au moment des modifications statutaires du Syndicat mixte, englobant dans le dispositif les deux intercommunalités. La Région, pour finir, sera également présente au démarrage, avec le soutien financier d'opérations structurantes et l'appui au fonctionnement du Syndicat mixte, politiques qu'elle ne pourra maintenir au fil des ans et ce malgré son intérêt réaffirmé en 2018 pour les Grands Sites, au travers des « sites d'exceptions » touristiques.



Les maires et le président du Grand Site, 2017

LE PORTAGE DES ACTIONS DE TERRAIN PRÉCISÉ AU FUR ET À MESURE DE L'OGS

Un autre enjeu, pour l'Opération Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel, était de mieux répartir les rôles des Collectivités locales, sur les deux sites classés, demande du Ministère de l'Ecologie de l'époque explicitement formulée au lancement du projet de territoire en 2013, afin d'en optimiser leur gestion.

Ainsi, au Cap d'Erquy, le Département, dans le cadre de sa

politique « Espaces Naturels Sensibles », a poursuivi la requalification du site classé, aidé de la Commune d'Erquy. A partir de 2012, il a veillé à associer le Syndicat mixte du Grand Site dans le suivi de ses projets, en intégrant notamment au Comité de pilotage dédié et aux réunions techniques. Egalement, il s'est davantage appuyé sur le dispositif Natura 2000 pour la gestion des espaces naturels du cap.

Enfin, dans cette même dynamique, le Département a conventionné en 2014 avec la Commune d'Erquy, propriétaire du secteur de St-Michel, aux Hôpitaux, pour y revoir, comme au cap, l'organisation des stationnements et les flux de circulation touristique (projets en cours).

Pour l'ensemble des projets relatifs au Cap d'Erquy et de ses abords, le Département s'est aidé des recettes de la taxe d'aménagement, appuyé de la Commune d'Erquy et de ses fonds propres, l'ensemble ayant été soutenu par l'Europe et la Région Bretagne principalement.

Sur le Cap Fréhel, si la gouvernance a été par le passé complexe et défavorable à la gestion du site, elle s'est clarifiée ces dernières années, dans le cadre de l'OGS.

En effet, il y a 10 à 20 ans, le Syndicat mixte des caps et Fréhel (puis Plévenon) se partageaient l'entretien et la gestion du site, propriété communale. L'ouverture au public du phare, propriété de Phares et Balises, était assurée par la mairie, par voie de convention. Le stationnement, sur le site classé, était payant, comme actuellement, et les recettes, perçues par la Commune, en partie reversées pour la protection et la valorisation du cap. Les actions menées, notamment par le Syndicat mixte des caps, à la hauteur de ses moyens relativement réduits, ne correspondaient pas aux enjeux du site, et le Département, soucieux de sa préservation étant donné son caractère emblématique, souhaitait se le voir confier, dans le cadre de sa politique ENS... Un tryptique conflictuel s'est alors mis en place, Département/Commune/Syndicat mixte, mal perçu de la population locale qui ne se sentait pas écoutée dans le maintien de ses pratiques (accessibilité du cap, pêche, chasse...) et très attachée à la propriété historique des landes du Cap Fréhel, dont elle souhaitait garder le libre usage.

Du fait de la dynamique OGS et du positionnement positif de Plévenon pour améliorer la préservation du site classé et l'accueil du public, le Conservatoire du littoral a pu acquérir en 2012 le restaurant de la pointe, dit « la Fauconnière », point de départ de son positionnement sur le Grand Site.

Conservatoire et Commune, appuyés du Syndicat mixte, ont ensuite su tisser un lien de confiance, vers la définition conjointe d'un plan de reconquête du cap, adopté par la Commission départementale des sites en 2015. Aidés de financeurs divers (Département, Région...) et soutenus par l'Etat, ils ont lancé conjointement différentes phases de travaux de 2015 à 2018 (création d'un belvédère, restauration de la lande, refonte des cheminements, restauration de la corne de brume, réorganisation des stationnements, etc.), en complément de ceux déjà menés par le Conseil départemental en 2012 pour la véloroute-voie verte et la maîtrise du stationnement sauvage en bordure de RD. Dans la continuité, Conservatoire/Commune/Syndicat mixte ont souhaité conventionner pour la gestion future des espaces naturels du cap, à compter de 2019 : les services techniques de Plévenon œuvreront, coordonnés par le Chargé de mission Natura 2000, en assurant chacun la mission de « garderie » (sur la base des recettes issues du site et d'éventuels Contrats Natura 2000). A terme, en cas de prise de compétence par Dinan agglomération, cet acteur sera associé au conventionnement et se verra confier la gestion du site en lieu et place de la Commune. Pour le phare du Cap Fréhel, la réflexion est en cours. Le scénario le plus probable : l'affectation prochaine du phare au Conservatoire ; la maîtrise d'ouvrage déléguée aux travaux confiée au Syndicat mixte du Grand Site ; et un conventionnement avec cette même structure pour la gestion de la future Maison de site. Les contenus et le modèle économique restent à préciser, via l'étude scénographique en cours (le scénario probable, au niveau du projet : un espace muséographique patrimonial, des services, de l'information touristique... avec des recettes propres et issues du fonctionnement du site).



CONCLUSION

L'Opération Grand Site, lancée en 2012/2013, poursuit sa mise en œuvre aujourd'hui. Les actions prioritaires sont engagées, et la requalification des deux sites classés notamment est achevée. Si 70% environ des investissements estimés dans « la convention de partenariats OGS » ont été acquittés, certains schémas structurants restent toutefois à finaliser ou à mettre en œuvre, dans les années qui feront suite à la labellisation Grand Site de France.

La dynamique « Grand Site » a donc fait ses preuves, avec une gouvernance réadaptée, traduisant finement le « jeu d'acteurs ». Egalement, le partage des rôles entre Collectivités a été décrypté sur les deux caps, pour garantir une meilleure gestion des sites classés.

Dans la troisième partie du présent dossier, seront présentées les perspectives d'avenir du futur Grand Site de France, avec l'achèvement de l'Opération Grand Site, mais également la définition de nouveaux axes opérationnels pour les six années prochaines.

3. LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

Le territoire des caps est engagé dans une Opération Grand Site depuis plusieurs années, dont la mise en œuvre du programme d'actions a officiellement débutée en 2016.

Si un grand nombre de ces actions ont pu aujourd'hui aboutir, ou sont en cours de finalisation, les acteurs du Grand Site souhaitent donner une suite cohérente à cette nouvelle dynamique territoriale. Dans ce cadre, et dans le contexte de demande de labellisation Grand Site de France, les membres du Comité de pilotage de l'OGS ont complété le bilan opérationnel détaillé ci-avant par « un projet à six ans ». Ce « projet à six ans », qui fixe la feuille de route du futur Grand Site de France, réaffirme les valeurs du territoire, conforte les axes de travail, précise les perspectives d'avenir, et détaille les actions restant à mener.

31 LE PROJET À SIX ANS

Au lancement de l'OGS et à la suite de l'élaboration de l'état des lieux - diagnostic, les « valeurs du territoire » ont été définies, et l'esprit des lieux précisément caractérisé. Ces éléments ont constitué le socle du programme d'actions OGS, dont les axes ont été construits dans l'optique de préserver ces valeurs patrimoniales et de mieux les mettre en valeur. Ces valeurs ayant été réaffirmées au moment du montage de la candidature Grand Site de France, c'est également sur ces dernières que s'appuie « le projet à six ans » détaillé ci-après. Celui-ci, tout comme l'OGS, constituera un projet de territoire dynamique, où des actions seront sans cesse menées au fil du temps.

LA FORCE DES PAYSAGES, COMME PIÈCE MAÎTRESSE DU FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

Les élus du Grand Site

« Les acteurs et élus du Grand Site, parties prenantes dans l'Opération Grand Site, ont conscience du caractère emblématique des paysages du Grand Site et entendent poursuivre leur préservation et favoriser leur gestion dans « le projet à six ans ». Lorsque les caps ont souhaité lancer une OGS, ce sont bien les paysages - au sens large - qu'ils ont sciemment accepté de mettre au cœur de leur projet territorial de développement durable. Leur fil conducteur : renforcer le lien entre les paysages du futur GSF, pour mieux valoriser l'entité commune. »

La préservation des paysages naturels littoraux et la gestion des espaces remarquables :

Dès 2019, le Conservatoire du littoral engagera le « plan de gestion du Cap Fréhel », dont la mise en œuvre sera assurée par le gestionnaire, la Commune de Plévenon, et coordonnée par le Syndicat mixte du Grand Site en tant qu'Opérateur Natura 2000, et ce conformément à la convention de gestion tripartite actée en 2018 et explicitée ci-dessus. Dans la gestion projetée des landes du Cap Fréhel, l'Opérateur Natura 2000 et la Commune de Plévenon mettront notamment en place en 2019 les diverses opérations de gestion projetées depuis 2017/18 (pâturage et écobuage).

Le Département, en lien avec la Commune d'Erquy, et en s'aidant du dispositif Natura 2000, poursuivra la gestion du Cap d'Erquy, dont le plan d'aménagement et forestier a été validé en 2015.

La mutualisation des plans de gestion des deux sites classés sera initiée, dans « le projet à six ans » du futur GSF. Pour ce faire, des espaces de discussions communs seront instaurés, l'homogénéité des aménagements sera recherchée, etc.

Sur les autres espaces naturels littoraux du périmètre OGS, les conclusions du « Schéma des espaces naturels OGS », qui sera finalisé début 2019, seront appliquées. Beaucoup d'opérations de gestion sont déjà en cours, et notamment via le dispositif Natura 2000 ; il s'agira surtout pour les maîtres d'ouvrages de les maintenir dans le temps (exemples : entretien forestier massif dunaire Fréhel, etc.). Pour le massif dunaire des Hôpitaux, la préservation de l'espace sera assurée dès 2019 par le Conseil départemental, en lien avec la Commune d'Erquy, avec la réorganisation des stationnements.

Pour le marais de l'Islet, l'étude écologique universitaire débutée en

2018, se poursuivra. A la suite, la Commune de Plurien complètera ces travaux par une étude hydrologique qui déterminera le devenir du marais et les premières actions possiblement à engager.

Pour la réhabilitation des carrières du Routin à Fréhel, l'Etat poursuivra son suivi réglementaire, comme évoqué dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et rappelé dans le programme d'actions OGS.

Un travail de coordination des actions de lutte contre les espèces invasives, menées par un panel d'acteurs, sera engagé par le Syndicat mixte du Grand Site dès 2019. L'objectif, à terme, est de prolonger l'action des Collectivités locales engagées sur ce sujet ; assurer la cohérence et la répartition territoriale de ces actions ; recenser les sites majeurs (et les espèces) et s'assurer de leur traitement ; préciser les autres actions possibles et leur portage, etc.

Sur l'ensemble de la frange littorale, le Département et le Conservatoire du littoral continueront de mener à bien leurs stratégies foncières, avec une réflexion à poursuivre sur la mise en place de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, sur les secteurs à enjeux, en lien avec les communes concernées.



Réorganisation des stationnements au Cap Fréhel, Janvier 2019

Sur la Baie de la Fresnaye, comme évoqué ci-dessus, l'Etat contribuera au label via l'engagement d'une réflexion sur l'opportunité d'un classement de ce secteur.

L'étude sur les boisements, menée en 2018 dans le cadre de l'OGS, sera finalisée début 2019. Ses conclusions seront mises en œuvre et ses préconisations insufflées dans les programmes structurants en cours (animation agricole des programmes bassins versants ; Breizh bocage ; PLU et PLUi, etc.).

Enfin, l'animation du Document d'objectifs Natura 2000 sera confortée. Dès 2019, l'Etat s'est engagé à soutenir financièrement le recrutement d'un Chargé de mission, au sein du Syndicat mixte, l'Opérateur, pour la révision du DOCOB. Parallèlement, l'Agence Française de la Biodiversité, début 2019, devrait être reconnue comme co-opérateur sur la partie maritime du périmètre Natura 2000 et alimenter, via des diagnostics écologiques en mer, la réactualisation du Documents d'objectifs. Pour ce faire, une convention de partenariat sera à préciser entre les différentes structures impliquées. Ainsi, à mi-parcours du « projet à six ans » du futur GSF, l'animation du site Natura 2000 dans sa globalité, incluant notamment la Baie de la Fresnaye, devrait être efficiente.



31 LE PROJET À SIX ANS

LA FORCE DES PAYSAGES, COMME PIÈCE MAÎTRESSE DU FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

La mise en valeur des autres paysages patrimoniaux et notamment bâtis :

Pour l'ensemble des paysages patrimoniaux du Grand Site, et notamment les paysages urbanisés et/ou à urbaniser, le « guide pratique architectural urbain et paysager », finalisé début 2019 par le Syndicat mixte, constituera un « document de référence » pour les porteurs de projets. Certaines recommandations issues de ce guide seront traduites dans les documents d'urbanisme, au fur et à mesure du temps ; d'autres pourront prendre la forme d'un accompagnement régulier du CAUE22 sur le territoire du Grand Site, dont les modalités sont à définir.

En accompagnement de ce guide, une étude sur le traitement des principaux axes de circulation (et notamment les RD) et des entrées de site sera menée par le Conseil départemental début 2019, comme projetée dans l'Opération Grand Site, pour mieux qualifier l'intégration paysagère de ces espaces ou des aménagements futurs, dont les maîtrises d'ouvrages resteront à préciser.

La (re)qualification paysagère des campings littoraux, comme prévu dans l'OGS, sera poursuivie. Notamment, à Erquy, des discussions pourront être engagées avec le nouveau délégataire du camping des Hôpitaux, pour discuter des évolutions possibles du site (idem à Plévenon en cas de DSP) ; et à Fréhel, la gestion du camping alliant l'usage économique, la préservation du massif dunaire et l'intégration paysagère pourra être reconduite dans la philosophie des opérations forestières 2017/18.

Plus largement que les questions relatives aux paysages urbanisés, l'érosion littorale du Grand Site sera abordée, pour donner suite aux préconisations du rapport de l'Inspecteur général au moment de la validation OGS. Il s'agira essentiellement, pour le Syndicat mixte du Grand Site, de centraliser les données existantes d'évolution du trait de côte et d'effectuer un suivi photographique des points clés dans le cadre de son « Observatoire photographique du paysage ».

Concernant le patrimoine bâti remarquable du Grand Site, les travaux relatifs aux ouvrages Harel de La Noë seront poursuivis : le projet de restauration du viaduc de Caroual suivra son cours, avec une connexion projetée à la véloroute-voie verte ; par rapport à l'ouvrage de Port-Nieux, une étude de faisabilité quant à sa restauration sera engagée, co-portée par les Communes de Plévenon et de Fréhel. Sur les Monuments Historiques classés, l'entretien



Phare du Cap Fréhel.

actuel perdurera ; sur le phare du Cap Fréhel, des travaux seront entrepris selon les montages détaillés précédemment, tandis que le Conservatoire du littoral reconsolidera la Tour Vauban. Quant au patrimoine vernaculaire (le Petit Patrimoine Rural Non Protégé), sa valorisation sera à rechercher, conformément aux attendus de l'OGS, et de manière couplée au développement des mobilités douces.

Sur l'intégralité du Grand Site, les actions menées dans le cadre de l'OGS relative à la limitation de la publicité dans le paysage seront renouvelées : l'Etat, via la DDTM, continuera de faire respecter la réglementation ; les Collectivités œuvreront pour le développement d'outils alternatifs à la publicité, conformément au « Guide publicité » élaboré en 2018 (en s'engageant à leur homogénéisation sur le Grand Site, sur le long terme) ; et le Syndicat mixte poursuivra la sensibilisation, voir s'engagera dans la rédaction d'une « Charte publicité », pour notamment préciser le cadre des pré-enseignes. Dinan agglomération, dans le cadre de son PLUi, engagera possiblement une réflexion sur l'élaboration d'un « Règlement Local de Publicité ».

Action OGS publicité



3.1 LE PROJET À SIX ANS

LE PÉRIMÈTRE OGS ACTUEL COMME PÉRIMÈTRE DU FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

Les élus du Grand Site

« En 2013, au moment de l'état des lieux-diagnostic de l'Opération Grand Site, les enjeux du territoire des caps avaient été clairement posés et cartographiés. Pour des raisons de cohérence paysagère, les portes d'entrées du périmètre OGS, à l'Est et à l'Ouest, avaient été facilement identifiées. Au Sud, la Route Départementale scindait le territoire et donnait corps à l'entité « Grand Site ». C'est toujours sur ce même périmètre que souhaitent avancer les acteurs de l'OGS, dans le projet à six ans du futur GSF, puisqu'il apparaît toujours pleinement cohérent avec les enjeux du territoire. »

Dans « le projet à six ans », le Ministère de la transition écologique et solidaire et la DREAL Bretagne (et en écho au rapport de l'Inspecteur général - Commission Supérieure des Sites et des Paysages de 2016 pour la validation de l'OGS), souhaitent lancer une réflexion sur « l'opportunité d'un projet de classement de la Baie de la Fresnaye » (ce secteur étant listé dans « les sites nationaux prioritaires à classer »), qui contribuera localement à la préservation des paysages et constituera la principale contribution de l'Etat au « projet à six ans ».

Les Collectivités et partenaires du futur Grand Site de France ont pris acte du lancement possible de cette réflexion par l'Etat, et souhaitent que dans ce cadre, les activités économiques de la baie soient bien prises en compte (la conchyliculture notamment).

L'ensemble des acteurs veillera à la cohérence de cette réflexion avec les enjeux de l'OGS, dont le périmètre jouxte la Baie de la Fresnaye. Le Syndicat mixte du Grand Site, en tant que coordinateur de l'OGS et porteur du « projet à six ans » du futur GSF, sera un partenaire privilégié dans les réflexions des services de l'Etat, qui veillera également à associer les Collectivités locales.

En cas de classement de la Baie de la Fresnaye, et à plus long terme, une mise en cohérence du périmètre des nouveaux sites classés et de l'actuel périmètre OGS pourra être étudiée, selon les enjeux paysagers et patrimoniaux qui resteront à préciser et la volonté des acteurs du territoire.



La baie de la Fresnaye et ses activités ostréicoles

3.1 LE PROJET À SIX ANS

LA GOUVERNANCE ACTUELLE COMME CADRE D'ENSEMBLE DU FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

Les élus du Grand Site

« Le Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel a largement œuvré, ces dernières années, à l'éclaircissement de la gouvernance localement, et s'est positionné comme coordinateur de la démarche Grand Site de France. C'est dans ce même cadre que souhaitent continuer d'avancer les acteurs du futur Grand Site de France, en priorisant les actions à venir, en maintenant la maîtrise d'ouvrage partagée, et en confortant le Syndicat mixte dans l'animation du dispositif. »

Les statuts du Syndicat mixte, modifiés en 2017, et le rôle de la structure dans la démarche Grand Site de France, ne seront pas amenés à évoluer dans « le projet à six ans » (sauf nécessité juridique en cas de positionnement sur le phare). Les contributeurs statutaires, fin 2018, se sont engagés à conforter le Syndicat mixte dans la mise en œuvre de l'OGS et du « projet à six ans », en le dotant de moyens financiers pour 2019 et 2020 (en 2021, de nouvelles propositions seront à formuler auprès des équipes politiques possiblement renouvelées).

Concernant les maîtrises d'ouvrages des actions projetées dans « le projet à six ans » (dont la majorité est issue du programme d'actions OGS), une nouvelle convention de partenariats pourra être envisagée. Ainsi, la priorisation des opérations pourra être reprécisée, après concertation avec les différents porteurs de projets et les financeurs.

Sur le Cap Fréhel, où la gouvernance était à éclaircir, après la convention tripartite pour la gestion des espaces naturels arrêtée en 2018, une convention relative au phare sera également à élaborer en 2020.

Le Conservatoire du littoral devra engager, début 2019, la procédure d'affectation et mener parallèlement un certain nombre d'études diagnostics et sanitaires de l'édifice, en concertation avec les services de l'Etat territorialement compétents (les deux phares sont classés au titre des Monuments Historiques). Un premier conventionnement pourra le lier, en 2020, au Syndicat mixte du Grand Site, pour la maîtrise d'ouvrage déléguée aux travaux. Un second conventionnement l'associera au Syndicat mixte, comme gestionnaire, avec des partenariats extérieurs à préciser pour le fonctionnement du lieu.

Par rapport aux autres projets structurants voisins (exemple : le projet de Parc Naturel Régional Rance – Côte d'Emeraude), et en fonction de leur émergence et/ou état d'avancement au fil du temps, la gouvernance sera à préciser, et un conventionnement entre structures porteuses à définir, afin de préciser les axes de mutualisation possibles et le rôle de chacun dans la mise en œuvre des actions.

Afin de favoriser la compréhension de la démarche Grand Site de France, le Syndicat mixte du Grand Site poursuivra son travail de fond et de communication auprès des

partenaires du futur Grand Site de France. Pour les partenaires publics et institutionnels, des formations annuelles « Grand Site », en lien avec le Réseau des Grands Sites de France et la DREAL Bretagne, pourraient être organisées. Pour les partenaires locaux, et notamment les acteurs du tertiaire, des interventions publiques seraient à multiplier, pour amplifier l'appropriation locale du dispositif (exemple : lors des Assemblées générales des Offices de tourisme communautaires).



Signature finale convention de partenariats OGS, COPIL 2018 (Maires/Elus communautaires, Député, Préfet, Président GS, Délégué CELRL)

3.1 LE PROJET À SIX ANS

UN LIEN À CONFORTER ENTRE LE TERRITOIRE, SES HABITANTS ET LE FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

Les élus du Grand Site

« Les acteurs du Grand Site ont eu à cœur de favoriser les retombées sur le territoire, dans le cadre de l'Opération Grand Site. Egalement, le Syndicat mixte du Grand Site, dans ses missions d'animation et de médiation, veille à apporter un bénéfice aux habitants et à les sensibiliser aux valeurs patrimoniales des caps. Ce lien reste à conforter et les attentes du territoire, autant au niveau sociologique qu'économique, à mieux évaluer pour, dans « le projet à six ans », encore davantage y répondre ».

Le Syndicat mixte du Grand Site poursuivra ses actions à destination des habitants, comme redéfinies depuis 2012 et détaillées ci-dessus (événementiels divers, animations, projets pédagogiques dédiés aux scolaires, outils de communication...), pour améliorer la compréhension locale du futur Grand Site de France et de ses richesses. Egalement, parmi les animations que le Syndicat mixte propose au territoire et aux visiteurs, il maintiendra celles valorisant les activités économiques traditionnelles (visite de la criée et d'exploitations agricoles ; porter à connaissance des carrières, etc.).

Afin de favoriser la promotion et la lisibilité du futur Grand Site de France auprès des habitants des caps, une « marque Grand Site » sera étudiée dès 2019, couplée à la désignation « d'ambassadeurs du Grand Site », avec un cahier des charges associé.



Les paysages perçus autrement, Sieste sonore au Cap d'Erquy (25 ans Syndicat mixte, 2017)

Pour continuer à favoriser l'économie locale, une stratégie de valorisation des productions des caps sera précisée, portée par les services économiques des deux Intercommunalités. Pour ce faire, un réseau d'acteurs consentants sera identifié et structuré, selon un cahier des charges à préciser. Au mieux, un lieu de vente sera mis en place, piloté par une association de producteurs ; et/ou une route des saveurs, à vocation promotionnelle, pourra être créée.

Parallèlement, l'animation agricole réalisée dans les Intercommunalités via les programmes bassins versants, et dans le cadre du plan gouvernemental « algues vertes », sera poursuivie, pour accompagner la transformation de l'activité agricole et favoriser l'amélioration des pratiques voir les changements de systèmes.

Enfin, une étude socio-économique sera menée par le Syndicat mixte du Grand Site, à mi-parcours du « projet à six ans », pour s'assurer que le GSF bénéficie au mieux au territoire.

Son objectif sera, sur le volet économique : analyser les retombées économiques de la labellisation, sur la base des critères d'évaluation détaillés ci-après ; identifier les leviers autres que ceux définis dans l'OGS, et compatibles avec la philosophie de la démarche ; préciser les nouvelles actions possiblement à engager, etc.

Et sur le volet sociologique : analyser la perception du futur Grand Site de France ; préciser les attentes sociologiques, notamment relatives au bien-être de la population associée aux paysages ; préciser les nouvelles actions possibles, autres que celles de l'OGS, etc.



Croqu'Paysages, Marais de l'Islet (25 ans Syndicat mixte, 2017)

3.1 LE PROJET À SIX ANS

LA TRANSMISSION DE « L'ESPRIT DES LIEUX », COMME AXE PRINCIPAL DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

Les élus du Grand Site

« Les acteurs du futur Grand Site de France souhaitent améliorer « la promesse Grand Site » c'est-à-dire proposer un accueil du public plus qualitatif, qui favorise la transmission des savoirs et soit conforme aux valeurs des caps. Des actions ont été définies dans ce sens au sein de « l'Opération Grand Site » et seront à poursuivre dans « le projet à six ans » du futur Grand Site de France. »

La médiation scientifique et patrimoniale restera l'un des points forts du futur Grand Site de France.

En premier lieu, les structures d'éducation à l'environnement seront confortées dans leurs actions, et en particulier le Syndicat mixte du Grand Site, dont l'animation, sur les deux sites classés pourra monter en puissance selon un modèle économique à préciser.

En second lieu, des « outils d'interprétation », issus du Schéma d'interprétation du patrimoine débuté en 2017 et qui sera finalisé courant 2019, seront précisés et mis en place (l'objectif étant d'en concevoir un par an et par thématique d'interprétation, définie dans le Schéma du patrimoine), et compléteront l'offre actuelle. A titre d'exemple, une malle pédagogique relative aux activités traditionnelles maritimes, à destination des écoles, sera conçue par le Syndicat mixte en 2019.

« L'esprit des lieux » sera également traduit, dans « le projet à six ans » du Futur Grand Site de France au sein de la Maison de site pivot, le Phare du Cap Fréhel, et des autres infrastructures projetées dans l'Opération Grand Site. Pour ce faire, l'étude scénographique, débutée fin 2018 et portée par le Syndicat mixte, sera achevée, et les contenus muséographiques mis en place par les propriétaires/gestionnaires des différents espaces à compter de 2020. Les modèles économiques et le fonctionnement des infrastructures seront également à préciser, en privilégiant les partenariats et en mettant en avant le projet Grand Site de France et ses valeurs.

La coordination d'ensemble de la Maison de site pivot et des infrastructures satellites sera assurée par le Syndicat mixte, en tant que garant de l'Opération Grand Site et de la labellisation Grand Site de France, et nécessitera à terme un temps d'animation dédié.

Enfin, le Syndicat mixte et ses partenaires chercheront dans « le projet à six ans » à retranscrire davantage l'esprit des lieux et les valeurs du futur Grand Site de France dans une stratégie commune de communication des caps.

A cet effet, le Syndicat mixte du Grand Site accentuera son « plan de communication », se dotera de moyens supplémentaires voir

mutualisera, à moyen terme, certains de ses outils avec des structures associées à la démarche (type Offices de tourisme).

Egalement, le Syndicat mixte et les acteurs touristiques, tels que Côtes d'Armor Destination et les Offices de tourisme, dans l'objectif de ne pas nécessairement « accueillir plus » mais plutôt celle « d'accueillir mieux », de manière plus étalée sur l'année, et diluée dans l'espace, travailleront à l'émergence de nouveaux produits touristiques Grand Site, qui respecteront davantage la fragilité du territoire et ses valeurs patrimoniales.

Le Sentier des Carriers, parcours d'interprétation, Illustrations issues du Guide « Cheminer sur les traces des carriers » réalisé par le CD22



31 LE PROJET À SIX ANS

LES MOBILITÉS, POUR MIEUX PARCOURIR DANS LE RESPECT DES LIEUX LE FUTUR GRAND SITE DE FRANCE

Les élus du Grand Site

« Accueillir « mieux » et dans le respect du site, cela nécessite d'optimiser les parcours. Dans l'Opération Grand Site, les acteurs du territoire s'engageaient à développer les mobilités douces et la desserte du Grand Site ; également, à travailler sur les parcours automobiles (RD) et la qualification des entrées du Grand Site. Certains de ces projets ont pu avancer, d'autres restent à engager. « Parcourir au mieux le Grand Site » reste un enjeu pour le futur Grand Site de France ».

Pour aider à diffuser la fréquentation touristique dans l'espace et accompagner les visiteurs dans la découverte du Grand Site « autrement qu'en voiture », les acteurs des caps poursuivront leurs efforts dans le développement des mobilités douces, définies comme un atout déjà existant dans le diagnostic OGS.

Pour ce faire, le Schéma des déplacements, engagé par le Syndicat mixte du Grand Site en 2018, en lien avec Côtes d'Armor Destination, sera achevé début 2019, et chaque Collectivité locale impliquée par cette thématique, participera à la mise en œuvre de ses conclusions (signalétique, promotion, création d'itinéraires, résolution des points noirs en terme de sécurité...).

Le Syndicat mixte et ses partenaires touristiques poursuivront l'optimisation de la promotion de ces mobilités douces (édition d'un « guide » à l'échelle du Grand Site et/ou mise en place d'une application mobile, inspirée du Site Internet du futur GSF mis en ligne fin 2018).

Côtes d'Armor Destination, conformément aux orientations départementales, poursuivra son animation de terrain, autour des itinérances structurantes, pour maintenir voir développer le maillage des offres de services et en améliorer la qualité (labels « randonnée » divers). Parallèlement, les deux intercommunalités achèveront, à leur échelle, leurs réflexions sur les mobilités et la réorganisation des transports en commun, en intégrant au mieux la problématique de la desserte du Grand Site.

En accompagnement de la réflexion et des travaux sur les mobilités douces, le Conseil départemental poursuivra l'étude relative aux Routes départementales et aux entrées du Grand Site, qu'il a débutée fin 2018. A compter de 2019, des travaux d'aménagements pourront être projetés, et la maîtrise d'ouvrage de ces derniers précisée ; concernant les RD, les fonctions de leurs « séquences paysagères » seront, à moyen terme, intégrées au mieux aux divers projets à venir (zones artisanales, infrastructures routières...).



Découverte des Caps à vélo, (« Cap Evasion Nature »)

3.2 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel et d'autres acteurs du territoire ont mis en place depuis plusieurs années des outils de suivi des actions engagées en faveur des paysages et du patrimoine naturel (habitats et/ou espèces).

Ces données, si elles existent aujourd'hui et sont collectées par diverses structures de manière plus ou moins régulière, ne sont pas nécessairement compilées et évaluées à l'échelle de l'entité « Grand Site ». L'enjeu du « projet à six ans » du futur Grand Site de France sera donc de structurer cette collecte, voire de la compléter, afin de mieux rendre compte des opérations menées et en réajuster les contenus si nécessaire. L'ensemble des dispositifs détaillés ci-dessous seront donc à conforter et/ou développer, en fléchant une structure « chapeau » par thématique.

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

De manière générale, l'OPP a pour objectif « de constituer un fond de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution des paysages » (Conseil des Ministres - 1989). Il a donc pour but d'apporter un regard sur l'évolution des paysages contemporains en révélant parfois les contradictions et les ruptures. C'est aussi un outil pour sensibiliser et mobiliser les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les habitants pour la conduite d'actions ou de projets pour le paysage.

En 2017, dans le cadre de l'Opération Grand Site, le Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel lançait la 1ère campagne photographique de son OPP et mettait en place, pour ce faire, un Comité de pilotage multi-partenarial dédié. Dans « son cahier des attendus », l'OPP se fixait comme perspectives de :

- . Mieux connaître et valoriser les paysages du Grand Site ;
- . Mesurer l'évolution des paysages et évaluer les facteurs de transformation du territoire ;
- . Constituer un outil d'aide à la décision pour prendre les mesures correctrices qui s'imposent face à des paysages qui se banalisent ;
- . Animer une réflexion continue sur les paysages et leurs évolutions ;
- . Constituer un outil pour comprendre et communiquer ;
- . Impliquer la population en mettant en place une démarche participative (concours photographique).

L'OPP comporte un corpus principal de 91 points, et un corpus secondaire (thématique, sur les « monuments ») composé de 8 points, le tout réparti en quatre thématiques :

- . les paysages remarquables et patrimoniaux ;
- . les paysages du « cadre de vie » (paysage vivant, agricole, économique, ordinaire, urbanisé...) ;
- . Les paysages en mutation ;
- . Les paysages liés à la fréquentation touristique.

L'OPP sera complété, au fil des années, par un observatoire technique, permettant de suivre la gestion du Grand Site et la mise en œuvre d'actions ponctuelles opérationnelles.

→ L'OPP du futur GSF sera donc à renouveler selon les modalités suivantes :

Portage de l'outil de suivi et d'évaluation :	Syndicat mixte du Grand Site
Durée :	Illimitée
Type de données collectées :	99 points sur les 4 Communes du GS, couvrant les problématiques OGS
Régularité de collecte de la donnée :	6 mois - 1 an - 3 ans - ou 5 ans selon les points
Evaluation globale et porter à connaissance de la donnée :	<u>Syndicat mixte du Grand Site</u> via la POPP Breizh (plate-forme régionale) + actions de communication à destination du grand public à prévoir dans le « Projet à six ans »



3.2 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

LES SUIVIS HABITATS/FAUNE/FLORE

Dans le cadre du dispositif Natura 2000 et de la politique départementale « Espaces naturels sensibles », un certain nombre de suivis sont réalisés sur les habitats et espèces d'intérêts communautaires.

De manière non exhaustive, les acteurs du Grand Site engagés dans ces suivis Habitats/faune/flore, et notamment le Syndicat mixte du Grand Site, œuvrent au sein de réseaux structurés et dans ce cadre, produisent de nombreuses données : l'Observatoire régional de l'avifaune qui, sur les caps, cible la réserve associative de la Fauconnière ; le Réseau « Chiroptères » en Bretagne ; le Plan régional pour l'Azurée des mouillères, etc. L'ensemble des données sont collectées et/ou compilées par l'Opérateur Natura 2000, afin d'alimenter le suivi et l'évaluation du Documents d'objectifs.

L'ensemble de ces dispositifs et/ou suivis pourront être complétés, au fur et à mesure des années, par des initiatives locales du type des atlas « biodiversité » (en cours de réalisation côté Lamballe Terre et Mer ; et en projet, côté Dinan agglomération).

1	2	3
4	5	6
7	8	9

1. Lande littorale
2. Rhinolophe
3. Gentiane pneumonanthe
4. Azurée des mouillères
5. Dauphin de Risso
6. Troglodyte mignon
7. Pingouin torda
8. Dune
9. Guillemot de troil

→ Les suivis Habitats/faune/flore du futur GSF seront donc à renouveler selon les modalités suivantes :

Portage de l'outil de suivi et d'évaluation :	Divers (Opérateur Natura 2000 ; CD ; Intercommunalités ; Associations, etc.)
Durée :	Illimitée
Type de données collectées :	Cartographie des habitats Natura 2000 Suivis d'espèces
Régularité de collecte de la donnée :	Diverse
Evaluation globale et porter à connaissance de la donnée :	<u>Etat</u> via la mise à jour de la cartographie Habitats



3.2 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Côtes d'Armor Destination engrange de nombreuses données, via son Observatoire départemental économique. Le Département et la Région collectent également des informations relatives à la fréquentation touristique : éco-compteurs ; comptages routiers...

Pour mettre en relief ces données, les analyser, mais également les compléter par des indicateurs sociologiques, une étude socio-économique est projetée dans « le projet à six ans » du futur Grand Site de France, à mi-parcours, dont le cahier des charges sera à préciser dès 2019.

↳ Les données socio-économiques à compiler à l'échelle du Grand Site selon les modalités suivantes :

Portage de l'outil de suivi et d'évaluation :	Divers (CAD/CD ; CRT/CR, etc.)
Durée :	Illimitée
Type de données collectées :	<ul style="list-style-type: none"> - Economiques / tourisme : nombre de visiteurs sur les principaux sites (caps/maisons de sites/itinéraires randonnées structurants...); nombre d'hébergements labellisés ; pression touristique ; estimation de la consommation touristique ; nombre de résidences secondaires - Economiques / emploi et évolution des communes : nombre d'emplois par catégorie d'activité ; équipements (services et commerces) ; quantité de déchets collectés ; nombre de résidences principales - Sociologiques : appréhension du futur GSF ; appréciation des projets menés ; rapport subjectif au paysage ; critères de bien-être...
Régularité de collecte de la donnée :	Diverse
Evaluation globale et porter à connaissance de la donnée :	<ul style="list-style-type: none"> - CAD 22, sur le volet tourisme/économique - Syndicat mixte du Grand Site, sur le volet sociologique (en maître d'ouvrage de l'étude d'ensemble)



Activité nautique sur la plage de Pléhérel, Fréhel

3.2 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

LE SUIVI GLOBAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU « PROJET À SIX ANS » DU FUTUR GSF

Le Syndicat mixte du Grand Site, en tant que structure coordinatrice de l'Opération Grand Site, réalise le suivi du programme d'actions (financier et technique, en compilant les données des différents maîtres d'ouvrages).

Une fois par an, durant l'OGS, un point sur l'état d'avancement des actions a été réalisé en Comité de pilotage, sur la base de la convention de partenariats OGS, proposée en 2017 et signée en 2018.

Pour « le projet à six ans », ce même type de suivi sera à réaliser, avec la justification argumentée des maîtres d'ouvrages en cas de non réalisation des actions projetées. Une seconde convention de partenariat, engageant les acteurs du Grand Site sur « le projet à six ans » pourra également être posée, détaillant les financements possibles et les maîtrises d'ouvrage pour chaque opération.

→ *Le suivi global du « projet à six ans » à organiser selon les modalités suivantes :*

Portage de l'outil de suivi et d'évaluation :	Les différents maîtres d'ouvrages des actions du « projet à six ans », dont le Syndicat mixte du Grand Site
Durée :	6 ans
Type de données collectées :	- Financières (coût des opérations, plans de financements, subventions GS) - Techniques (taux de réalisation de ces opérations)
Régularité de collecte de la donnée :	Tous les ans, en COPIL OGS
Evaluation globale et porter à connaissance de la donnée :	<u>Syndicat mixte du Grand Site</u> , avec le co-pilotage Etat (Préfet des Côtes d'Armor)

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le territoire des Caps est engagé depuis plus de trente ans dans des actions en faveur du paysage. Si, par le passé, ces actions étaient menées à des échelles communales, sans cohérence entre les deux sites classés, l'Opération Grand Site officiellement lancée début 2013 a permis de créer une autre dynamique territoriale.

Des voitures stationnées sur les pelouses littorales des deux pointes il y a plusieurs décennies jusqu'à la requalification actuelle des deux sites classés... Du chemin a été parcouru, et diffuse aujourd'hui sur le reste du territoire, davantage conscient de l'entité géographique du Grand Site et de ses caractéristiques patrimoniales et paysagères.

Le présent dossier de candidature, qui retrace l'histoire des deux caps, pose aussi le bilan intermédiaire de l'Opération Grand Site, dont la mise en œuvre totale doit encore se poursuivre, même si 70% des opérations projetées ont été réalisées aujourd'hui. L'une des pièces maîtresses de ce nouveau projet de territoire aura été la refonte de la gouvernance locale : ou comment organiser l'OGS, avec une pluralité de structures maîtres d'ouvrages et/ou partenaires, la mobilisation des financeurs, et la coordination d'ensemble par le Syndicat mixte, dont le rôle et le fonctionnement ont été intégralement repensés.

C'est dans ce contexte, et après des années d'actions partenariales avec le paysage au centre des préoccupations locales, que le territoire, encouragé par ses partenaires et notamment l'Etat, est fier de candidater au label Grand Site de France.

Si la labellisation est une attente forte, des élus locaux et des acteurs socio-économiques du Grand Site, et doit permettre la reconnaissance des efforts engagés en faveur du patrimoine et des paysages, elle doit aussi lancer « le Projet à six ans » du futur Grand Site de France. Dans ces pages, et dans les échanges préparatoires à la candidature, les Elus du Grand Site ont souhaité conforter le projet de territoire et ont réaffirmé les perspectives d'avenir pour le futur Grand Site de France :

- La force des paysages comme valeur centrale à préserver ;
- Un périmètre et une gouvernance arrêtée, comme cadre d'ensemble du futur GSF ;
- Un lien à conforter entre le territoire et ses habitants ;
- Une meilleure transmission de l'esprit des lieux, avec un accueil du public repensé ;
- Des possibilités accrues pour parcourir les caps, dans le respect des sites...

La labellisation Grand Site de France pourrait symboliser une « nouvelle page » pour le territoire des caps, dont le livre sur les paysages s'écrit depuis les années 70-80. Si, pour certains, le « Projet à six ans » du futur Grand Site de France se rapproche d'un « épilogue », cette nouvelle réflexion pour les Elus du Grand Site et le Syndicat mixte reste le « prologue » d'une nouvelle, grande et belle aventure partenariale.

Le Président
du Futur (espéré) Grand Site de France Cap Erquy-Cap Fréhel,
Yannick MORIN

ANNEXES

- Délégation OGS Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel (2013)
- Convention de partenariats OGS (2016-2019)
- Exemple de Lettre Grand Site : la 7ème Lettre GS (2018)

ANNEXE 1.
DÉLIBÉRATION OGS SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE CAP ERQUY-CAP FRÉHEL (2013)

<p>DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR</p> <p>SYNDICAT DES CAPS D'ERQUY ET FRÉHEL</p> <p>Communauté de Communes Côtes de Penthièvre Commune de Fréhel Commune de Plévenon Conseil Général des Côtes d'Armor</p> <p>16 Rue Notre Dame 22240 PLEVENON</p> <p>Tel : 02.96.41.50.83 Fax : 02.96.41.42.25</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL</p> <p>Délibération N° 10/12</p>
---	--

L'an deux mille douze, le mardi 29 mai, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de PLÉVENON, sous la Présidence de Monsieur Philippe MESLAY.

Étaient présents :

Mr Ph. MESLAY (Président), Mme Cl. BELLIARD (1^{ère} Vice-Présidente), Mr J. P. MANIS, (2^e Vice-Président), Mr D. CHOLET (3^e Vice-Président), Mme C. GUERVILLY (titulaire ComCom CP), Mme M. ESNAULT (titulaire ComCom CP), Mme J. MEHOUS (titulaire Fréhel).

Étaient excusés :

Mr Y. MORIN (titulaire CG22), Mr A. CALISTRÉ (titulaire CG22), Mme M.R. TILLON (titulaire CG22), Mr Y. GOUNET (titulaire ComCom CP), Mr P. BELLOEIL (titulaire Plévenon).

Monsieur Yannick MORIN, membre titulaire du Syndicat Mixte, représentant le Conseil général des Côtes d'Armor, a donné pouvoir à Monsieur Philippe MESLAY.

Monsieur Yannick GOUNET, membre titulaire du Syndicat Mixte, représentant la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul MANIS.

Monsieur Patrick BELLOEIL, membre titulaire du Syndicat Mixte, représentant la commune de Plévenon, a donné pouvoir à Madame Claudine BELLIARD.

Étaient également présents :

Mme Céline LELIEVRE (Directrice), Mme Diane BLANC (Responsable administratif et comptable).

Étaient absents :

Date réunion : 29/05/2012

Date de convocation : 23/05/2012

Nombre de membres en exercice		17
Titulaires	12	
Suppléants	5	
Nombre de suffrages totaux*		20
Quorum		7
Nombre de membres présents		7
Nombre de suffrages exprimés		14

RÉSULTAT DU VOTE	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	2
TOTAL	14

* Extrait des statuts du Syndicat des Caps d'Erquy Fréhel (annexés à la délibération 27/06 du 3 octobre 2006) :

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de délégués désignés par les Collectivités et EPCI membres dans les conditions suivantes :

- 4 délégués désignés par le Département ;
- 4 délégués désignés par la Communauté de Communes Côte de Penthièvre ;
- 2 délégués désignés par la Commune de Fréhel ;
- 2 délégués désignés par la Commune de Plévenon.

Les représentants du Département disposent de 3 voix par délégué siégeant physiquement. Le Département, les Communes et EPCI membres désignent un délégué suppléant pour deux délégués titulaires. Les délégués suppléants seront appelés à siéger au Comité Syndical (avec voix délibérative) en cas d'empêchement d'un délégué titulaire. Le délégué titulaire empêché devra prévenir, dans un délai raisonnable, le délégué suppléant de son choix. Les délégués suppléants seront invités (sans voix délibérative) à toutes les réunions du Comité Syndical et prendront part au vote en cas de suppléance effective.

OBJET : DÉMARCHÉ OPÉRATION GRAND SITE

Etant donné, d'une part,

Que le territoire des Caps d'Erquy et de Fréhel a été reconnu « Grand Site » depuis une dizaine d'années, du fait de :

- > la qualité de ses paysages et de son patrimoine naturel et culturel,
- > du classement d'une partie du site au titre de la Loi 1930,
- > de l'importante fréquentation, susceptible de créer des dégradations,
- > de la requalification paysagère et des travaux de préservation du site déjà réalisés,
- > la démarche partenariale et concertée déjà engagée.

Et qu'il est membre du Réseau des Grands Sites de France, regroupant les territoires bénéficiant du label « Grand Site de France » et ceux en partageant les valeurs et se fixant pour objectif de l'obtenir.

Et, d'autre part,

Le contexte actuel, favorable à une démarche nouvelle pour ce territoire :

- > une proposition du Ministère de l'Ecologie de lancer une Opération Grand Site en 2012 ;
- > une demande du Réseau des Grands Sites de France d'engager le territoire vers le label « Grand Site de France » dans un proche avenir ;
- > des projets structurants entre les deux Caps, nécessitant une mise en cohérence globale ;
- > un positionnement des collectivités du territoire quant au lancement d'une Opération Grand Site :

- favorable du Conseil général des Côtes d'Armor, membre du Syndicat mixte ;
- favorable de la Communauté de communes Côte de Penthièvre (qui regroupe les communes d'Erquy, Plurien, Pléneuf-Val-André, Saint-Alban, Planguenoual, La Bouillie), membre du Syndicat mixte ;
- favorable de la Commune d'Erquy, Site Classé du Cap d'Erquy ;
- favorable de la Commune de Plévenon, Site Classé du Cap Fréhel, membre du Syndicat mixte ;
- favorable de la Commune de Plurien, se situant entre les deux caps, membre du Syndicat mixte ;
- défavorable de la Commune de Fréhel, également située entre les deux caps et membre du Syndicat mixte.

Un positionnement officiel du Syndicat mixte est aujourd'hui nécessaire sur :

- 1) la participation de notre collectivité à une réflexion concertée, dans le cadre d'une Opération Grand Site, se traduisant en 2012 par un diagnostic de territoire devant aboutir en 2013 à la définition d'un programme d'actions, dans l'optique de candidater dans les années à venir au label « Grand Site de France » ;
- 2) l'élaboration d'une note d'attention au Ministère de l'Ecologie par le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel », en concertation avec ses partenaires, afin de formaliser la demande d'une Opération Grand Site ;
- 3) le principe de coordination de l'Opération Grand Site par le Syndicat mixte, qui pourra porter dans les mois à venir le diagnostic de territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- ADOPTE le principe de lancer une réflexion concertée (OGS), vers un label « Grand Site de France » ;
- ADOPTE le principe de coordonner la démarche et rédiger une note d'attention à court terme.

Fait et délibéré le 29 mai 2012

Pour Extraits
Transmis en Sous-Préfecture
Le 05 JUIN 2012
Le Président du Syndicat des Caps

Le Président,
Philippe MESLAY

ANNEXE 2. CONVENTION DE PARTENARIATS OGS (2016-2019)



CONVENTION DE PARTENARIATS GRAND SITE CAP D'ERQUY – CAP FREHEL 2016 – 2019

Entre d'une part :

- l'Etat, représenté par le Préfet des Côtes d'Armor
- la Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil Régional
- le Conservatoire du Littoral, représenté par le Délégué Régional Bretagne

D'autre part :

- le Département des Côtes d'Armor, représenté par le Président du Conseil Départemental
- le Syndicat Mixte Grand Site « Cap d'Erquy- Cap Fréhel », représenté par le Président
- la commune de Plévenon, représentée par le Maire
- la commune de Fréhel, représentée par le Maire
- la commune de Plurien, représentée par le Maire
- la commune d'Erquy, représentée par le Maire
- la communauté de communes Lamballe Terre et Mer, représentée par le Président
- la communauté d'agglomération Dinan agglomération, représentée par le Président

Préambule

Avec leurs 696 hectares terrestres classés, les caps d'Erquy et de Fréhel font partie d'un ensemble naturel remarquable par la beauté de leurs paysages et leur biodiversité exceptionnelle. Afin de mieux protéger ces sites, d'accueillir plus favorablement le visiteur et d'optimiser les retombées économiques, les élus du territoire se sont lancés dans une démarche Grand Site depuis 2012.

Le périmètre du Grand Site s'étend sur les communes d'Erquy, de Plurien, de Fréhel et de Plévenon, au nord de la RD 786. La fréquentation y est très importante, notamment en période estivale, et est estimée à 1.6 million de visiteurs par an.

Le diagnostic réalisé en 2013 et 2014 a établi les valeurs du Grand Site Cap d'Erquy- Cap Fréhel que sont la force des paysages, les falaises, les couleurs, les landes, les phares du Cap Fréhel et le fort La Latte, la géomorphologie et le grès rose, les richesses ornithologiques, la diversité des milieux naturels, les activités ancestrales et traditions associées notamment l'activité de pêche qui imprègne l'identité du territoire et l'extraction artisanale des carrières ou encore les itinérances douces (voir le Projet Grand Site en annexe 1).

Le programme d'actions de l'Opération Grand Site a été validé fin 2015 en Commission départementale des sites et des paysages, et début 2016 en Commission supérieure (voir article 4). Depuis, un certain nombre de projets ont pu être mis en œuvre (définition du plan d'aménagement du Cap Fréhel et commencement des travaux/belvédère ; finalisation de celui du Cap d'Erquy, avec la création de la liaison port-cap ; poursuite de projets relatifs à la randonnée : création de nouvelles liaisons douces, avec notamment celles de Plurien bourg-Sables d'Or / mise en place de nouveaux stationnements, en dehors des sites classés, avec notamment celui du bourg de Plévenon / lancement d'un « schéma des déplacements » à l'échelle du Grand Site ; pour finir, lancement d'un Observatoire photographique du paysage, etc.).

Article 1 : objet

La présente convention a pour objectif d'engager une Opération Grand Site, dite OGS, sur le Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel (voir carte du périmètre de l'opération en annexe 2) pour une période de 4 ans portant de 2016 à 2019. Cette OGS doit permettre une candidature au label « Grand Site de France » dès 2018.

Article 2 : périmètre de l'opération

Le périmètre de l'Opération Grand Site comprend les sites classés que sont :

- Le Cap d'Erquy et ses abords, classés le 16/10/1978 (201 ha terrestres),
- Les Landes de Cap Fréhel et les abords du Fort La Latte, classés le 01/07/1967 (495 ha terrestres).

Le périmètre s'étend sur les communes d'Erquy, de Plurien, de Fréhel et de Plévenon, dans leur partie au nord de la RD 786. En effet, il est apparu dans le diagnostic que les quatre communes possèdent une identité commune : elles partagent un socle géologique remarquable, parfaitement lisible du Cap d'Erquy au Cap Fréhel.

Les paysages des caps naissant à Port à la Duc, d'où l'on voit le relief se découper distinctement jusqu'à atteindre une forme de falaise au Fort La Latte, la limite Est du Grand Site a été définie à partir de la Baie de la Fresnaye.

De l'autre côté du Cap d'Erquy, la limite Ouest du Grand Site apparaît être le secteur de Bienassis, où l'on discerne les deux caps.

La RD 786 joue le rôle de limite aux problématiques du territoire des Caps.

Article 3 : objectifs de l'opération

Les objectifs de cette OGS visent à restaurer, protéger et gérer durablement des patrimoines, et particulièrement des paysages, avec une problématique forte sur les deux sites classés.

De plus, il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil du public dans le respect des sites, dans l'optique de répondre davantage à « la promesse Grand Site ».

Enfin, l'OGS doit permettre d'optimiser le développement socio-économique local, pour faire en sorte que la notoriété du Grand Site profite davantage à ses habitants, au travers du tourisme durable et de la valorisation des productions locales.

Article 4 : engagements des partenaires

L'ensemble des partenaires du Grand Site, signataires de la présente convention, financeurs et/ou maîtres d'ouvrages, s'engagent à promouvoir la démarche Grand Site de France, la soutenir, favoriser la mise en œuvre du programme d'actions et porter la candidature au label. Les partenaires s'engagent également à respecter sur le territoire des caps les valeurs du Grand Site et les fondements de la démarche Grand Site de France dans leurs projets propres, afin d'optimiser leur adéquation avec l'OGS.

En particulier pour les maîtres d'ouvrages :

La maîtrise d'ouvrage des actions de l'OGS est assurée par des acteurs variés. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en place les actions Grand Site qu'ils ont souhaité voir intégrer dans le programme d'actions et ceci en adéquation avec l'esprit de la démarche, et en bon partenariat avec la structure coordinatrice, en l'impliquant le plus en amont possible dans la définition des projets. La structure coordinatrice, voir la commission gouvernance, valideront les projets avant leur remontée aux financeurs.

ANNEXE 2. CONVENTION DE PARTENARIATS OGS (2016-2019)

Article 5 : le programme d'actions

Le programme d'actions (voir annexe 3), validé en Commission supérieure des sites et des paysages en février 2016, s'articule autour de trois axes :

- la qualité des paysages (fiches actions n°1 à n°10)
- la promesse Grand Site (fiches actions n°11 à n°15)
- l'économie du territoire (fiches actions n°16 à n°22)

Les actions sont classées par ordre de priorité, allant de 1 à 3.

Article 6 : pilotage et suivi

La mise en place et le suivi global du projet Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel sont assurés par un Comité de pilotage (dont la composition est définie par arrêté préfectoral), co-piloté par le Préfet des Côtes d'Armor (ou son représentant) et le Président du Syndicat Mixte du Grand Site « Cap d'Erquy-Cap Fréhel ».

Un comité consultatif, regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques représentatifs du territoire, également co-piloté par le Préfet des Côtes d'Armor (ou son représentant) et le Président du Syndicat Mixte, se réunit en amont des COPIL et a pour vocation principale d'informer et d'impliquer les acteurs locaux.

Une commission gouvernance, pilotée par le Président du Syndicat Mixte, et regroupant le Sous-Préfet coordonnateur du dossier auprès du Préfet, les élus du Syndicat Mixte, les quatre Communes, les Communautés de communes, le Département, la Région et la DREAL (voir au besoin, d'autres partenaires type CELRL) a pour vocation de préciser les questions de gouvernance et étudier les projets portés par les maîtres d'ouvrages du territoire qui souhaitent bénéficier de financements Grand Site, voir échanger des modalités de financements possibles des actions OGS.

Le comité technique, regroupant le Syndicat Mixte du Grand Site, la DREAL et le Département a pour objectif de préparer les comités consultatif et de pilotage (voir détail de la gouvernance en annexe 4).

D'autres instances (commissions thématiques, groupes de travail) peuvent être amenées à se réunir.

Article 7 : structure coordinatrice

La structure désignée pour coordonner la démarche est le Syndicat Mixte du Grand Site « Cap d'Erquy- Cap Fréhel ». Il a un rôle d'animateur et peut être amené à mettre en œuvre ou à apporter son soutien dans la mise en place de certaines actions. Enfin, il exerce ses fonctions courantes qui participent à la promotion et aux valeurs du territoire (Natura 2000 et programme d'animations d'éducation à l'environnement).

Article 8 : calendrier des travaux

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux du programme figurant sur les vingt-deux fiches actions, et reprécisé en annexe 5, est approuvé par les signataires.

Article 9 : plan de financement de l'opération

Le plan de financement prévisionnel détaillé des actions et travaux figure en annexe 6 de la présente convention. Il établit les participations respectives des partenaires signataires selon le tableau récapitulatif, qui seront affinées annuellement.

Sous réserve de leur approbation par les instances délibératives compétentes, de la disponibilité des autorisations de programme et crédits de paiement correspondants et des modalités d'intervention budgétaire de chaque signataire, les partenaires s'engagent à cofinancer la réalisation des opérations présentées dans cette convention et ses annexes.

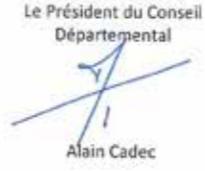
Article 10 : modification et résiliation de l'opération

En cas de modification majeure, les parties se réservent la possibilité de revoir la convention par voie d'avenant.

Un point d'étape sera réalisé chaque année en Comité de pilotage, quant à la mise en place du programme d'actions et au respect de la convention de partenariats.

En cas de non-respect ou manquement aux obligations, la convention pourra être résiliée par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception dûment motivée, avec un préavis d'un mois.

ANNEXE 2.
CONVENTION DE PARTENARIATS OGS (2016-2019)

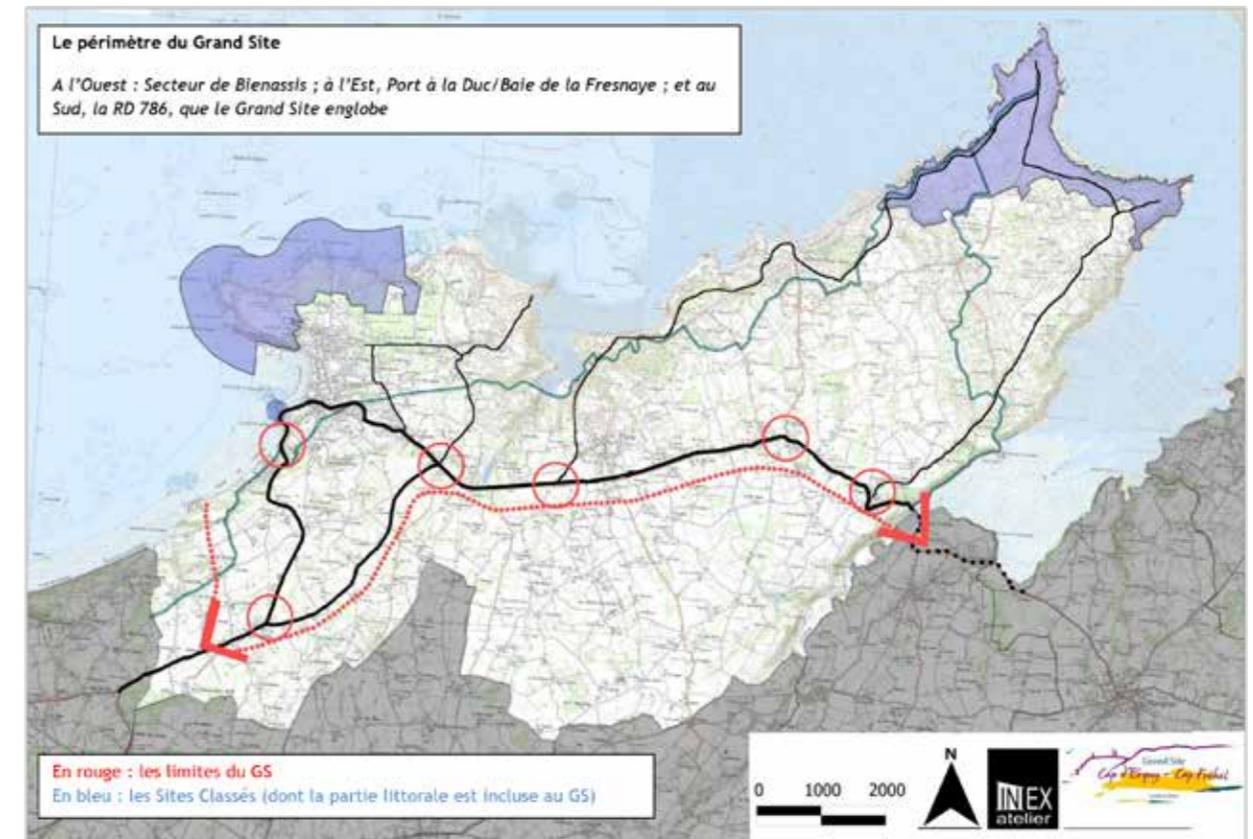
<p>Le Préfet des Côtes d'Armor</p>  <p>Yves Le Breton</p>	<p>Le Président de la Région Bretagne</p>  <p>Loïc Chesnais Girard</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental</p>  <p>Alain Cadec</p>
<p>Le Délégué Régional Bretagne du Conservatoire du Littoral Pour la Directrice et par délégation Patrick BAZIN Directeur de la gestion patrimoniale Didier Gilman</p> 	<p>Le Président du Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel</p>  <p>Yannick Morin</p>	<p>La Communauté de communes Lamballe Terre et Mer P^o Ch. GUERVILLY</p>  <p>Loïc Cauret</p>
<p>La Communauté d'agglomération Binan agglomération</p>  <p>Arnaud Lécuyer</p>	<p>Le Maire de la Commune de Plévenon</p>  <p>Claudine Belliard</p>	<p>Le Maire de la Commune de Fréhel</p>  <p>Michèle Moisan</p>
<p>Le Maire de la Commune de Plurien</p>  <p>Jean-Pierre Omnes</p>	<p>Le Maire de la Commune d'Erquy</p>  <p>Christiane Guervilly</p>	

Document de travail octobre 2017 5

ANNEXES

- ✓ Annexe 1 : Le Projet Grand Site (= document validé en CSSP en février 2016)
- ✓ Annexe 2 : Le périmètre du Grand Site (carte)
- ✓ Annexe 3 : Le Programme d'actions du Grand Site (= document validé en CSSP en février 2016)
- ✓ Annexe 4 : Le Document cadre Gouvernance (= document validé en CSSP en février 2016)
- ✓ Annexe 5 : Le calendrier des travaux
- ✓ Annexe 6 : Le plan de financement prévisionnel

Annexe 2 - Le périmètre du Grand Site (carte)



Annexe 5 - Le calendrier des travaux

Sur le volet paysages/espaces naturels :

2017 (certaines actions ayant déjà débuté en 2016)	Elaborer plan gestion Cap Fréhel	MO CELRL	Priorité 1*
	Requalifier l'accueil du Cap Fréhel	MO CELRL	Priorité 1*
	Elaborer schéma gestion et évaluation espaces naturels	MO CD	Priorité 1*
	Réduire la place de la publicité dans le paysage	MO GS	Priorité 1*
	Requalifier les itinéraires circulations automobiles, créer haltes et intégrer parkings	MO CD	Priorité 1*
	Améliorer l'offre de randonnée	MO GS	Priorité 1*
	Elaborer un schéma d'interprétation et créer des outils d'interprétation adaptés	MO GS	Priorité 1
	Elaborer et mettre en œuvre un projet global estuaire Islet	MO Plurien	Priorité 2
	Mettre en place un observatoire des paysages	MO GS	Priorité 2
2018	Réaliser une charte architecturale, urbaine, paysagère	MO GS	Priorité 1
	Coordonner les actions de lutte espèces invasives	MO GS	Priorité 1
	Identifier et renforcer la vocation paysagère des haies bocagères	MO GS	Priorité 2
	Valoriser agriculture diversifiée	MO CDC	Priorité 2
2019	Elaborer projet requalification RD	MO GS	Priorité 2

Sur le volet accueil du public/tourisme :

2017	Valoriser les services adaptés aux randonneurs	MO GS (+CAD)	Priorité 1
	Maison de site Cap Fréhel et autres infrastructures d'accueil (criée Erquy, bâtiment parking Cap Erquy, bourgs Plévenon et Plurien)	MO diverses (CD, Communes...)	Priorité 1, 2, 3 selon sites
	Outils communication et portail web randonnée	MO GS (+CAD)	Priorité 2
2018	Valoriser les campings	MO Communes	Priorité 1
	Mettre en place stratégie communication GS, avec produits touristiques GS	MO GS (+CAD)	Priorité 2
	Mettre en œuvre plan réhabilitation Routin	A préciser	Priorité 3
	Valoriser les productions locales, route saveurs	MO GS ou Destinations – à préciser	Priorité 3
2019	Valoriser les ouvrages historiques	MO diverses (Communes...)	Priorité 2

ANNEXE 2. CONVENTION DE PARTENARIATS OGS (2016-2019)

Annexe 6 - Le plan de financement prévisionnel

Financements potentiels
Maîtres d'ouvrages et/ou acteurs impliqués

	Priorité OGS	Début réalisation projetée	Action - montant total et détails complémentaires	Maîtrise d'ouvrage	Etat (DREAL)	Etat (autre)	Agence eau	Conseil Régional	Conseil Départemental
AXE 1 QUALITE DES PAYSAGES									
Action 1 Plan de gestion Sites classés	1*	2017	5 000	étude uniquement	CELRL			Contrat partenariat Région/Pays St-brieuc*** fiche biodiv.	
Action 2 Schéma de gestion EN	1*	2017	15 000	étude uniquement	CD			Contrat partenariat Région/Pays St-brieuc*** fiche biodiv.	
Action 3 Projet global Islet	2	2017	30 000	étude uniquement	Plurien			Contrat partenariat Région/Pays St-brieuc*** fiche biodiv.	
Action 4 Carrière du Routin	3	2018	NE		Etat/Fréhel/Carrier				
Action 5 Lutte espèces invasives	1	2018 et suivantes	NE	temps d'animation	GS	Natura 2000		Contrat partenariat Région/Pays St-brieuc*** fiche biodiv.	
Action 6 Requalification RD	2	2019	NE	voir fiches 7-13-14	GS				
Action 7 Publicité dans le paysage	1*	2017	NE	temps d'animation	GS				
Action 8 Ouvrages historiques	2	2019	20 000	hors ouvrages Harel de la Noë	Divers (CD, Communes...)			Contrat partenariat Région/Pays Dinan*** fiche mobilité (Port-Nieux)	
Action 9 Haies bocagères	2	2018	10 000	étude uniquement	GS				
Action 10 Observatoire des paysages	2	2016 et suivantes	10 000		GS				

Collectivités autres	Fonds européens	Remarques / Fonds déjà accordés à la date de la signature convention	Conservatoire du littoral	Conseil Départemental	Grand Site	CCI	Lamballe terre mer	Dinan agglo.	Commune de Plévenon	Commune de Fréhel	Commune d'Erquy	Commune de Plurien
			5 000	stagiaire CEL								
				15 000	Apprenti							
												30 000
	Leader Pays Dinan (scénographie)											
									Enveloppe participation des communes pour petit patrimoine			
Intercommunalités	Leader Pays Dinan (double entrée petit patrimoine/ tourisme/loisirs)								5 000	5 000	5 000	5 000
	Leader Pays St-Brieuc				10 000							
		Subvention DREAL						5 000	5 000			

ANNEXE 2.
CONVENTION DE PARTENARIATS OGS (2016-2019)

	Priorité OGS	Début réalisation projetée	Action - montant total et détails complémentaires	Maîtrise d'ouvrage	Etat (DREAL)	Etat (autre)	Agence eau	Conseil Régional	Conseil Départemental
AXE 2 PROMESSE GD SITE									
Action 11 <i>Accueil Cap Fréhel</i>	1*	2016 et suivantes	1 079 199	CELRL		DETR et/ou FSIL		Contrat partenariat Région/Pays Dinan** fiche mobilité + CR (* et **)	
Action 12 <i>Outils d'interprétation</i>	1	2017	100 000	GS				Contrat partenariat Région/Pays St-brieuc*** fiche biodiv. + CR (* et **)	
Action 13 <i>Requalification itinéraires</i>	1*	2016 et suivantes	465 500	CD				Contrat partenariat Région/Pays St-brieuc*** fiche mobilité	
Action 14 <i>Charte communale</i>	1	2018	20 000	<i>étude uniquement</i>	GS			Contrat partenariat Région/Pays St-brieuc*** fiche aménagement bourgs	
Action 15 <i>Offre de randonnée</i>	1*	2016 et suivantes	195 000	Divers (Intercom., Communes, GS...)		DETR		Contrat partenariat Région/Pays Dinan et St-Brieuc*** fiche mobilité	

Collectivités autres	Fonds européens	Remarques / Fonds déjà accordés à la date de la signature convention	Conservatoire du littoral	Conseil Départemental	Grand Site	CCI	Lamballe terre mer	Dinan agglo.	Commune de Plévenon	Commune de Fréhel	Commune d'Erquy	Commune de Plurien
	Leader Pays Dinan (scénographie et réhabilitation patrimoine)	Subvention Etat, DREAL, Région, DETR, Plévenon, CD	1 079 199									
	Feder (numérique)	Subvention DREAL										
Intercommunalités	Leader Pays St-Brieuc	Subvention Région		280 000								
Intercommunalités					20 000							
Intercommunalités	Leader Pays Dinan et St-Brieuc	Subventions DREAL ET CD			8 000		20 000	20 000		80 000		67 000

Annotations:

- Projet Freydet + tour vauban + phare
- (parking bourg + Grèves d'en bas + Port-Nieux)
- 100 000
- 20000 étude haltes
- 15000*10 haltes
- 25000 pr parking Grèves d'en bas
- 85000 pr parking secteur St-Michel
- Signalétique/aménagement randonnée
- 185 500
- Liaison douce Plurien
- Signalétique/aménagement randonnée
- Signalétique/aménagement randonnée
- Liaison douce Fréhel

ANNEXE 3.
EXEMPLE DE LETTRE GRAND SITE : LA 7ÈME LETTRE GS (2018)



EDITO

Le territoire des caps est engagé dans une "Opération Grand Site" (OGS) depuis 2012. Notre objectif : préserver le patrimoine et les paysages, mais aussi mieux le valoriser pour accueillir dans le respect des caps et favoriser les retombées économiques localement... tout un programme ! qui a été pensé collectivement et validé au niveau national en 2016. Cette OGS traduit l'engagement des élus locaux, de ses partenaires institutionnels, mais aussi de l'Etat, qui co-pilote cette démarche. Tous souhaitent avancer rapidement dans la mise en œuvre de ce programme, qui vous sera détaillé dans cette "Lettre Grand Site", en vue de notre candi-

dateure - en 2019 - au label Grand Site de France. Le Syndicat mixte "Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel" coordonne cette OGS et s'appuie sur différents porteurs de projets (les Communes, le Département, le Conservatoire du littoral...). Il mène également diverses actions, qui vous seront détaillées ici, et construit activement la candidature au label. Nous tenons également à vous rappeler que ses autres missions, et notamment l'animation du dispositif européen Natura 2000, ont un rôle essentiel pour la bonne gestion des espaces naturels et concourent de fait activement à la qualité des paysages de l'OGS !

Comme vous le savez, ce travail, au quotidien, a été salué dernièrement par la visite du Président de la République, Emmanuel Macron, Madame Anne Gallo, Vice-présidente de la Région, est également venue sur notre Grand Site fin juillet, et a rappelé l'importance pour la Bretagne d'avoir à court terme 3 Grands Sites de France (la Pointe du Raz en Cap Sizun, les Dunes sauvages de Gléves à Quiberon, et nos deux caps). L'ensemble des voyants sont au vert pour la labellisation, restons collectivement fédérés pour l'avenir des caps !

Yannick Morin
Président du Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel

UNE VISITE PRÉSIDENTIELLE SUR LE CAP FRÉHEL QUI MET EN LUMIÈRE LE TRAVAIL ACCOMPLI...

Le 20 juin dernier, Yannick MORIN, Président du Syndicat mixte coordonnateur de l'Opération Grand Site, a eu l'occasion d'expliquer la nature de la démarche Grand Site de France qui œuvre en faveur des paysages au Président de la République, accompagné de deux Ministres, Monsieur Hulot et Monsieur Le Drian. Les enjeux du Grand Site, les actions en cours, et l'objectif d'une labellisation Grand Site de France en 2019 ont été évoqués. L'engagement des acteurs au sein de l'OGS a largement été expliqué et valorisé, et notamment celui du Département, des Intercommunalités et des Communes. La mobilisation du territoire a d'ailleurs été soulignée au Président de la République par le Député, Monsieur BERVILLE, qui a rappelé son intérêt pour l'avenir des caps...

Après avoir souligné l'engagement de l'Etat dans cette démarche, Monsieur MORIN a appelé le gouvernement à soutenir les caps dans leur demande de labellisation en 2019. Le Président de la République a indiqué "bien noter" : Monsieur Hulot a conforté la valeur patrimoniale du Grand Site et apprécié le travail réalisé pour la protection des sites classés. Enfin, dans son allocution à Quimper, le jeudi 21 juin, le Président a résumé les enjeux pour le Cap Fréhel, allier tourisme et protection, a rappelé l'engagement du Conservatoire du littoral et des collectivités, mais a également spécifié que ces travaux s'intégreraient dans un projet global, l'Opération Grand Site, qu'il "soutenait".

Ces éléments sont très positifs et nous encouragent dans notre démarche Grand Site de France. Bien entendu, ils nous confortent aussi dans le montage de notre candidature au label Grand Site de France, que nous espérons pouvoir présenter en Comité de pilotage à l'automne, comme prévu initialement.



RAPPELS

Le label national Grand Site de France est délivré par le Ministère en charge de l'Environnement. Il a pour but de préserver et mettre en valeur les sites naturels classés, remarquables pour leur paysage et confrontés à des problématiques liées à la fréquentation touristique. Un territoire peut prétendre au label s'il possède un site classé et s'il respecte les principes de développement durable, en conciliant la préservation du paysage, la qualité de l'accueil du public et la participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.



LE CALENDRIER À VENIR...

- Pour la labellisation :**
- Commission gouvernance OGS : 25 octobre
 - Comité consultatif OGS : 6 décembre
 - Comité de pilotage OGS : 17 décembre
 - Commission départementale des sites, Visite Inspecteur général, Commission label RGSF : 1^{er} trimestre 2019
 - Commission supérieure des sites : 2nd trimestre 2019
 - Labellisation officielle et arrêté ministériel : fin 2019

Pour la mise en œuvre des actions OGS :

Des ateliers, Comités techniques ou Réunions diverses seront organisés pour chacune des actions détaillées ci-contre, de septembre à décembre. Les conclusions des études seront validées en Comité de pilotage OGS, en décembre, ou au 1^{er} trimestre 2019. La mise en œuvre des différents projets se poursuivra fin 2018/2019.

LE PROJET GRAND SITE CONTINUE D'AVANCER...

En 2016 et 2017, des opérations majeures ont été lancées, avec l'appui de près de 2 millions d'euros de subventions mobilisées grâce à l'engagement du territoire dans l'OGS. Ces derniers mois, de nombreuses autres actions ont été initiées pour favoriser une cohérence paysagère à l'échelle des Caps, développer des outils de compréhension du territoire et repenser la mobilité sur site. Le détail de quelques actions concrètes :

LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Action 7 : La réduction de la publicité dans le paysage

Le Syndicat mixte a achevé l'édition d'un "guide publicité", complément de l'action de l'Etat et celle des Communes. Elaboré en lien étroit avec les services de l'Etat, les collectivités locales et divers partenaires, il a pour objectif de sensibiliser les acteurs du Grand Site (socio-économiques et artisans) à la réglementation existante et précise les outils alternatifs qui peuvent être mis en place localement. Ces préconisations permettront à terme une homogénéisation de la signalétique sur le Grand Site qui confortera son identité/entité. Ce guide est disponible dans les quatre mairies du Grand Site, au Syndicat mixte à Piévenon, ou sur Internet, sur le site du Grand Site. Pour toutes questions réglementaires : s'adresser à la DOTM 22.



Actions 8 et 9 :

La valorisation des ouvrages historiques et des petits boisements

Diverses études sont en cours de réalisation par le Syndicat mixte, et aboutiront en 2019 sur des opérations concrètes :

- Un Schéma d'interprétation du patrimoine a été engagé fin 2017. Il vise à mieux révéler nos richesses patrimoniales, à donner davantage de sens à la visite du Grand Site et rendre plus cohérente l'offre de découverte. Des ateliers ont été organisés en 2018 pour nourrir des "scénarios d'interprétation", avec notamment des habitants "experts". Ces ateliers pourront être déclinés à compter de 2019 en "outils d'interprétation" (animations in situ, sentiers d'interprétation, applications mobiles, guides découverte...). À poursuivre...
- Une étude bocagère, en cohérence avec les actions menées dans le cadre des programmes bassins versants, a été lancée au printemps 2018 (Cabinet Inex - St-Malo). Son objectif : identifier prioritairement les "points noirs paysagers" et formuler des propositions d'actions, qui seront à décliner dans le cadre du dispositif Breizh bocage, ou dans les documents d'urbanisme intercommunaux. Elle s'achèvera fin 2018.



ANNEXE 3.
EXEMPLE DE LETTRE GRAND SITE : LA 7ÈME LETTRE GS (2018)

LA PROMESSE GRAND SITE DE FRANCE

Action 11 : L'accueil du public au Cap Fréhel

Les travaux de requalification du Cap Fréhel se poursuivent. Après la réalisation d'un belvédère face aux îlots ornithologiques, la sécurisation de la pointe du Cap et l'amélioration des cheminements se sont achevées à l'automne 2017, via le Conservatoire du littoral. Une dernière tranche de travaux reste à venir ces prochains mois, en lien avec la Commune de Plévenon, et concerne l'évolution des stationnements, aux pieds du phare. L'objectif de cette dernière phase : remettre en valeur les phares, classés monuments historiques ; redonner plus d'ampleur à la lande, pour que le visiteur s'imprègne mieux de son immensité ; optimiser et mieux intégrer les parkings en les remodelant... Ces aménagements et la fragilité des milieux ont bien été intégrés dans l'organisation de la prochaine Route du Rhum.



Action 14 : La charte architecturale, urbaine et paysagère

La charte architecturale, urbaine et paysagère permettra de définir les particularités du patrimoine bâti et paysager, son évolution et ses enjeux. Elle sera accompagnée d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères, établi de manière concertée, qui aura une fonction pédagogique pour les futurs projets immobiliers ou d'aménagement. En d'autres termes, la charte doit aboutir à une vision partagée du paysage et de l'architecture du Grand Site et faire ressortir ses enjeux d'avenir en matière d'aménagements. Des préconisations y seront formulées par les partenaires du Grand Site : elles ne seront pas réglementaires, mais pourront guider les porteurs de projets dans le respect de l'esprit du territoire et de son identité. Ce travail, piloté par le Syndicat mixte, a débuté à l'été 2018 et devrait s'achever début 2019, en lien avec le Cabinet Inax (St-Malo), le CAUE 22 et l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités).



L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Action 17 : Les infrastructures d'accueil du public ou "maisons de site"

4 "Maisons de site" sont projetées dans l'OGS, avec chacune leur propriétaire/gestionnaire, et des projets qui avancent à des rythmes différents... La salle panoramique de la criée d'Erquy a été ouverte au public, cet été, via Armor navigation, avec une exposition temporaire ; sa mise en tourisme est à l'étude, par la CCI, et une passerelle sera mise en place fin 2018. Le bâtiment des sœurs, à Plévenon, est en cours de restauration ; il hébergera les futurs locaux du Syndicat mixte du Grand Site, et un espace communal muséographique dont le contenu reste à définir. Les projets du phare du Cap Fréhel (dont le Conservatoire du littoral devrait prochainement être affectataire) et celui du Manoir de Montgoué à Plurien sont également à préciser. Pour nourrir ces projets, et garantir une cohérence "Grand Site", le Syndicat mixte a engagé à l'été 2018 une étude scénographique. Ainsi, un prestataire extérieur appuiera les acteurs concernés dans la définition des contenus et fonctions de chaque maison de site, ainsi que celle des travaux à mener pour faire de ces lieux des endroits conviviaux, de découverte et de partages, donnant aux visiteurs l'envie de rester plus longtemps sur le Grand Site !



Actions 15, 18 et 20 : La randonnée et la communication "Grand Site"

Dans la continuité du travail sur le développement des mobilités douces sur le Grand Site et leur mise en cohérence, le Syndicat mixte se lance dans l'élaboration d'un Schéma des déplacements. Dans ce cadre, Côtes d'Armor Développement a réalisé un diagnostic sur l'accessibilité du Grand Site à partir des gares, qui devra éclairer les nouvelles intercommunalités dans les dessertes en transports en commun. Pour mieux valoriser ces mobilités douces et les services associés, le Syndicat mixte a souhaité se doter d'un nouveau site Internet, plus attractif et consultable sur tous supports. Son contenu s'adresse aux habitants comme aux visiteurs, informe et promeut le Grand Site, et s'appuie sur les sites touristiques des Offices de tourisme communautaires pour les données pratiques... Il sera lancé officiellement à l'automne et traduit à moyen terme, en plusieurs langues. Enfin, toujours dans l'optique de mieux diffuser les visiteurs dans l'espace et le temps, et favoriser les retombées au territoire, de "nouveaux produits touristiques", en adéquation avec les valeurs du Grand Site et pour découvrir les caps autrement, ont été travaillés avec Côtes d'Armor Développement. Des idées d'"Expériences Grand Site" et de séjours packagés ont été listées, ouvrant des perspectives de découverte à toutes les saisons, aux amateurs de sensations et aux familles. L'objectif : prendre le temps de découvrir le Grand Site dans des lieux uniques et à des moments privilégiés.



LA VISITE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Isabelle Poulet, représentante du Ministère en charge de l'Environnement, en charge des Grands Sites de France, s'est rendue sur le Grand Site en janvier 2018, afin de faire le point sur l'état d'avancement de l'opération Grand Site, et d'échanger sur la candidature au label Grand Site de France. Une réunion technique, en matinée, avec les principaux partenaires du Grand Site, aura permis au Ministère de mesurer les actions déjà réalisées et celles programmées sur 2018 : autour d'un déjeuner. Élus et Sous-préfète ont pu manifester leur envie d'avancer, fédérés, en 2018 sur la candidature au label GSF, et une visite terrain, sur le Cap Fréhel, menée par le Conservatoire du littoral illustre les avancées opérationnelles, pour la requalification du site classé. Les conclusions de ce temps de travail ont été positives et le Grand Site, fort des conseils des services de l'Etat, s'est engagé au second trimestre, dans l'élaboration de son dossier de candidature...



POUR EN SAVOIR PLUS...

Tous les documents de la démarche Grand Site sont consultables sur le site internet : www.grandsite-casperquyfréhel.com

Natura 2000 et opération Grand Site, des enjeux concordants !

NATURA 2000, C'EST QUOI DÉJÀ ?

Le dispositif Natura 2000 découle de deux Directives européennes - Habitats et Oiseaux - ayant pour objectif la préservation des écosystèmes rares et/ou menacés en Europe. Lorsqu'une zone recèle un riche patrimoine naturel protégé à l'échelon Européen, celle-ci est, sur proposition de l'État Français, classée "Zone Spéciale de Conservation" (ZSC) et/ou "Zone de Protection Spéciale" (ZPS). Elle est alors considérée comme un Site d'Intérêt Communautaire (SIC), et conjointement, l'Union Européenne et la France s'engagent à soutenir/créer les activités contribuant au maintien de cette richesse biologique.

Localement, un Comité de pilotage et des groupes de travail se forment pour élaborer un document d'objectifs (DOCOB), en concertation avec les acteurs locaux. Celui-ci liste toutes les actions favorables aux milieux présents et définit les moyens financiers devant être mobilisés pour les mettre en œuvre.

ET CONCRÈTEMENT, SUR LES CAPS ?

Depuis 2003, année où les Caps d'Erquy et Fréhel ont été reconnus comme Site d'Intérêt Communautaire, une structure opératrice a été désignée, le Syndicat mixte du Grand Site, et un DOCOB a été rédigé. Également, de nombreux contrats Natura 2000 ont pu être mis en place, permettant de débloquer des subventions au bénéfice des porteurs de projets, dans l'objectif de maintenir et valoriser les milieux naturels exceptionnels présents sur le territoire. Deux exemples récents d'actions menées dans le cadre de Natura 2000 :



• Une gestion originale de la lande pour l'Azurée des Moutillères

Cette espèce fait l'objet d'un plan national d'action pour préserver les derniers noyaux de population existants, dont le Cap d'Erquy et le Cap Fréhel. Sa disparition est liée à la régression de la Gerbani pneumomathe due à l'enrichissement de son habitat : les landes humides. Un modèle de gestion adapté aux moyens techniques locaux et tenant compte des dernières connaissances sur l'espèce a été développé : la fauche circulaire, technique expérimentée en 2017 au Cap Fréhel par la Commune de Plévenon et avec l'aide de "chantiers bénévoles et/ou scolaires".

• Des coupes forestières sur la dune du Vieux-bourg

Boisée par près de 15 hectares de pinèdes, la dune du Vieux-bourg a fait l'objet d'un diagnostic arboré. Quatre espèces différentes de pins y ont été relevées, dont le pin noir, espèce particulièrement attrayante pour la processionnaire du pin. Par ailleurs, pour la pérennisation du boisement comme sa sécurisation, différentes opérations de gestion ont été identifiées comme nécessaires. Ainsi, des préconisations de coupes sélectives d'éclaircies sur 25 à 30 % des arbres ont été émises par l'Opérateur Natura 2000 et les services de l'Etat, et réalisées à l'hiver dernier par la Commune de Fréhel, tout comme différentes expérimentations pour régénérer le boisement. Les objectifs : réduire l'attractivité pour les processionnaires, améliorer l'état sanitaire du boisement et faciliter sa régénération naturelle tout en le diversifiant (plus d'essences feuillues).

3 QUESTIONS AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE CAP ERQUY-CAP FRÉHEL, OPÉRATEUR NATURA 2000



Quelles sont les particularités des Caps ?

La région des Caps accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. La diversité de ses paysages et de ses milieux, son aspect encore très sauvage et préservé sont des atouts pour ce territoire, mais ces milieux sont fragiles ! Plusieurs milliers d'espèces peuplent ces espaces et près de 160 nécessitent une attention particulière.

Les principaux enjeux pour les Caps ont été identifiés et inscrits dans le DOCOB. Il s'agit :

- de connaître et préserver les habitats (landes, milieux humides, pelouses littorales, pris-salés...) et espèces d'intérêt communautaire (goélette des rochers et chapeaux-sauts...);
- de lutter contre la fermeture des milieux, la déprise agricole ayant accéléré le phénomène sur certains espaces ;
- de gérer la fréquentation touristique des sites (notamment via des "marchés" guidant les visiteurs sur les espaces sensibles).

Avec qui l'Opérateur Natura 2000 travaille-t-il ?

Sur la mission Natura 2000, le Syndicat mixte est en contact aussi bien avec les propriétaires, individuels ou collectifs, que les institutions (DREAL, DOTM, Union Européenne...) mais aussi les usagers. Deux organes locaux rassemblent les acteurs de ce dispositif sur les caps : le comité technique et scientifique, présidé de Monsieur MORIN (Président du Grand Site), et le comité de pilotage, présidé du Préfet et du Préfet maritime. Le Chargé de mission Natura 2000 travaille également beaucoup, au quotidien, avec les associations locales, organisations d'intérêts variés et qui doivent réaliser "des évaluations d'incidences Natura 2000" (à faciliter le respect des formalités et favoriser la bonne prise en compte des problématiques environnementales).

Quels liens existent-ils entre Natura 2000 et l'OGS ?

Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 font partie à part entière de l'OGS. En effet, l'un des objectifs clés d'une OGS est de "restaurer, protéger et gérer durablement le

patrimoine naturel et paysager du territoire et notamment les sites classés". Ici, les espaces naturels littoraux constituent une grande part du patrimoine OGS (jour ruggels, 5 000 ha au nord de la RD 186, sur les Communes d'Erquy/Plévenon/Fréhel/Plévenon, de Bénacés à Port à la Drec), la complémentarité des dispositifs est donc évidente. En complément du DOCOB et des plans de gestion des sites classés, l'élaboration d'un "Schéma de gestion des espaces naturels" par le Conseil départemental, appuyé de l'Opérateur Natura 2000, est projeté pour fin 2018 dans l'OGS... Les deux dispositifs sont donc très imbriqués, ont leur importance pour la préservation de notre patrimoine local qui concoure à la qualité de vie des habitants et attire les visiteurs, participant à l'économie locale.



Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel
16 rue Notre Dame, 22 240 Plévenon - Tél. 02 96 41 50 83
www.grandsite-casperquyfréhel.com

Responsable de la publication : Y. Marin
Photographies : Syndicat mixte Grand Site Cap Erquy - Cap Fréhel, Laura CARRIERE, Armor navigation
Mise en page et impression : Roadline Grafik - Distributeur : La Poste





Les structures co-pilotes de l'Opération Grand Site :

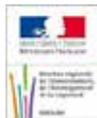


PRÉFET
DES CÔTES-D'ARMOR

Les structures porteuses du Syndicat mixte, coordinateur de l'OGS :



Les autres partenaires de la démarche Grand Site de France Cap Erquy-Cap Fréhel :



Le Syndicat mixte du Grand Site Cap Erquy-Cap Fréhel remercie l'ensemble de ces acteurs, élus et techniciens, ses autres partenaires locaux, les membres du Comité de pilotage OGS, et le Réseau des Grands Sites de France pour leur soutien au quotidien dans cette démarche de territoire.